

RAPPORT FINANCIER 2013



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement



WWW.EBRD.COM/FINANCIALREPORT



Le Rapport financier 2013 comprend les états financiers approuvés et vérifiés qui doivent être soumis en vertu de l'Article 27 de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Section 13 de son Règlement général.

De l'Europe centrale à l'Asie centrale et dans la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen, la BERD œuvre pour changer la vie et l'environnement des populations. En collaboration avec le secteur privé, elle investit dans des projets, engage un dialogue avec les pouvoirs publics et offre des conseils techniques qui favorisent l'innovation et contribuent à l'édification d'économies de marché viables et ouvertes.

Le Rapport financier peut être consulté en ligne à l'adresse :
www.ebrd.com/financialreport

2 Chiffres clés

4 Résultats financiers

7 Principaux indicateurs financiers :
2009-2013

8 Rapports et informations complémentaires

14 États financiers

14 Compte de résultat
15 État du résultat global
16 État de situation financière
17 Variation des capitaux propres
18 État des flux de trésorerie
20 Principes comptables
29 Gestion des risques
56 Notes annexes aux états financiers

80 Responsabilité en matière d'information financière externe

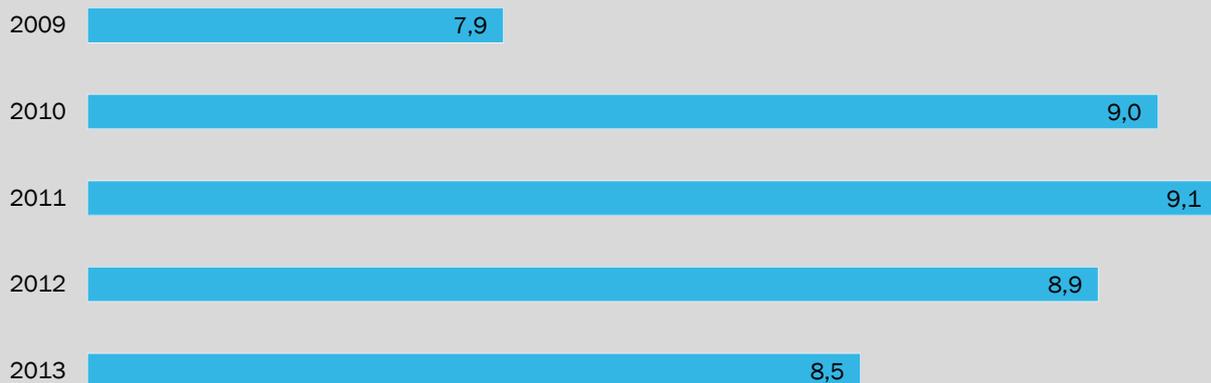
80 Responsabilité de la Direction
81 Rapport de l'auditeur indépendant

82 Rapport de l'auditeur indépendant aux gouverneurs

Chiffres clés

Engagements de la BERD 2009-2013*

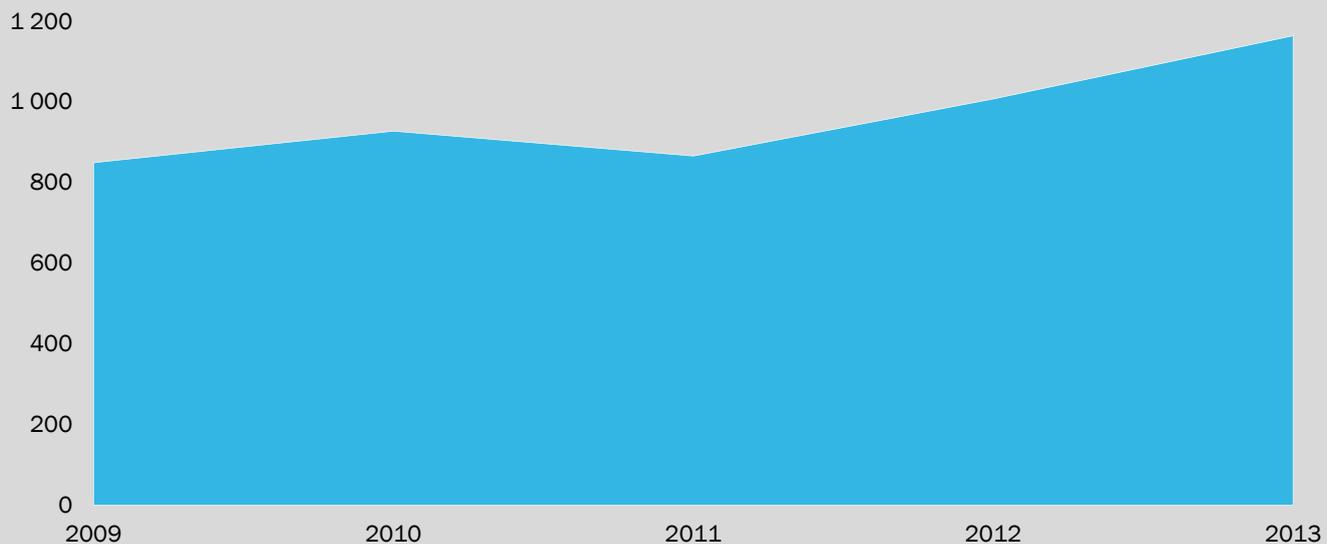
(en milliards d'euros)



* Les « engagements » désignent les financements de la BERD accordés en vertu d'accords signés au cours de l'exercice.

Bénéfice réalisé avant dépréciation 2009-2013

(en millions d'euros)



Résultats financiers 2009-2013

En millions d'euros	2013	Retraité ¹ 2012	2011	2010	2009
Bénéfice réalisé avant dépréciation ²	1 169	1 007	866	927	849
Bénéfice net/(perte nette) avant transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	1 012	1 021	173	1 377	(746)
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(90)	(190)	-	(150)	(165)
Bénéfice net/(perte nette) après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	922	831	173	1 227	(911)
Capital libéré	6 202	6 202	6 199	6 197	5 198
Réserves et bénéfices non distribués ³	8 674	7 748	6 974	6 780	6 317
Total du capital social	14 876	13 950	13 173	12 977	11 515

Résultats opérationnels 2009-2013

	2013	2012	2011	2010	2009	Total cumulé 1991 - 2013
Nombre de projets	392	393	380	386	311	3 944
Volume annuel des investissements de la Banque (en millions d'euros)	8 498	8 920	9 051	9 009	7 861	84 757
Financement hors BERD (en millions d'euros)	13 488	17 372	20 802	13 174	10 353	168 283
Valeur totale des projets ⁴ (en millions d'euros)	20 527	24 871	29 479	22 039	18 087	253 349

¹ Les chiffres ont été retraités du fait de l'adoption de modifications obligatoires introduites conformément à la norme IAS 19 : Avantages du personnel ; pour plus de précisions, se référer à « Plan de retraite du personnel » dans la section « Principes comptables d'importance significative » du rapport.

² Le bénéfice réalisé s'entend avant ajustement pour variations latentes de la juste valeur des titres de participation, provisions, autres montants latents et transferts du revenu net.

³ La variation des réserves et des bénéfices non distribués reflète le bénéfice net après transferts du revenu net, variation des autres éléments du résultat global et retenue de l'impôt interne.

⁴ La valeur totale des projets correspond au montant total du financement accordé pour un projet, en tenant compte à la fois du financement de la BERD et du financement hors BERD. Elle est comptabilisée dans l'année de la signature initiale du projet. Le financement de la BERD peut être engagé sur plus d'une année, le « volume annuel des investissements de la Banque » reflétant le financement de la BERD par année d'engagement. Le montant du financement provenant de parties extérieures à la BERD est comptabilisé dans l'année de la signature initiale du projet.

Résultats financiers

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la Banque » ou « la BERD ») a réalisé un bénéfice net de 1,2 milliard d'euros avant ajustement pour provisions, pertes latentes sur les titres de participation, autres montants latents et transferts du revenu net (2012 : 1 milliard d'euros). Si l'on inclut les provisions et les montants latents, le bénéfice net avant transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs atteint 1 milliard d'euros en 2013, comme en 2012. Le bénéfice net réalisé de 1,2 milliard d'euros est dû principalement au produit net des intérêts, soit 0,8 milliard d'euros (2012 : 0,9 milliard d'euros) et aux bénéfices nets réalisés, dividendes compris, soit 0,5 milliard sur le portefeuille de participations (2012 : 0,3 milliard d'euros). La valorisation du portefeuille est supérieure de 0,3 milliard d'euros au coût (en y intégrant les instruments dérivés associés). La contribution des participations au compte de résultat de la Banque devrait continuer de subir des fluctuations importantes d'une année sur l'autre, puisqu'elle est tributaire du calendrier de cession des titres et de l'instabilité des marchés d'actions.

Les réserves de la Banque ont augmenté, atteignant 8,7 milliards d'euros à la fin de 2013 (2012 : 7,7 milliards d'euros), reflétant le bénéfice net de l'exercice après les transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs.

La Banque a continué de se voir accorder la note AAA ou l'équivalent, une appréciation assortie de perspectives stables, par les trois principales agences de notation. Elle conserve une solide assise financière, une importante trésorerie et bénéficie du solide soutien de ses membres.

2013 marque la première année complète d'activité de la BERD dans la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (région SEMED). La Banque a ouvert des bureaux permanents en Tunisie et en Jordanie, l'ouverture de bureaux permanents en Égypte et au Maroc étant prévue en 2014. Elle a nommé les directeurs et recruté le personnel pour ces bureaux dans les quatre pays. En novembre 2013, le Conseil des gouverneurs de la BERD a accordé le statut de pays d'opérations à la Jordanie, au Maroc et à la Tunisie. L'Égypte conserve le statut de pays d'opérations potentiel, qui devrait être ré-examiné en 2014. La Banque continue d'investir en Égypte à travers son Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED.

Opérations bancaires

Résultats opérationnels

Le volume annuel des investissements de la BERD a représenté 8,5 milliards d'euros en 2013, avec 392 opérations et 72 soldes impayés au titre du Programme d'aide aux échanges commerciaux 2013 (2012 : 8,9 milliards d'euros, 393 projets et 72 soldes impayés). Ce total tient compte de six engagements en Égypte d'un montant de 152 millions d'euros financés par le biais du Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED (FSI SEMED). Ce fonds a été créé en soutien à la décision des membres en 2012 d'élargir la région d'opérations de la Banque pour y intégrer les pays de la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (région SEMED) et pour permettre le financement de projets dans cette région en attendant qu'ils deviennent des pays d'opérations à part entière.

Hors investissements dans la région SEMED, le volume annuel des investissements par région est le suivant : l'Asie centrale a représenté 7 % de l'activité, la Turquie 11 %, l'Europe orientale et le Caucase 19 %, l'Europe du Sud-Est 20 %, l'Europe centrale et les États baltes 20 % et la Russie 23 %. La Banque a continué de soutenir les secteurs économiques clés conformément à sa stratégie opérationnelle. Les opérations dans les secteurs diversifiés concernant les entreprises ont représenté 31 % des investissements de la Banque en 2013, le secteur financier 28 %, avec une priorité accordée au financement des PME, et les secteurs de l'énergie et de l'infrastructure les 41 % restants.

Le portefeuille des opérations d'investissement de la Banque s'est légèrement étoffé, atteignant 37,8 milliards d'euros à la fin de 2013, soit une hausse de 1 % par rapport aux 37,5 milliards d'euros à la fin de 2012. Les remboursements⁵ ont augmenté de 20 % pour atteindre 5,9 milliards d'euros en 2013, contre 4,9 milliards d'euros en 2012, une évolution due aux rentrées importantes soutenues par de faibles dépréciations et cessions, correspondant à environ 0,7 milliard d'euros, au sein du portefeuille de participations de la Banque.

Les décaissements bruts se sont établis à 5,9 milliards d'euros en 2013 (2012 : 6 milliards d'euros) et, comme les remboursements sont équivalents aux décaissements, les actifs d'exploitation de la Banque sont restés globalement constants, à 26,4 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2013. Ces actifs se composent d'un encours de prêts décaissés de 20 milliards d'euros (2012 : 20 milliards d'euros) et d'un encours de participations décaissées au coût d'origine de 6,4 milliards d'euros (2012 : 6,6 milliards d'euros).

En 2013, la Banque a obtenu pour ses projets environ 13,5 milliards d'euros de financements supplémentaires (2012 : 17,4 milliards d'euros), mobilisant directement 0,8 milliard d'euros sous forme de prêts syndiqués (2012 : 1 milliard d'euros). Par ailleurs, les activités de la BERD ont continué d'être fermement soutenues par les donateurs, notamment à travers le programme de fonds spéciaux et les fonds de coopération technique.

⁵ Les « remboursements » désignent des réductions au sein du portefeuille dues à des opérations de remboursement ou de remboursement anticipé du principal de prêts et à la cession de participations à leur coût. Le terme couvre également les annulations de montants engagés mais non décaissés.

Résultats financiers

Les opérations bancaires ont dégagé en 2013 un bénéfice net de 791 millions d'euros (2012 : 750 millions d'euros).

Le bénéfice des opérations bancaires est dû principalement au produit net des intérêts qui s'est établi à 743 millions d'euros.

Hors variations latentes de la juste valeur du portefeuille de titres de participation et avant provisionnement du portefeuille de prêts, les opérations bancaires ont réalisé un bénéfice de 0,9 milliard d'euros (2012 : 0,8 milliard d'euros).

La contribution des participations au compte de résultat de la Banque devrait continuer de subir des fluctuations importantes d'une année sur l'autre, puisqu'elle est tributaire du calendrier de cession des titres et de la volatilité des marchés d'actions. Une cession est principalement liée, d'une part à la date à laquelle le rôle de transition de la Banque prend fin et, d'autre part, à la possibilité de céder ces parts, sur le marché ou de gré à gré.

Opérations de trésorerie

Portefeuille

La valeur des placements de trésorerie se situait à 20,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 20,5 milliards d'euros). Ce chiffre se composait de 12,5 milliards d'euros de titres de créance (2012 : 12,4 milliards d'euros), de 7,3 milliards d'euros de placements auprès d'institutions de crédit (2012 : 7,5 milliards d'euros) et de 0,3 milliard d'euros de créances garanties (2012 : 0,6 milliard d'euros).

Résultats financiers

Les opérations de trésorerie ont généré en 2013 un bénéfice d'exploitation de 176 millions d'euros (2012 : 202 millions d'euros) avant ajustement conformément aux principes de la comptabilité de couverture. Le portefeuille a dégagé un bénéfice essentiellement à partir du produit net des intérêts, qui s'est établi en 2013 à 102 millions d'euros (2012 : 133 millions d'euros), témoignant de la baisse des marges réalisées sur le portefeuille d'actifs liquides.

Capital

Lors de l'Assemblée annuelle de 2010, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation de 10 milliards d'euros du capital autorisé de la Banque, prévoyant d'incorporer 1 milliard d'euros dans les réserves et d'affecter 9 milliards d'euros au capital sujet à appel. Cette affectation de 9 milliards d'euros de capital sujet à appel est devenue effective en avril 2011, quand la part des actions souscrites a atteint 50 % du nombre des nouvelles actions autorisées. Au 31 décembre 2013, cette part s'établissait à 99 %, portant le capital souscrit à 29,7 milliards d'euros (2012 : 29,6 milliards d'euros).

Le capital libéré s'élevait à 6,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 6,2 milliards d'euros), dont 10 millions d'euros d'arriérés (2012 : 12 millions d'euros).

Le calcul des fonds propres pour évaluer l'endettement afin de respecter l'Accord portant création de la Banque est expliqué plus en détail sous l'intitulé « Gestion du capital » dans le présent rapport.

Réserves

Les réserves de la Banque ont augmenté, passant de 7,7 milliards d'euros à la fin de 2012 à 8,7 milliards d'euros à la fin de 2013, reflétant essentiellement le bénéfice net de l'exercice. Les réserves générales non soumises à restrictions se sont accrues de 1,1 milliard d'euros avant l'affectation du revenu net (2012 : hausse de 859 millions d'euros). Après une affectation du revenu net de 65 millions d'euros⁶, les réserves générales non soumises à restrictions se sont inscrites à 5 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 3,9 milliards d'euros).

Charges

La BERD continue de mettre l'accent sur la discipline budgétaire, une maîtrise efficace des dépenses et un rigoureux programme de recouvrement des coûts. En 2013, ses frais généraux, amortissements compris, ont atteint 345 millions d'euros (2012 : 295 millions d'euros). Les frais généraux en livres sterling, amortissements compris, ont représenté au total 295 millions de livres (2011 : 260 millions de livres).

Perspectives pour 2014

La Banque devrait réaliser un bénéfice net relativement stable. Cependant, sa rentabilité globale reste tributaire de la volatilité des marchés financiers, les variations de la juste valeur de son portefeuille de titres de participation et le niveau de dépréciation spécifique des prêts ayant une incidence particulière sur ses bénéfices.

⁶ Dans le « Compte de résultat », le chiffre correspondant aux transferts des affectations du revenu net est de 90 millions d'euros. Seuls 65 millions d'euros ont eu un impact sur les réserves générales non soumises à restrictions en 2013, tandis que 25 millions d'euros ont été prélevés sur les réserves soumises à restrictions qui ont été affectées en 2012 au Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED.

Principaux indicateurs financiers : 2009 – 2013

Les principaux indicateurs financiers concernant la Banque sont présentés pour ces cinq dernières années. Ces ratios dépendent de la croissance du portefeuille et du volume annuel des investissements bancaires sur cette période de cinq ans, conformément à la stratégie de la BERD. La Banque développe ses activités en s'appuyant sur ses capacités capitalistiques afin d'atteindre les objectifs de son mandat, tout en maintenant ses ratios sous-jacents à des niveaux prudents essentiellement conformes à ceux des institutions financières internationales (IFI) appartenant au quartile supérieur en termes d'assise financière et de rentabilité.

Les bénéfices et les réserves de la Banque témoignent d'une certaine volatilité due aux fluctuations des valorisations des titres de participation. Si l'on ne tient pas compte de ces fluctuations, on constate une augmentation persistante des fonds propres de la BERD dans un contexte difficile et complexe, la rentabilité moyenne des capitaux propres s'établissant à 6 % au cours des cinq dernières années (2008-2012 : 5 % en moyenne). Les résultats issus des actifs sous forme de prêts de la Banque demeurent solides, le ratio des prêts improductifs au 31 décembre 2013 s'établissant à 3 % (2012 : 3 %).

La forte croissance des capitaux propres en 2013 a permis à la Banque de maintenir des investissements considérables dans sa région d'opérations, tout en améliorant ses principaux indicateurs financiers.

Le niveau d'endettement – la dette divisée par les fonds propres – a reculé à un ratio de 2,1 au 31 décembre 2013 (2012 : ratio de 2,5), ce qui reflète la croissance des réserves de la Banque et les fluctuations de change de la monnaie dans laquelle les dettes sont libellées (avant les swaps associés).

Le niveau des fonds propres de la Banque témoigne de sa solide assise financière. Ils ont augmenté à 30 % du total des actifs au 31 décembre 2013 (2012 : 27 %), en y incluant les actifs de Trésorerie dotés d'une note moyenne de risque située entre AA et AA-. Les fonds propres correspondaient à 59 % des actifs des Opérations bancaires (« risque lié au développement ») au 31 décembre 2013 (2012 : 55 %), essentiellement du fait de l'augmentation des réserves générales de la Banque.

La solidité financière de la Banque est également confortée par la note AAA, assortie de perspectives stables, à nouveau accordée par l'ensemble des trois grandes agences de notation au deuxième semestre 2013.

	2013	2012	2011	2010	2009
Résultats financiers					
1. Rentabilité des fonds propres – sur la base des IFRS	7 %	8 %	0 %	12 %	(2 %)
2. Rentabilité des fonds propres – sur la base des données effectives	8 %	7 %	5 %	8 %	2 %
Efficacité					
3. Ratio coût-revenu	23 %	22 %	25 %	24 %	25 %
Qualité du portefeuille					
4. Ratio des prêts improductifs	3 %	3 %	3 %	3 %	2 %
5. Note moyenne des actifs liquides de la Trésorerie	2,2	2,2	2,2	2,4	2,5
6. Échéance moyenne des actifs liquides de la Trésorerie (teneur)	1,2	1,0	1,3	1,5	1,9
Liquidités et endettement					
7. Actifs liquides / investissements non décaissés des Opérations bancaires plus une année de service de la dette	93 %	85 %	88 %	82 %	74 %
8. Dette / fonds propres : ratio d'endettement	210 %	248 %	241 %	192 %	172 %
Assise financière					
9. Fonds propres / total des actifs	30 %	27 %	28 %	33 %	35 %
10. Fonds propres / actifs des Opérations bancaires	59 %	55 %	54 %	61 %	64 %

Notes explicatives concernant les ratios ci-dessus :

- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture. Les fonds propres sont corrigés des affectations du résultat net.
- (Total des fonds propres de clôture moins le total des fonds propres d'ouverture) divisé par le total des fonds propres d'ouverture, en excluant des fonds propres les ajustements pour variations latentes de la juste valeur du portefeuille des Opérations bancaires. Les fonds propres s'entendent avant affectations du résultat net.
- Total des charges d'exploitation divisé par le total des produits d'exploitation avant les variations nettes des valorisations des titres de participation et le provisionnement du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et de la Trésorerie.
- Total des prêts improductifs en pourcentage de la totalité des actifs d'exploitation au titre des prêts.⁷
- Correspond à la note de crédit moyenne pondérée par le risque maximal des contreparties, en fonction du barème de notation interne de la Banque présenté dans la partie Gestion des risques : risque de crédit du présent rapport.
- L'échéance moyenne des actifs de la Trésorerie en nombre d'années est calculée à partir de la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance finale, sauf pour les titres adossés à des actifs dont l'échéance finale correspond à peu près à la durée moyenne de l'opération.
- Actifs liquides de la Trésorerie divisés par le total des engagements non utilisés des Opérations bancaires (investissements non utilisés mais engagés), plus une année de service de la dette, soit les paiements du principal et des intérêts sur un emprunt venant à échéance dans l'année à venir.
- Total des emprunts divisé par le total des fonds propres.
- Total des fonds propres divisé par le total des actifs.
- Total des fonds propres divisé par le total des actifs des Opérations bancaires à leur juste valeur.

⁷ Les actifs d'exploitation s'entendent avant ajustements, tels que ceux réalisés pour variations latentes de la juste valeur, et amortissement des commissions et coûts différés.

Rapports et informations complémentaires

Gouvernance

La BERD est résolue à appliquer des critères de gouvernance rigoureux. Les responsabilités et les mécanismes de contrôle correspondants sont clairement définis et délimités. La transparence et la responsabilisation font partie intégrante de son dispositif de gouvernance. Ce mode d'organisation repose par ailleurs sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents niveaux de responsabilité de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin pour permettre au système de vérification et d'équilibre des pouvoirs de fonctionner efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD (« l'Accord »), qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés de cadres et d'agents.

Le Conseil des gouverneurs

Au sein de la BERD, tous les pouvoirs sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui représente les 66 membres. Hormis certaines prérogatives réservées, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de 23 administrateurs et sa présidence est assurée par le Président de la Banque. Chaque administrateur représente un ou plusieurs membres. Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration met en œuvre les activités et les politiques générales de la Banque. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

Les comités du Conseil d'administration

Pour faciliter ses travaux, le Conseil d'administration s'est adjoint trois comités :

Le Comité d'audit, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- intégrité des états financiers de la Banque, et de ses procédures et méthodes en matière de comptabilité et d'information financière ;
- solidité des systèmes de contrôle interne mis en place par la Direction pour les questions financières et comptables et mise en œuvre effective de ces systèmes ;
- rôle, capacité à agir de manière indépendante et résultats de la Banque en matière de déontologie, d'audit interne, d'évaluation et de gestion des risques ;
- indépendance, qualifications et résultats de l'auditeur externe de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le Comité du budget et des questions administratives, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- ressources humaines, budgétaires et administratives de la Banque ;
- efficacité, maîtrise des coûts et prudence budgétaire ;
- Fonds spécial des actionnaires, utilisation des fonds des donateurs et relations avec les donateurs ;
- politique de la Banque en matière de ressources humaines ;
- responsabilités spécifiques afférentes aux gouverneurs, au Président, aux Vice-Présidents et aux administrateurs de la Banque ;
- politique en matière de gouvernance et d'éthique ;
- dispositions administratives de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le Comité de la politique financière et des opérations, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- politique financière de la Banque ;
- opérations de trésorerie de la Banque, politique en matière de liquidité et programme d'emprunts ;
- politique opérationnelle de la Banque ;
- gestion du portefeuille stratégique de la Banque dans le cadre de la stratégie à moyen terme ;
- transparence et responsabilité des opérations de la Banque dans le cadre de la Politique d'information publique et du Mécanisme de recours sur les projets ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

La composition de ces comités en 2013 est précisée au chapitre 5 du Rapport annuel.

Le Président

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs. Il est le représentant légal et chef du personnel de la Banque. Il conduit l'institution selon les orientations que donne le Conseil d'administration.

Le Président assure la présidence du Comité exécutif de la Banque, qui inclut également les Vice-Présidents et les autres membres de l'équipe de direction.

Principaux comités de direction

Les comités qui ont conseillé directement le Président ou un membre du Comité exécutif dans la gestion d'ensemble de la Banque en 2013 sont présentés ci-dessous.

Comités de direction	Présidence	Fonctions du comité	Fréquence des réunions
Comité exécutif	Président de la Banque	Examine tous les aspects relatifs à la stratégie de la Banque, le budget ainsi que la gestion au jour le jour relevant de la compétence du Président, prend des décisions concernant ces questions et se prononce sur les éléments à soumettre au Conseil d'administration. Étudie la politique des ressources humaines ainsi que le recrutement et les résultats des cadres dirigeants.	Bimensuelle
Comité de la stratégie et des politiques	Vice-Président, chargé des politiques	Se concentre essentiellement sur l'élaboration de la stratégie et des politiques de promotion de la transition : les stratégies par pays, par secteur et thématiques et les politiques correspondantes, les produits issus des politiques et les études menées sur les politiques.	Bimensuelle
Comité de gestion des risques	Vice-Président et Directeur de la gestion des risques	Surveille les risques à l'échelle de la Banque, notamment les risques de crédit et opérationnels, ainsi que les actions de suivi associées. S'occupe des aspects liés aux risques concernant les portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie (par exemple, des tests de résistance), approuve les politiques de gestion des risques et les rapports sur la gestion des risques et examine les nouveaux produits des Opérations bancaires et de la Trésorerie.	Mensuelle
Comité des opérations	Premier Vice-Président et Directeur des opérations	Examine toutes les opérations bancaires aux différentes étapes de la conception, du montage et de l'examen final avant qu'elles soient soumises par le Président au Conseil d'administration.	Hebdomadaire
Comité des prises de participation	Premier Vice-Président et Directeur des opérations	Exerce une surveillance sur les prises de participation dans des entités cotées et non cotées. Examine et identifie les possibilités de cessions et formule des recommandations concernant ces désengagements à l'intention du Comité des opérations.	Trimestrielle
Comité de recours sur la passation de marchés	Directeur adjoint des Affaires juridiques (Opérations bancaires et Finance)	Examine les plaintes et les contentieux liés aux appels d'offres et à la passation de marchés concernant des biens, des travaux et des services (y compris ceux financés par les fonds de coopération ou les ressources des fonds spéciaux), conformément à la politique et aux règles de passation des marchés ou à la politique d'achats. Examine les questions relatives à la passation des marchés et les problèmes connexes portés à son attention par le Comité exécutif.	Selon le besoin
Comité de gouvernance en matière de technologie de l'information	Vice-Président et Directeur administratif	Veille à ce que la stratégie et le plan d'activités de la Banque en matière d'informatique soutiennent la stratégie globale de la Banque. Définit le mécanisme d'évaluation des performances et contrôle les améliorations résultant des projets informatiques. Contrôle et approuve les demandes de dotation budgétaire concernant les nouveaux projets sur la base du budget du département Informatique.	Au moins six fois par an
Équipe de gestion de la crise	Vice-Président et Directeur financier	Prépare une réponse coordonnée à tous les problèmes internes et externes majeurs pouvant survenir en cas d'événements affectant le fonctionnement normal de la Banque. Veille à ce que le plan de gestion de crise et le plan de reprise des activités soient en place et fassent l'objet de tests réguliers.	Au moins trois fois par an
Comité de mise en application	Directeur adjoint des affaires juridiques (Opérations bancaires et Finance)	Exécute les procédures, conformément aux Principes et procédures de mise en application de la BERD, concernant les allégations de fraude, de corruption, de collusion ou de coercition dans le cadre des projets financés par la Banque. Décide de l'opportunité de prendre des mesures fondées sur des constatations de tierces parties ou destinées à la mise en œuvre d'accords d'application de sanctions croisées par la Banque et une autre organisation internationale.	Selon le besoin

Codes de conduite de la Banque

La BERD est dotée de codes de conduite applicables à ses administrateurs et à son personnel, qui énoncent les principes, devoirs et obligations, ainsi que les normes d'éthique que les responsables et le personnel de la Banque doivent respecter. Ces codes ont fait l'objet d'un examen en 2011 et le Conseil des gouverneurs a approuvé les codes révisés en février 2012. Les codes de conduite révisés interdisent les représailles à l'encontre de personnes qui signalent des manquements. Ils peuvent être obtenus à l'adresse internet <http://fr.ebrd.com/pages/research/publications.shtml>.

Déontologie

La BERD dispose d'un Bureau indépendant de la déontologie. Son responsable rend compte directement au Président et au Comité d'audit – chaque trimestre ou selon le besoin. Le Responsable de la déontologie ne peut être relevé de ses fonctions par le Président qu'en accord avec l'avis formulé par le Conseil d'administration réuni en session restreinte.

Le Bureau de la déontologie est chargé de promouvoir une bonne gouvernance au sein de la BERD et dans toutes ses opérations et de veiller au respect des normes les plus rigoureuses en matière d'intégrité dans l'ensemble des activités de la Banque. Il a notamment pour attribution de traiter les questions de vérification de l'intégrité, de confidentialité, de conflits d'intérêt, de responsabilité, d'éthique, de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement d'activités terroristes, et de prévention de la fraude et de la corruption.

La BERD a adopté une Politique relative aux risques en matière d'intégrité qui peut être obtenue à l'adresse internet www.ebrd.com/downloads/integrityriskpol.pdf. Cette politique attribue la responsabilité au sein de la BERD de la gestion et de l'atténuation des risques en matière d'intégrité et de conformité auxquels sont confrontées les activités de la Banque.

Les vérifications préalables en matières financières et d'intégrité sont intégrées dans les procédures habituelles d'approbation des nouvelles opérations de la Banque et dans les mécanismes de contrôle de ses opérations existantes. Le Bureau de la déontologie fournit des conseils spécialisés indépendants à la Direction sur la présence de risques susceptibles de menacer l'intégrité et sur le caractère acceptable ou non de ces risques. Il contrôle les informations sur l'intégrité obtenues en appliquant les mesures de diligence et fournies par le Département des Opérations bancaires, pour s'assurer de leurs exactitudes et de l'identification convenable des risques pesant sur l'intégrité.

Le Bureau de la déontologie peut en outre diligenter des enquêtes en cas d'allégations de manquement à leurs devoirs de la part d'agents, ou de fraude et de corruption en lien avec des projets et des contreparties de la Banque. Les allégations de manquement à leurs devoirs de la part d'agents donnent lieu à des enquêtes, conformément aux Règles et procédures de conduite et de discipline. Celles-ci précisent les droits et obligations de la Banque et de ses agents lors des procédures d'enquête et en cas de mesures disciplinaires et prévoient des mesures de protection pour les personnes soumises à une enquête.

Les allégations de fraude et de corruption en lien avec des projets ou des contreparties de la Banque font l'objet d'une enquête dans le cadre de ses Principes et procédures de mise en application. Ces Principes et procédures décrivent également le mécanisme d'application par la Banque de sanctions imposées par d'autres banques multilatérales de développement conformément à l'Accord d'application de sanctions croisées. En 2013, le Bureau de la déontologie a recommandé au Comité de mise en application de la BERD de publier 88 avis de sanctions croisées après avoir reçu de la part de banques multilatérales de développement des décisions d'exclusion concernant 303 personnes morales et 25 personnes physiques. Le Comité de mise en application de la BERD a approuvé cette recommandation et décidé que la Banque devait sanctionner les personnes morales et physiques mentionnées dans les 88 avis de sanctions croisées. Des précisions sur les personnes physiques, les personnes morales et les sanctions figurent à l'adresse internet suivante : www.ebrd.com/pages/about/integrity/list.shtml.

Le Bureau de la déontologie se charge également de la formation du personnel de la Banque concernant les exigences en matière d'intégrité, et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En outre, il propose une formation spécialisée et conseille, selon le besoin, les personnes nommées par la Banque pour siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation.

La Banque est dotée d'un mécanisme de responsabilité, qui permet d'évaluer et d'étudier les plaintes relatives aux projets financés par la Banque et de déterminer, au besoin, si la Banque a agi en conformité avec ses principes lorsqu'elle a approuvé un projet donné. Le Mécanisme de recours sur les projets (MRP) est administré par le Bureau de la déontologie, et un responsable du MRP, nommé par le Président, est chargé de la mise en œuvre du mécanisme au jour le jour. Des informations sur le MRP et les plaintes déposées peuvent être consultées à l'adresse internet www.ebrd.com/pages/project/pcm/register.shtml.

Le *rapport anti-corruption* de la Banque est publié chaque année par le Bureau de la déontologie. Il décrit la stratégie de la Banque pour promouvoir l'intégrité et prévenir la fraude et la corruption et met en avant les mesures les plus récentes qu'elle a prises. Le rapport peut être consulté sur www.ebrd.com/pages/about/integrity/reports.shtml.

Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. La Banque dispose d'un mécanisme qui permet de certifier, dans le *Rapport financier 2013*, l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière, grâce au cadre de contrôle interne COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*), établi en 1992.⁸ Signée par le Président et par le Vice-Président et Directeur financier, cette déclaration de certification annuelle est soumise à la vérification et à l'approbation de l'auditeur externe de la Banque. Par ailleurs, la Banque présente

⁸ Comme d'autres organisations, la Banque adoptera en 2014 le cadre révisé de 2013.

fréquemment un ensemble complet de rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Au Comité d'audit, par exemple, elle rend compte des activités des départements Évaluation et Audit interne.

Risques financiers

La question des risques financiers est traitée au chapitre « Gestion des risques » du présent rapport.

Risque opérationnel

La Banque définit comme risques opérationnels tous les risques n'appartenant pas aux catégories des risques de crédit, de marché et de liquidité. En font partie les risques de perte résultant de processus et de systèmes internes inadéquats ou défectueux, de facteurs humains ou d'éléments extérieurs, ainsi que le risque d'atteinte à la réputation de la Banque. On citera, comme exemples :

- les erreurs ou défaillances qui touchent les systèmes d'appui aux transactions ;
- la planification insuffisante des mesures de redressement prises en cas de crise ;
- les erreurs commises dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ;
- les erreurs commises dans le calcul de la juste valeur des transactions ;
- les atteintes portées au nom et à la réputation de la Banque, soit directement par des commentaires défavorables, soit indirectement ;
- les erreurs ou omissions commises dans le traitement et le règlement d'opérations, qu'il s'agisse de l'exécution, de l'engagement ou du règlement, ou du fait de documents juridiques erronés ;
- les erreurs commises dans la communication des résultats financiers ou les défaillances des systèmes de contrôle (par exemple, dépassements non identifiés des limites ou opérations non autorisées ou en marge de la ligne d'exploitation choisie) ;
- la dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres-clés du personnel, la formation inadaptée ou insuffisante du personnel
- les événements extérieurs.

La BERD s'efforce d'éviter les pertes matérielles importantes dues aux risques opérationnels. Lorsque des risques matériels opérationnels importants sont identifiés (risques pouvant entraîner des pertes matérielles importantes s'ils ne sont pas réduits), des mesures d'atténuation et de contrôle appropriées sont prises après évaluation attentive du rapport risque encouru/bénéfice. La sauvegarde de la réputation de la Banque étant essentielle, ce risque réputationnel a donc été inclus dans la définition qu'elle donne du risque opérationnel. La BERD prend en toutes circonstances des mesures raisonnables et concrètes pour préserver sa réputation.

Parmi les politiques et les procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre tous les principaux types de risques opérationnels, on citera avant tout les normes rigoureuses d'éthique professionnelle qu'elle applique ainsi que son système de contrôle interne, d'équilibre et de séparation des pouvoirs. S'y ajoutent :

- les codes de conduite de la BERD ;
- les mécanismes de reprise après sinistre et de planification d'urgence ;
- la Politique d'information publique ;
- la Politique environnementale et sociale ;
- des procédures d'intégrité et de prudence applicables aux clients et aux projets, y compris des mesures contre le blanchiment de capitaux ;
- des procédures de signalement et d'enquête concernant des soupçons de manquements de la part du personnel, notamment de fraude ;
- un cadre de sécurité de l'information ;
- les procédures d'appels d'offres et d'achat, y compris la détection de cas de corruption lors de la passation des marchés.

C'est à la Vice-Présidence chargée des risques qu'il revient de mettre au point le mécanisme de gestion du risque opérationnel et de suivre sa mise en œuvre. Elle doit mettre en place le cadre et la structure d'ensemble qui aident les responsables à contrôler et à gérer le risque opérationnel au quotidien. Le Comité de gestion des risques supervise toutes les questions de risques et les politiques correspondantes à l'échelle de la Banque, notamment le suivi, l'évaluation et la surveillance des risques, y compris le risque opérationnel. Ce Comité est présidé par le Vice-Président et Directeur de la gestion des risques, d'autres hauts responsables y étant représentés ou présents pour l'examen d'aspects liés au risque opérationnel.

Le dispositif actuel de gestion du risque opérationnel de la BERD s'appuie sur une définition établie (voir plus haut), la catégorisation de différents événements susceptibles d'entraîner des pertes afin d'évaluer l'exposition de la Banque aux risques opérationnels, un groupe d'indicateurs clés pour mesurer ces risques et l'identification des risques opérationnels spécifiques par un exercice annuel d'autoévaluation, la collecte des données relatives aux pertes internes, et l'apport de données concernant les pertes externes et l'utilisation de ces données.

Les services de la Banque déterminent leur exposition au risque opérationnel et évaluent les procédures d'atténuation qui contribuent à la réduction du risque intrinsèque ou antérieur à la procédure. L'impact de chaque risque (intrinsèque et postérieur à la procédure) est évalué en fonction d'une échelle de valeur prédéfinie et en fonction de sa probabilité fondée sur une étude de fréquence. Les pertes ou incidents liés au risque opérationnel dont l'impact est supérieur à 5 000 euros doivent être signalés. La collecte de ces données vise principalement à améliorer les mécanismes de contrôle en prenant en compte le coût de renforcement des contrôles et les pertes potentielles à venir. La BERD est membre de la banque de données sur les pertes externes Global Operational Risk Loss Database (GOLD), que les membres alimentent en fournissant des informations sur les incidents liés au risque opérationnel au-delà d'un seuil monétaire. Elle peut ainsi accéder à de nombreuses données dépassant le cadre de sa propre expérience et enrichir les

analyses effectuées à partir des incidents internes signalés. GOLD est gérée comme un consortium sans personnalité morale et à but non lucratif, constitué d'institutions de services financiers.

Auditeur externe

L'auditeur externe est désigné par le Conseil d'administration, sur recommandation du Président, pour quatre ans et au maximum deux mandats consécutifs. Pour la période 2011-2014, le nouvel auditeur externe désigné par la Banque est Deloitte LLP (UK).

L'auditeur externe réalise un audit annuel afin d'être en mesure d'indiquer si, selon son opinion, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats de la Banque en conformité avec les normes internationales d'information financière IFRS. En outre, il examine la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière et émet une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de son audit annuel, l'auditeur externe rédige à l'intention du Conseil des gouverneurs une lettre de gestion qui indique l'opinion de l'auditeur externe sur l'efficacité des mesures de contrôle interne et diverses autres questions, ainsi que la réponse de la Direction. Cette lettre est examinée en détail avec le Comité d'audit, qui évalue une fois par an la qualité du travail et l'indépendance de l'auditeur externe.

Les principes de la Banque en matière d'indépendance de l'auditeur externe posent certaines conditions. L'auditeur externe n'est pas autorisé à proposer des services hors audit, sauf si ces services sont considérés comme étant dans l'intérêt de la Banque et sont approuvés par le Comité d'audit. Il peut en revanche proposer des services de conseil qui sont rémunérés par les fonds de coopération technique finançant les projets de clients ; ces cas sont signalés périodiquement au Comité d'audit.

Politique de rémunération

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point, pour rémunérer son personnel, une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être suffisamment compétitive pour attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié provenant d'un large éventail de pays membres ;
- de motiver et d'encourager l'excellence ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- d'être suffisamment flexible pour s'adapter rapidement à l'évolution des conditions ;
- de favoriser en permanence l'évolution du personnel ;
- de proposer des prestations permettant de bénéficier d'une protection sociale au quotidien.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les membres de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder son barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et que les salaires et les primes seraient fonction des résultats. Les éléments de comparaison retenus par la Banque sont principalement les institutions financières du secteur privé établies dans ses différentes zones d'activité ainsi que d'autres institutions financières internationales.

Les primes de résultats sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Elles représentent un pourcentage limité de l'ensemble de la rémunération et des prestations dont bénéficie le personnel.

Rémunération du personnel de la BERD

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée perçoivent un salaire, qui est revu le 1^{er} avril de chaque année. En outre, les membres du personnel qui ne sont pas habilités à percevoir un traitement pour des heures supplémentaires peuvent recevoir des primes en fonction de leurs résultats et de ceux de la Banque.

Tous les employés bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée, ainsi que la plupart des administrateurs⁹, le Président et les Vice-Présidents, sont couverts par une assurance médicale, une assurance vie, et participent aux plans de retraite de la Banque. Certains membres du personnel engagés alors qu'ils résident à l'étranger peuvent recevoir des indemnités destinées à contribuer à leurs frais de réinstallation.

La BERD dispose de deux régimes de retraite. Dans le régime de retraite à cotisations définies, la BERD et le personnel contribuent au régime et les participants peuvent décider des fonds dans lesquels ils souhaitent investir. Le régime « dernier salaire », quant à lui, est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Les deux régimes offrent un versement global aux personnes qui quittent l'institution ou atteignent l'âge de la retraite, de sorte que les obligations au titre des plans de retraite envers les employés qui ont quitté la Banque ou ont pris leur retraite sont minimales (elles se limitent aux réajustements en fonction de l'inflation sur les prestations non perçues ou différées de chacun de ces régimes). Les règles qui régissent les plans de retraite sont approuvées par le Conseil d'administration et leur suivi est assuré par le Comité des plans de retraite, le Comité d'administration des plans de retraite et le Comité d'investissement des plans de retraite.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du traitement et de la situation personnelle. Ces traitements et émoluments sont, au Royaume-Uni, exonérés d'impôt sur le revenu.

⁹ Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou groupe de pays qu'ils représentent et ne participent pas aux plans de retraite et/ou aux autres prestations de la Banque.

Président et Vice-Présidents

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs et lié généralement par un contrat à durée déterminée de quatre ans. Le traitement et les indemnités du Président sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Le Président peut bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peut percevoir de prime de résultats.

Les Vice-Présidents sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation du Président et liés généralement par contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs traitements et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidents peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats.

Les traitements bruts récemment approuvés pour ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établissent comme suit :

	2013 En milliers de livres sterling	2013 En milliers d'euros	2012 En milliers de livres sterling	2012 En milliers d'euros
Président	329	388	327	401
Premier Vice-Président et Directeur des opérations ¹⁰	304	359	298	365
Vice-Président et Directeur financier	277	327	272	334
Vice-Président et Directeur de la gestion des risques ¹¹	277	327	225	276
Vice-Président et Directeur administratif ¹²	70	83	s/o	s/o
Vice-Président chargé des politiques ¹³	219	258	233	286

Conseil d'administration

Les administrateurs sont élus par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans. Ils peuvent être réélus. Les administrateurs nomment les administrateurs suppléants. Les traitements des administrateurs et des administrateurs suppléants sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Ils peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats. Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils représentent. Les fonds qui seraient utilisés par la Banque pour rémunérer ces personnes sont alors mis à la disposition du pays ou groupe de pays pour couvrir d'autres dépenses admissibles.

Les traitements bruts récemment approuvés pour ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établissent comme suit :

	2013 En milliers de livres sterling	2013 En milliers d'euros	2012 En milliers de livres sterling	2012 En milliers d'euros
Administrateur	143	169	140	172
Administrateur suppléant	118	139	116	142

Équipe de direction

Le personnel clé d'encadrement comprend les membres du Comité exécutif de la Banque, le Directeur du bureau du Président, les directeurs généraux, le Trésorier, le Contrôleur, le Responsable de l'audit interne, le Responsable de l'évaluation et le Responsable de la déontologie. Ce groupe, exception faite du Président et des Vice-Présidents (pour lesquels des informations sont fournies ci-dessus), comprend 30 personnes qui perçoivent, avant déduction de l'impôt interne, des salaires bruts dans les fourchettes indiqués dans le tableau ci-après. La prime de résultats moyenne pour ce groupe s'est établie à 22 % des salaires bruts annuels en 2013 (2012 : 23 %).

	2013 En milliers de livres sterling	2013 En milliers d'euros	2012 En milliers de livres sterling	2012 En milliers d'euros
Minimum	100	118	95	117
Médiane	176	208	172	212
Maximum	213	251	210	258
Nombre de personnes au sein du groupe	30	30	27	27

¹⁰ La personne occupant cette fonction a changé le 1^{er} mars 2013.

¹¹ Le poste a changé, de Vice-Président chargé des risques et des ressources à Vice-Président et Directeur de la gestion des risques, le 1^{er} octobre 2013.

¹² Employé à compter du 1^{er} octobre 2013.

¹³ La personne occupant cette fonction a changé le 1^{er} juillet 2013.

Compte de résultat

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 26 février 2014.

Exercice clos le 31 décembre 2013	Note annexe	31 décembre 2013 En millions d'euros	Retraité ¹⁴ 31 décembre 2012 En millions d'euros
Intérêts et produits assimilés			
Prêts des opérations bancaires		998	1 040
Titres de créance à revenu fixe et autres		99	166
Intérêts et charges assimilées		(90)	(155)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés		(162)	(176)
Produit net des intérêts	4	845	875
Produit net des commissions	5	25	32
Dividendes		105	87
Profits nets des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	6	376	274
Profits nets des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	7	1	11
Profits nets des prêts sur la base du coût amorti		3	1
Pertes nettes des actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti	8	(7)	(16)
Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net, et des opérations de change	9	102	103
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces	10	45	69
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	11	(133)	(120)
Provisions pour dépréciation des garanties		(5)	-
Frais administratifs	12	(319)	(270)
Amortissements	21,22	(26)	(25)
Bénéfice net de l'exercice provenant des activités poursuivies		1 012	1 021
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs		(90)	(190)
Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs		922	831
Attribuable aux :			
Actionnaires		922	831

Les pages 20 à 79 font partie intégrante des présents états financiers.

¹⁴ Voir explication à la note annexe 2

État du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2013	31 décembre 2013	Retraité ¹⁵
	En millions d'euros	31 décembre 2012 En millions d'euros
Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	922	831
Autre revenu global/(charge globale)		
1. Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Titre de participation désigné à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	6
Bénéfices/(pertes) actuariels sur les régimes à prestations définies	2	(5)
Couverture de flux de trésorerie	(7)	(15)
2. Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Couverture de flux de trésorerie	4	7
Total du résultat global	920	824
Attribuable aux :		
Actionnaires	920	824

Les pages 20 à 79 font partie intégrante des présents états financiers.

¹⁵ Voir explication à la note annexe 2

État de situation financière

Au 31 décembre 2013	Note Annexe	En million d'euros	31 décembre 2013 En millions d'euros	En millions d'euros	Retraité ¹⁶ 31 décembre 2012 En millions d'euros
Actif					
Créances sur les institutions de crédit	13	7 266		7 515	
Créances représentées par un titre	14				
À la juste valeur par le biais du résultat net		139		175	
Sur la base du coût amorti		12 398		12 243	
Moins : provisions pour dépréciation		-		(8)	
		12 537		12 410	
Créances garanties	15	247		600	
			20 050		20 525
Autres actifs financiers	16				
Instruments financiers dérivés		3 094		4 671	
Autres actifs financiers		304		294	
			3 398		4 965
Prêts					
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>					
Prêts sur la base du coût amorti	17	19 458		19 333	
Moins : provisions pour dépréciation	11	(817)		(736)	
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	18	223		247	
			18 864		18 844
Titres de participation					
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>					
À la juste valeur par le biais du résultat net	19	6 490		6 649	
<i>Portefeuille de trésorerie :</i>					
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	20	63		64	
			6 553		6 713
Actifs incorporels	21		39		41
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	22		44		42
Capital libéré à recevoir			10		12
Total de l'actif			48 958		51 142
Passif					
Emprunts					
Dettes envers les institutions de crédit et autres tiers	23	1 543		3 086	
Dettes représentées par un titre	24	29 659		31 824	
			31 202		34 910
Autres passifs financiers					
Instruments financiers dérivés	25	2 475		1,752	
Autres passifs financiers		405		530	
			2 880		2 282
Total du passif			34 082		37 192
Fonds propres des membres attribuables aux actionnaires					
Capital libéré	26	6 202		6 202	
Réserves et bénéfices non distribués	27	8 674		7 748	
Total des capitaux propres			14 876		13 950
Total du passif et des capitaux propres			48 958		51 142
Instruments hors bilan					
Engagements de crédit non utilisés	28		11 434		10 995

Les pages 20 à 79 font partie intégrante des présents états financiers.

¹⁶ Voir explication à la note annexe 2

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2013	Capital souscrit En millions d'euros	Capital sujet à appel En millions d'euros	Réserve pour juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global En millions d'euros	Réserves pour flux de trésorerie En millions d'euros	Nouvelle évaluation actuarielle En millions d'euros	Bénéfices non distribués retraités En millions d'euros	Total des capitaux propres En millions d'euros
Au 31 décembre 2011	28 380	(22 181)	10	15	-	6 949	13 173
Impact du changement de méthode comptable ¹⁷	-	-	-	-	-	(56)	(56)
Au 31 décembre 2011, montant retraité	28 380	(22 181)	10	15	-	6 893	13 117
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	6	(8)	(5)	831	824
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	-	-	6	6
Capital souscrit	1 221	(1 218)	-	-	-	-	3
Au 31 décembre 2012	29 601	(23 399)	16	7	(5)	7 730	13 950
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	(1)	(3)	2	922	920
Impôt interne pour l'exercice	-	-	-	-	-	6	6
Capital souscrit	72	(72)	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2013	29 673	(23 471)	15	4	(3)	8 658	14 876

La note annexe 27 (Réserves et bénéfices non distribués) présente des informations complémentaires sur les réserves de la Banque. Les pages 20 à 79 font partie intégrante des présents états financiers.

¹⁷ Voir explication à la note annexe 2

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2013	En 31 déc. 2013			Retraité ¹⁸
	millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	31 déc. 2012 En millions d'euros
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Bénéfice net pour l'exercice	922		831	
Ajustements pour :				
Suppression de la décote liée aux actifs dépréciés identifiés	(15)		(11)	
Intérêts perçus	(1 082)		(1 195)	
Intérêts et charges assimilées	252		331	
Report net des commissions et coûts directs	88		108	
Impôt interne	6		6	
Profits réalisés sur titres de participation et dérivés sur actions	(439)		(217)	
Pertes latentes/(profits latents) sur titres de participation et dérivés sur actions à la juste valeur par le biais du résultat net	63		(57)	
Pertes latentes/(profits latents) sur prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	1		(7)	
Gains réalisés sur les prêts des Opérations bancaires	(3)		(6)	
Gains réalisés sur les placements de trésorerie	(8)		(17)	
Variation en juste valeur sur les couvertures	(45)		(69)	
Variation latente à la valeur de marché	140		(97)	
Bénéfices de change	-		(2)	
Dotation aux amortissements	26		25	
Profit sur cession de biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	(1)		-	
Reprise de provisions pour dépréciation de créances représentées par un titre, sur la base du coût amorti	(2)		(1)	
Charge de provisions brutes pour pertes sur prêts et garanties des Opérations bancaires	138		120	
Bénéfice net ajusté	41		(258)	
Intérêts perçus	990		1 112	
Intérêts et charges assimilées payés	(265)		(318)	
(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation :				
Charges constatées d'avance	(1)		138	
Produit du remboursement de prêts des Opérations bancaires	6 979		6 147	
Avances de fonds pour prêts des Opérations bancaires	(7 656)		(7 486)	
Produit de la cession de titres de participation et dérivés sur actions des Opérations bancaires	1 161		856	
Avances de fonds pour titres de participation des Opérations bancaires	(531)		(1 135)	
Créances nettes sur établissements de crédit	(2 685)		(174)	
(Diminution)/augmentation des passifs d'exploitation :				
Charges à payer	11		(1)	
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		(1 956)		(1 119)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Produit de titres de créance sur la base du coût amorti	16 843		13 471	
Achat de titres de créance sur la base du coût amorti	(17 857)		(13 621)	
Produit de la cession de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	473		1 026	
Acquisition de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(473)		(885)	
Produit de la cession de biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	3		-	
Acquisition d'actifs incorporels, biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	(29)		(25)	
Flux de trésorerie nets utilisés dans des activités de placement		(1 040)		(34)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Fraction reçue du capital	2		5	
Émission d'emprunts représentés par des titres	12 182		13 631	
Remboursements d'emprunts représentés par des titres	(10 933)		(11 041)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		1 251		2 595
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 745)		1 442
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		5 892		4 450
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre¹⁹		4 147		5 892

¹⁸ Voir explication à la note annexe 2

¹⁹ Voir la note annexe 13 pour les montants totaux des « créances sur institutions de crédit ».

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des montants présentant une échéance initiale inférieure à trois mois. Ils sont utilisables à bref délai et soumis à un risque de variation de valeur très minime. Dans le solde de 2013, 117 millions d'euros ont été affectés à des projets signés et des coûts opérationnels dans le cadre du FSI SEMED et 15 millions d'euros ont été affectés à une assistance technique pour les pays membres de la région SEMED.

Les pages 20 à 79 font partie intégrante des présents états financiers.

Principes comptables

Les principes comptables essentiels utilisés pour la préparation des présents états financiers sont indiqués ci-dessous. Sauf mention contraire, ces principes ont été appliqués uniformément à toutes les années présentées.

A. Base de préparation

Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou IFRS) approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique, modifiée par la réévaluation comptable des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode du coût amorti faisant partie d'un schéma de couverture répondant aux critères ont été traités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » dans ce chapitre). Les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation. L'évaluation sur cette base est réalisée par le Conseil d'administration de la Banque lors de l'approbation de la politique de liquidités annuelle de la Banque au quatrième trimestre de l'année. Elle a été reconfirmée par le Président et le Vice-Président et Directeur financier le 26 février 2014, date à laquelle ils ont signé les états financiers.

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, il faut retenir des estimations comptables critiques. Cela exige également que, dans l'application des principes comptables, la Direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines où elle est amenée davantage à exercer son jugement ou qui présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont une incidence significative sur les états financiers sont décrits dans la section « Estimations comptables critiques et jugements » du présent chapitre.

Normes IFRS nouvelles et modifiées s'appliquant impérativement à la période couverte par le rapport

Les normes nouvelles et modifiées suivantes s'appliquent à la période couverte par le rapport :

Intitulé	Nature du changement	Impact
IFRS 7 (amendement) Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	Exige la divulgation d'informations permettant à ceux qui se servent des états financiers d'une entité d'évaluer l'impact ou l'impact potentiel des accords de compensation sur la situation financière de l'entité.	Nouvelles divulgations effectuées
IFRS 10 : États financiers consolidés	établit les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés lorsqu'une entité contrôle une ou plusieurs autres entités.	Aucun changement apporté à la comptabilité de la Banque concernant ses prises de participation ou son administration des fonds des donateurs.
IFRS 11 : Partenariats	établit les principes de communication d'informations financières pour les parties à un accord conjoint.	Aucun changement de présentation nécessaire
IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	regroupe les exigences d'informations à fournir sur les participations dans des filiales, les accords conjoints, les sociétés associées et les entités structurées non consolidées.	Nouvelles divulgations effectuées
IFRS 13 : Évaluation de la juste valeur	définit la juste valeur, établit un cadre unique pour évaluer la juste valeur et exige la communication d'informations sur les évaluations de la juste valeur.	Aucun changement apporté aux procédures d'établissement de la juste valeur
IAS 1 (amendement) : Présentation des états financiers	exige de la part des entités qu'elles regroupent les éléments présentés sous les autres éléments du résultat global selon qu'ils peuvent être reclassés ou non dans le résultat net.	Présentation des autres éléments du résultat global adaptée en conséquence, mais montants négligeables.
IAS 19 (amendement) : Avantages du personnel	plusieurs amendements, notamment : <ul style="list-style-type: none">• l'élimination de l'option qui permettait de reporter la comptabilisation des profits et pertes en recourant à la méthode du corridor ;• la rationalisation de la présentation des variations d'actifs et de passifs dues aux régimes à prestations définies ;• le renforcement des exigences de communication d'informations concernant les régimes à prestations définies.	Réserves d'ouverture réduites de 60 millions d'euros suite à la comptabilisation de pertes actuarielles préalablement reportées. Réduction rétrospective de 1 million d'euros des frais administratifs en 2012. Voir principes comptables pour plus de précisions.

IAS 27 (republiée) : États financiers individuels	exige d'une entité préparant des états financiers individuels qu'elle comptabilise les investissements dans les filiales, les co-entreprises et les sociétés associées à leur coût ou conformément à la norme IFRS 9 : Instruments financiers.	Sans objet
IAS 28 (republiée) : Participations dans des sociétés associées et des co-entreprises	prescrit la comptabilisation des investissements dans les sociétés associées et définit les exigences concernant l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des investissements dans les sociétés associées et dans les co-entreprises.	Aucun changement, la Banque comptabilisant ces investissements à la juste valeur.

Normes IFRS non encore applicables mais ayant fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

La norme IFRS 9 : Instruments financiers est celle que l'IASB a prévue pour remplacer la norme IAS 39. Elle doit être complétée suivant des phases distinctes. Pour l'heure, aucune date de prise d'effet n'a encore été fixée pour cette norme, même si les entités sont autorisées à adopter par anticipation toutes les phases achevées. La Banque a adopté la première phase, « classification et évaluation des actifs financiers » (novembre 2009) dans ses états financiers de 2010.

Voir les principes comptables concernant les actifs financiers pour plus de précisions.

Normes IFRS non encore applicables et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

Les normes suivantes ne sont pas encore applicables et n'ont pas été adoptées par anticipation.

Intitulé	Nature du changement	Impact potentiel
IFRS 9 Instruments financiers	Classification et évaluation des passifs financiers (octobre 2010). Comptabilité de couverture (novembre 2013). Compte tenu de l'utilisation par la Banque d'une comptabilité de couverture pour ses emprunts, elle examinera ensemble ces parties de la norme IFRS 9. Pour l'instant, aucune date d'application impérative n'a été fixée pour cette norme.	La Banque doit encore évaluer l'impact potentiel de l'adoption de cette norme.
IAS 32 (amendement) Instruments financiers : Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers	met à jour le guide d'application et la base des conclusions concernant la compensation des actifs et des passifs financiers. Entre en vigueur pour les périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2014.	La Banque estime que cette norme n'aura pas d'impact significatif car la présentation brute des actifs et passifs sous forme d'instruments dérivés, sur laquelle porte essentiellement cet amendement, demeurera appropriée.
Entités d'investissement – amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	introduit une exception à la consolidation de certaines filiales concernant les « entités d'investissement », exigeant que ces filiales soient plutôt évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à la norme IFRS 9 Instruments financiers. De nouvelles exigences de communication financière ont également été introduites. Entre en vigueur pour les périodes comptables ouvertes à partir du 1 ^{er} janvier 2014.	Sans objet
IAS 19 (amendement) : Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel	simplifie la comptabilisation des cotisations aux régimes à prestations définies des salariés et de tiers. Entre en vigueur pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1 ^{er} juillet 2014.	Sans objet

Un certain nombre de normes existantes ont été examinées par l'IASB en décembre 2013 dans le cadre du cycle d'amélioration annuel des normes IFRS. La Banque est d'avis qu'aucun de ces amendements, qui prendront effet pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2014, n'aura d'impact significatif sur ses états financiers.

B. Principes comptables d'importance significative

Actifs financiers – Classification et évaluation

La Banque a adopté par anticipation, et applique depuis le 1^{er} janvier 2010, la phase 1 de la norme IFRS 9 : Instruments financiers, concernant la classification et l'évaluation des actifs financiers. Elle classe par conséquent ses actifs financiers selon les catégories suivantes : ceux évalués sur la base du coût amorti et ceux évalués à la juste valeur. Cette classification dépend à la fois des caractéristiques contractuelles des actifs et du modèle qu'utilise la Banque pour gérer ces actifs.

Actifs financiers sur la base du coût amorti

Pour être classés comme des actifs évalués sur la base du coût amorti, les deux critères suivants doivent être remplis : d'une part, l'objectif du modèle utilisé par la Banque doit être de détenir l'actif financier pour recueillir les flux de trésorerie contractuels et, d'autre part, les conditions contractuelles régissant l'actif financier doivent donner lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie composés uniquement du principal et des intérêts calculés sur ce principal, les intérêts représentant la valeur temporelle de l'argent et le risque de crédit associés à l'encours du principal.

Les investissements remplissant ces critères sont d'abord évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des actifs financiers. Ils sont ensuite valorisés sur la base de leur coût amorti en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation. À l'exception des titres de créance qui sont détenus sur la base du coût amorti et comptabilisés à la date de transaction, les actifs financiers de la Banque sont évalués sur la base du coût amorti et comptabilisés à la date de règlement.

Les créances garanties sont comptabilisées sur la base du coût amorti. Elles représentent des transactions dans le cadre desquelles les risques et bénéfices associés à la propriété de l'actif de référence sont transférés à un tiers par un swap de rendement total et constituent une forme de prêt garanti.

Actifs financiers sur la base de la juste valeur

Si l'un des deux critères ci-dessus n'est pas rempli, le titre de créance est classé comme désigné à la « juste valeur par le biais du résultat net ». La présence d'un dérivé incorporé, susceptible de modifier les flux de trésorerie provenant d'un titre de créance, de sorte que ces flux ne représentent plus seulement le principal et les intérêts, nécessite de classer cet actif comme désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, les emprunts convertibles en étant un exemple.

Les titres de créance classés comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la date de règlement s'ils font partie du portefeuille de prêts des Opérations bancaires et à la date de transaction s'ils font partie du portefeuille de la Trésorerie.

Les titres de participation de la Banque – les instruments de fonds propres détenus au sein du portefeuille des Opérations bancaires – sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les investissements dans les entreprises associées. La Banque considère ces derniers comme du capital-risque, une forme d'investissement qui, conformément à la norme IAS 28 : Participations dans des sociétés associées et des co-entreprises, n'exige pas une comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence.

Quand un instrument qui doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net présente à la fois les caractéristiques d'un titre de créance et d'un instrument de capitaux propres, la Banque décide de le classer en tant que titre de créance ou instrument de capitaux propres selon l'évaluation et la présentation de cet investissement réalisées en interne et soumises au Comité des opérations pour approbation.

La base de la juste valeur des prises de participations dans des entreprises cotées sur un marché actif est le cours acheteur du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur des prises de participations dans des entreprises non cotées ou cotées sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principales techniques de valorisation utilisées sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, auxquels un coefficient est appliqué en fonction d'informations concernant des entreprises comparables et de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques employées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les titres de participation de la Banque sont comptabilisés à la date de l'opération.

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque évalue ces actifs à la juste valeur. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charge au compte de résultat. Ces actifs sont inscrits à la juste valeur dans l'état de situation financière et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pour la période où elles se produisent.

Une participation stratégique détenue par la Trésorerie est comptabilisée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Tous les gains et pertes de juste valeur sont comptabilisés dans l'état du résultat global et ne sont pas recyclés à travers le compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier, ou une part d'un actif financier, quand les droits contractuels concernant cet actif ont expiré ou quand les droits sur les futurs flux de trésorerie provenant de l'actif ont été transférés à un tiers et, avec eux :

- (i) la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à cet actif, ou
- (ii) les risques et les avantages importants, ainsi que la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif.

Lorsque les risques et les avantages importants ont été transférés, mais que le cessionnaire n'a pas la possibilité inconditionnelle de céder ou de donner en garantie l'actif, la Banque continue de comptabiliser l'actif selon l'approche de l'implication continue du cédant. Lorsque ni une décomptabilisation ni une comptabilisation selon l'approche de l'implication continue ne se justifie, la Banque continue de comptabiliser la totalité de l'actif et assimile toute rémunération reçue à un passif financier.

Passifs financiers

La Banque n'a pas adopté par anticipation la partie de la norme IFRS 9 qui concerne les passifs financiers et continue par conséquent d'appliquer la norme IAS 39 : Instruments financiers.

À l'exception des instruments dérivés qui doivent être évalués à la juste valeur, la Banque ne désigne pas les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont tous comptabilisés sur la base du coût amorti, sauf s'ils répondent aux critères de la comptabilité de couverture, auquel cas le coût amorti est corrigé de la juste valeur attribuable aux risques couverts. Les passifs résultant des titres émis sont comptabilisés à la date de la transaction et les autres passifs à la date de règlement.

Les charges d'intérêts sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisées sous la rubrique « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat, sauf pour le coût imputé au financement des activités de courtage de la Trésorerie, qui est comptabilisé sous la rubrique « Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Banque a recours aux instruments dérivés pour atteindre essentiellement trois objectifs :

- (i) pour convertir les produits de l'émission de titres par la Banque dans la monnaie et au taux d'intérêt qu'elle souhaite, la majorité de ces titres, en dehors des effets de commerce, sont associés à un swap ;
- (ii) pour gérer les risques de taux d'intérêt nets et les risques de change provenant de l'ensemble de ses actifs et passifs financiers, et
- (iii) pour prévoir d'éventuelles stratégies de désengagement concernant ses participations dans des entreprises non cotées au moyen d'options de vente négociées.

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur au compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères. Dans ce cas, la juste valeur est reprise dans les réserves et inscrite au compte de résultat en même temps que les risques associés à l'instrument couvert. Si la couverture est imparfaite, cette part de la juste valeur continue de figurer dans le compte de résultat. La juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles de valorisation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leurs justes valeurs sont positives et comme des passifs quand leurs justes valeurs sont négatives. Le Département Trésorerie de la Banque identifie explicitement toutes les activités de couverture et fournit les informations correspondantes.

Comptabilité de couverture

La Banque n'a pas adopté par anticipation la partie de la norme IFRS 9 concernant la comptabilité de couverture et continue par conséquent d'appliquer la norme IAS 39 : Instruments financiers.

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, ce qui est impossible à obtenir par d'autres méthodes. Une véritable relation de couverture existe lorsqu'il est possible de déceler, entre deux ou plusieurs instruments financiers, une relation spécifique dans le cadre de laquelle la variation de valeur d'un instrument, à savoir « l'instrument de couverture », est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, « l'élément couvert ». Pour être compatible selon la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 % ; toute imperfection à l'intérieur de ces limites doit être portée au compte de résultat comme « Variation en juste valeur des couvertures non qualifiées et couvertures inefficaces ». La Banque applique la comptabilité de couverture à des relations de couverture désignées individuellement. Cette rubrique du compte de résultat comprend également les profits et les pertes liés à des produits dérivés que la Banque utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt de manière globale, mais auxquels elle n'applique pas la comptabilité de couverture.

La Banque consigne la relation de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert lors de la comptabilisation initiale de la transaction. Elle consigne également en permanence son évaluation de l'efficacité des instruments dérivés pour couvrir le risque de modification de la juste valeur ou du flux de trésorerie des éléments couverts.

Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter le risque de taux d'intérêt en utilisant, sur les actifs comme sur les passifs, des swaps pour convertir ce risque en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées « couvertures de juste valeur ». Les variations en juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles en tant que couvertures de juste valeur et se révèlent particulièrement efficaces quant au risque couvert, sont portées au compte de résultat, de même que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable à ce risque particulier.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur d'un passif financier, lorsque la couverture cesse d'être compatible à des fins de comptabilité de couverture et que le passif financier comporte un dérivé intégré d'une nature économique différente de celle de l'instrument hôte, ce dérivé intégré est scindé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Un tel traitement n'est pas nécessaire pour les actifs financiers couverts, car la norme IFRS 9 n'exige pas de scinder les dérivés intégrés dans le cas des actifs financiers.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque a effectué des opérations de couverture de flux de trésorerie pour, essentiellement, minimiser le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les décisions que la Banque prend quant au moment opportun pour la fermeture de l'opération. La couverture consiste principalement à acheter des livres sterling sur le marché de change à terme, mais des options sur devises sont également possibles. La Banque comptabilise directement les variations de juste valeur dans les réserves jusqu'au moment où la dépense concernée est engagée. Au 31 décembre 2013, elle avait mis en place plusieurs couvertures de flux de trésorerie pour les futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Pour plus de précisions sur les politiques de gestion des risques et autres politiques liées, on se reportera à la section « Gestion des risques » du rapport.

Garanties financières

Initialement, les garanties financières émises sont comptabilisées à la juste valeur, puis au plus élevé des deux montants suivants : solde non amorti des commissions reçues et reportées, et dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de l'état de situation financière. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la garantie devra être réglée et que le montant du règlement peut être estimé de manière fiable. Les garanties financières sont comptabilisées sous « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers ».

Dépréciation d'actifs financiers

Actifs financiers désignés sur la base du coût amorti

Lorsqu'il est manifeste que la recouvrabilité d'un prêt est problématique, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat. La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette des rentrées de trésorerie attendues, actualisée, au besoin, en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provisions et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable de l'actif n'est directement réduite que lors du passage en pertes et profits. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat pendant la durée de vie de l'actif, et tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Pour déterminer l'existence de signes objectifs de pertes par dépréciation, la Banque utilise les critères suivants :

- défaillance de paiements contractuels de principal ou d'intérêt ;
- difficultés de trésorerie de l'emprunteur ;
- non-respect des clauses ou conditions du prêt ;
- lancement d'une procédure de faillite ;
- détérioration de la position concurrentielle de l'emprunteur ;
- détérioration de la valeur de la garantie.

Les provisions pour dépréciation d'actifs similaires non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille. La méthodologie utilisée pour estimer la dépréciation s'appuie sur celle utilisée pour mesurer les risques inhérents aux actifs non souverains. Pour tous les actifs à risques souverains, on utilise une méthodologie distincte qui prend en compte le statut de créancier privilégié de la Banque que lui accordent ses membres. La méthodologie de la Banque calcule la dépréciation sur la base de la perte subie²⁰. La dépréciation est déduite des actifs dans l'état de situation financière.

La Banque maintient une réserve pour pertes sur prêts afin de conserver, dans les capitaux propres, un montant de bénéfices non distribués égal à la différence entre les pertes par dépréciation escomptées sur la durée de vie totale du portefeuille de prêts et le montant cumulé provisionné dans le compte de résultat sur la base de la perte subie.

La dépréciation, déduction faite des sommes contre-passées pendant l'exercice, est portée au compte de résultat. Lorsqu'un prêt est réputé irrécouvrable, la valeur du capital est passée en pertes et profits en regard de la provision pour dépréciation correspondante. Ces prêts sont passés en pertes et profits après accomplissement de toutes les procédures nécessaires et définition du montant de la perte. Les recouvrements ultérieurs sont crédités au compte de résultat.

Les prêts et les avances sont généralement renégoiés lorsque l'emprunteur est confronté à une évolution défavorable de sa situation. Selon l'ampleur de la modification du prêt initial, soit il continuera à être comptabilisé, soit il sera décomptabilisé et remplacé par un nouveau prêt. Dans la mesure où le prêt initial est conservé, il continuera d'apparaître comme étant en souffrance le cas échéant et comme étant déprécié individuellement lorsque les paiements renégoiés des intérêts et du principal ne permettent pas de récupérer la valeur comptable initiale de l'actif.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est préparé à l'aide de la méthode indirecte. Les disponibilités comprennent les instruments d'une échéance inférieure à trois mois à compter de la date de la transaction, utilisables à court terme et soumis à un risque de variation de valeur très minime.

²⁰ Voir « Délai de survenance des pertes » sous « Estimations comptables critiques et jugements ».

Monnaies

La Banque utilise l'euro comme monnaie de présentation de ses états financiers.

Les transactions libellées dans des monnaies autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes en devises résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro au taux de change de fin d'année sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux réserves de couverture en cas de flux répondant aux critères.

Capital souscrit

Le capital social de la Banque est exprimé en euros.

Actifs incorporels

Les dépenses de maintenance de programmes informatiques sont comptabilisées comme des charges au moment où elles sont engagées. Les coûts directement liés à des programmes informatiques identifiés et uniques contrôlés par la Banque et qui généreront des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel et une part appropriée des frais généraux associés.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger le fonctionnement de programmes informatiques au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial dudit programme. Les frais de développement de logiciel comptabilisés comme actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois ans.

Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, la technologie et le matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement après déduction de leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Immobilier en pleine propriété	30 ans
Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	Terme non échu
Technologie et matériel de bureau	Trois ans

Comptabilité des contrats de location

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu de tels contrats pour la plupart de ses locaux, à Londres tout comme dans d'autres pays où elle est présente. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense engagée pendant l'exercice au cours duquel intervient la résiliation.

Intérêts, commissions et dividendes

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés sur la base des faits générateurs en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Cette méthode exige qu'en plus du taux d'intérêt contractuel attaché à un instrument financier, les commissions et frais directs associés à la création et au suivi de l'instrument soient aussi comptabilisés en tant que produits ou charges d'intérêts pendant la durée de vie de l'instrument. L'amortissement de ces commissions et frais est pris en compte dans la même ligne de charges ou produits d'intérêts que les instruments auxquels ils se rapportent. D'autres précisions sont données ci-après.

- Prêts des opérations bancaires : correspond aux intérêts perçus sur les prêts des opérations bancaires. Les intérêts sur les prêts dépréciés sont reconnus en supprimant la décote utilisée lors du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus ;
- Titres de créance à revenu fixe et autres : correspond aux intérêts perçus sur les placements de trésorerie, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur pour lesquels les intérêts sont comptabilisés sous « Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net ». Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée à un investissement sous-jacent – généralement en utilisant un swap pour convertir des intérêts à taux fixe en intérêts à taux variable – les intérêts nets correspondant au swap sont inclus dans cette ligne des intérêts perçus ;
- Intérêts et charges assimilées : correspond aux intérêts versés sur tous les fonds empruntés. La majorité des emprunts de la Banque sont réalisés en émettant des obligations qui sont presque toujours associées individuellement à un swap pour convertir les produits de l'émission dans la monnaie et au taux d'intérêt variable recherchés par la Banque. La comptabilité de couverture s'applique à ces associations et les intérêts nets du swap correspondant sont inclus dans les intérêts versés ;
- Produits/(charges) net(te)s d'intérêts sur instruments dérivés : en plus des swaps sur taux associés à des investissements ou des emprunts spécifiques, la Banque utilise aussi divers instruments dérivés pour gérer le risque dû à la non-concordance des taux d'intérêt entre les actifs et les passifs de l'état de situation financière. Les intérêts nets associés à ces instruments dérivés sont présentés séparément car ils ne sont pas attachés à des actifs ou des passifs spécifiques présentés ailleurs dans les « intérêts nets perçus ». Cette absence de « concordance » spécifique signifie également que la comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux risques couverts par ces instruments dérivés.

Les commissions reçues dans le cadre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont perçues. Les frais d'émission et les primes et décotes de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés sur la base du rendement effectif.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés conformément à l'IAS 18 lorsque le droit de la Banque à recevoir le paiement est établi et qu'il est probable que des avantages économiques iront à la Banque et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Plans de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations définies et un régime de retraite à prestations définies. La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous ses autres actifs.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire, ces cotisations étant imputées au compte de résultat et versées aux dépositaires indépendants des avoirs du plan de retraite.

Le régime à prestations définies est financé entièrement par la Banque et les prestations sont fondées sur les années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie. Des actuaires indépendants calculent l'obligation due au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode de référence des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées aux services accumulés à la date de l'état de situation financière) sur la base du taux de rendement des obligations de sociétés de grande qualité. Pour les années intermédiaires, l'obligation due au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi qui permettent une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations des hypothèses actuarielles d'origine.

Les contributions de la Banque au régime à prestations définies sont fixées par le Comité des plans de retraite, conseillé par les actuaires de la Banque, et sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

La norme IAS 19 : Avantages du personnel a été révisée en 2011, les modifications devant s'appliquer aux états financiers de 2013 de la Banque. Les principaux changements introduits sont les suivants :

- La possibilité de reporter la comptabilisation des gains ou des pertes actuariels en recourant à la méthode du corridor a été supprimée et l'ensemble de ces gains ou pertes doivent être comptabilisés immédiatement sous « autres éléments du résultat global ». En conséquence, les prestations définies nettes, ou engagements nets, à inscrire dans l'état de situation financière correspondront à l'excédent/(au déficit) courant du régime à prestations définies ;
- La rentabilité attendue des actifs du régime est à présent alignée sur le taux d'actualisation utilisé pour les obligations au titre du régime afin de fournir un seul chiffre pour le produit/(coût) net des intérêts concernant les prestations définies nettes, ou engagements nets ;
- Le coût des prestations définies porté au compte de résultat comporte par conséquent le coût des services et le produit/(coût) net des intérêts concernant les actifs ou les passifs nets du régime. Les réévaluations du fait des hypothèses actuarielles, notamment la différence entre les intérêts nets attendus et effectifs, sont comptabilisées sous « autres éléments du résultat global ».

En raison de la mise en œuvre de ces changements, les pertes actuarielles reportées, soit 60 millions d'euros, inscrites dans l'état de situation financière au 31 décembre 2012, ont été retirées et ajustées au regard des réserves d'ouverture. Les charges imputées au compte de résultat en 2012 ont également été retraitées, avec pour conséquence une réduction de 1 million d'euros.

Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct. Les biens ou services acquis ou importés sont aussi exemptés de tous droits ou taxes, ou ces derniers remboursés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

C. Estimations comptables critiques et jugements

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, la Banque doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les valeurs reportées au compte de résultat pendant la période considérée. Les estimations et jugements comptables font l'objet d'une évaluation permanente. Ils sont établis sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés plausibles compte tenu des circonstances.

Ces estimations sont étroitement liées à un certain nombre de variables qui reflètent le contexte économique et le climat sur les marchés financiers dans les pays où la Banque investit, mais ne sont pas directement corrélées aux risques de marché comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Les estimations comptables critiques et jugements de la Banque sont les suivants :

Juste valeur d'instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Banque sont déterminées à l'aide de modèles d'actualisation des flux financiers. Ces modèles sont fondés sur les cours du marché des devises, les taux d'intérêt et la volatilité des options. Lorsqu'il n'existe pas de données de marché pour tous les éléments de l'évaluation d'un instrument dérivé, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport.

Juste valeur des prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La juste valeur des prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est déterminée en conjuguant des modèles d'actualisation des flux financiers et des modèles de valorisation des options. Ces modèles incorporent les données de marché relatives aux taux d'intérêt, aux écarts de taux pour les emprunteurs, aux cours pertinents des actions et aux flux de trésorerie représentés par les dividendes. Lorsque les données de marché nécessaires ne sont pas disponibles, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données d'entrée non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport.

Juste valeur des titres de participation

La méthode par laquelle la Banque détermine la juste valeur des participations est décrite dans la section « Actifs financiers » du chapitre. Principes comptables et une analyse du portefeuille de participations est présentée dans la note annexe 19. Concernant les titres de participation de la Banque dont l'évaluation n'est pas fondée sur des données de marché observables, des informations de sensibilité complémentaires ont été fournies à la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport.

Provision pour dépréciation de prêts

La méthode par laquelle la Banque détermine le niveau de dépréciation des prêts est décrite dans le chapitre « Principes comptables » du présent rapport et expliquée plus en détail dans la section « Risque de crédit » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport.

Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains étaient, au 31 décembre 2013, de 417 millions d'euros (2012 : 439 millions d'euros). Des précisions sont données ci-après sur la sensibilité des provisions de portefeuille aux principales variables utilisées pour déterminer le degré de dépréciation.

Notation des risques

- Si tous les investissements sous forme de prêts non souverains étaient revalorisés de trois « crans » ou notes détaillées des risques selon le barème de la Banque évaluant la probabilité de défaillance, cela se traduirait par une réduction de 351 millions d'euros des provisions de portefeuille constituées au titre des prêts ;
- Inversement, si tous les prêts non souverains étaient déclassés de trois « crans » ou notes détaillées des risques selon le barème de la Banque évaluant la probabilité de défaillance, cela se traduirait par une charge imputée au compte de résultat de 977 millions d'euros liée aux provisions pour prêts non souverains ;
- En ce qui concerne les provisions individualisées, une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de pertes en cas de défaut entraînerait un gain ou une perte de 65 millions d'euros.

Délai de survenance de pertes

- Des provisions sont constituées pour dépréciation non identifiée afin de refléter les pertes qui découlent d'événements existants mais non identifiés à la date de l'état de situation financière et qui surviendront dans un délai de 12 mois à compter de cette date. Si le délai de survenance des pertes était ramené à trois mois, cela entraînerait d'après les estimations une diminution des provisions de portefeuille portées au compte de résultat d'environ 313 millions d'euros. Les réserves pour pertes sur prêts augmenteraient d'un montant équivalent, la modification du délai de survenance n'ayant pas d'incidence sur l'estimation globale de la perte pour le portefeuille.

Taux applicables à la probabilité de défaillance

- Afin de déterminer la probabilité de défaillance pour chaque notation du risque, la pondération relative appliquée aux données extérieures et aux données propres à la Banque est révisée tous les ans. Conformément à la méthodologie générale de provisionnement pour 2013, une pondération de 50 % est respectivement appliquée aux données propres à la Banque et aux données extérieures, conformément à la méthodologie utilisée en 2012. Si la pondération appliquée aux données propres à la Banque était ramenée à 40 % (60 % pour les données extérieures relatives à la probabilité de défaillance), les provisions de portefeuille augmenteraient de 46 millions d'euros, les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée des prêts non souverains étant portées à 463 millions d'euros. De la même façon, si la pondération attribuée aux données propres à la Banque était relevée à 60 % (40 % pour les données extérieures relatives à la probabilité de défaillance), les provisions de portefeuille diminueraient de 46 millions d'euros, les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée des prêts non souverains reculant à 371 millions d'euros.

Taux de pertes en cas de défaut

- Une baisse de 10 points de pourcentage des taux de pertes en cas de défaut entraînerait une contraction des provisions de portefeuille de 65 millions d'euros, ramenant les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains à 352 millions d'euros.
- Une hausse de 10 points de pourcentage entraînerait une augmentation de 65 millions d'euros des provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains, les portant à 482 millions d'euros.

Notation des prêts souverains

- Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée des investissements sous forme de prêts souverains étaient, au 31 décembre 2013, de 18 millions d'euros (2012 : 17 millions d'euros). Compte tenu du statut de créancier privilégié que confèrent ses membres à la BERD, un déclassement ou une revalorisation de trois « crans » ou notes détaillées selon le barème de la Banque évaluant la probabilité de défaillance n'aurait pas d'impact significatif sur le niveau des provisions constituées au titre des risques souverains, et par conséquent sur le compte de résultat.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les provisions pour dépréciation des investissements sous forme de prêts sont examinées annuellement pour réduire les écarts entre les estimations des pertes et les pertes effectives.

Gestion des risques

Risques financiers

La responsabilité générale de l'identification indépendante, de l'évaluation, du suivi et de l'atténuation de tous les risques auxquels la Banque s'expose aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie incombe au Vice-Président et Directeur de la gestion des risques, qui est membre du Comité exécutif. Il assume la responsabilité générale de l'élaboration de la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques, tant pour les opérations bancaires que pour la trésorerie, et veille à ce que tous les risques soient correctement répertoriés et convenablement gérés et atténués à l'aide de méthodes globales et rigoureuses qui correspondent aux meilleures pratiques du secteur bancaire.

En accomplissant sa mission, la Banque s'expose à des risques financiers, aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie. Les principaux risques auxquels elle doit faire face sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. En 2013, les marchés d'actions en Europe orientale ont été confrontés à une certaine volatilité, dans un contexte où les risques systémiques sont restés préoccupants. Concernant les prêts, cependant, les résultats sont restés d'assez bonne tenue.

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte que peut subir un portefeuille du fait, soit du défaut d'une contrepartie, soit de la détérioration de sa note de crédit. La Banque surveille également le risque de concentration, c'est-à-dire d'allocation d'une part trop importante du portefeuille à un pays, un secteur d'activité ou un débiteur, ou bien à certain type d'instrument ou d'opération.

La BERD est exposée au risque de crédit aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie parce qu'un emprunteur ou une contrepartie peut faire défaut ou parce que la valeur des placements de la Banque peut se déprécier.

L'exposition maximale au risque de crédit correspondant aux instruments financiers est représentée par leurs valeurs comptables dans l'état de situation financière, en tenant compte des engagements non utilisés liés aux prêts et des garanties (voir note annexe 28).

Des précisions sur les garanties et autres formes d'atténuation des risques sont données ci-après dans les sections respectives concernant les Opérations bancaires et la Trésorerie.

Risque de crédit des Opérations bancaires : gestion

Le Conseil d'administration de la Banque approuve un document d'analyse des opérations de crédit exposant les procédures d'approbation, de gestion et d'examen de ces risques, que doit appliquer le Comité des opérations. Le Comité d'audit procède chaque année à un examen de ces procédures, qui est ensuite soumis au Conseil pour approbation.

Les projets du Département des opérations bancaires sont examinés par le Comité des opérations, que préside le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires et qui réunit les principaux responsables de la Banque. Le Comité des opérations étudie tous les projets du Département des opérations bancaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Parmi eux figurent un certain nombre de dispositifs concernant des petits projets qui sont chacun examinés par le Comité d'investissement dans les petites entreprises. Les deux Comités étudient les projets afin de s'assurer qu'ils respectent les critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et de complémentarité. Le Comité des opérations approuve, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil via le Comité exécutif, des projets entrant dans le cadre d'opérations types définies par le Conseil. Le Comité des opérations est également chargé d'agréer les modifications majeures pouvant affecter les opérations en cours.

La responsabilité de la surveillance des portefeuilles des Opérations bancaires et de la Trésorerie incombe au Comité de gestion des risques. Ce comité, présidé par le Vice-Président et Directeur de la gestion des risques, se compose de hauts responsables de la Banque et exerce ses activités en vertu des pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués par l'intermédiaire du Comité exécutif. Le Département de la gestion des risques est chargé de formuler des recommandations concernant les provisions pour dépréciation de prêts bancaires et de les communiquer chaque trimestre au Comité de gestion des risques.

Le Comité des prises de participation tient lieu de comité de gouvernance pour le portefeuille de participations et le Comité d'analyse du portefeuille obligataire supervise les investissements obligataires des Opérations bancaires. Ces deux comités doivent rendre compte au Comité des opérations.

La Banque réalise des analyses de toutes ses expositions au sein de son portefeuille des opérations bancaires. Dans le cadre de chacune de ces analyses, le Département de la gestion des risques détermine si le profil des risques de l'opération a changé, recommande des mesures d'atténuation du risque et confirme ou ajuste la note en matière de risque. Il évalue également, pour les titres de participation, la juste valeur. Sur recommandation du Département de la gestion des risques, les investissements jugés compromis peuvent être transférés, pour restructuration et redressement, des équipes du Département des opérations bancaires vers l'Unité de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au Département de la gestion des risques et au Département des opérations bancaires.

Le tableau ci-après montre l'échelle de notation interne de la Banque, qui va de 1,0 (le risque le plus faible) à 8,0 (le risque le plus élevé), concernant la probabilité de défaut et ses correspondances avec la notation externe de Standard & Poor's (S&P). Les références à la notation des risques dans le présent rapport renvoient à la notation de la probabilité de défaut, sauf mention contraire.

Catégorie de notation du risque selon la BERD	Note de risque appliquée par la BERD	Équivalent en notation externe	Qualification de la catégorie	Catégorie plus générale
1	1,0	AAA	Excellent	Catégorie investissement
2	1,7	AA+	Très solide	
	2,0 2,3/2,5	AA AA-		
3	2,7	A+	Solide	
	3,0	A		
	3,3	A-		
4	3,7	BBB+	Bon	
	4,0	BBB		
	4,3	BBB-		
5	4,7	BB+	Assez bon	
	5,0	BB		
	5,3	BB-		
6	5,7	B+	Faible	
	6,0	B		
	6,3	B-		
7	6,7	CCC+	Attention particulière	Catégorie spéciale
	7,0	CCC		
	7,3	CCC-		
8	8,0	CC/CD	Pertes attendues/ Actif déprécié	

Le contrôle des décaissements est confié à l'Unité d'administration des opérations du Bureau des Affaires juridiques, qui est chargée de vérifier le respect des clauses des accords de prêt et autres accords de projet et de s'assurer que les procédures appropriées sont suivies, conformément à la politique définie. Les dispenses, consentements et modifications des conventions et clauses de prêt sont préparés par l'Unité d'administration des opérations et approuvés par le Département des opérations bancaires, le Département de la gestion des risques et, au besoin, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau des affaires économiques et le Département chargé de l'environnement et du développement durable.

La Banque attribue une note interne d'évaluation du risque à toutes les contreparties, tous les garants et toutes les contreparties d'option de vente et entités souveraines représentés au sein des portefeuilles des opérations bancaires et de la trésorerie. Les notes des contreparties reflètent la vigueur financière, et prennent en considération tout soutien implicite, par exemple de la part d'un membre important. Les notes s'appliquant aux entités souveraines tiennent compte de celles accordées par les agences de notation externes. Pour les projets présentant un risque souverain, la note générale est la même que la note souveraine. Pour les opérations non souveraines, les notes de probabilité de défaut sont habituellement plafonnées par la note souveraine locale, sauf si la Banque a recours à un garant extérieur au pays d'opérations qui peut être doté d'une meilleure note que la note souveraine locale. La Banque note également les taux de pertes en cas de défaut sur une échelle de 0 % à 100 % selon le rang, la juridiction et le secteur de l'opération.

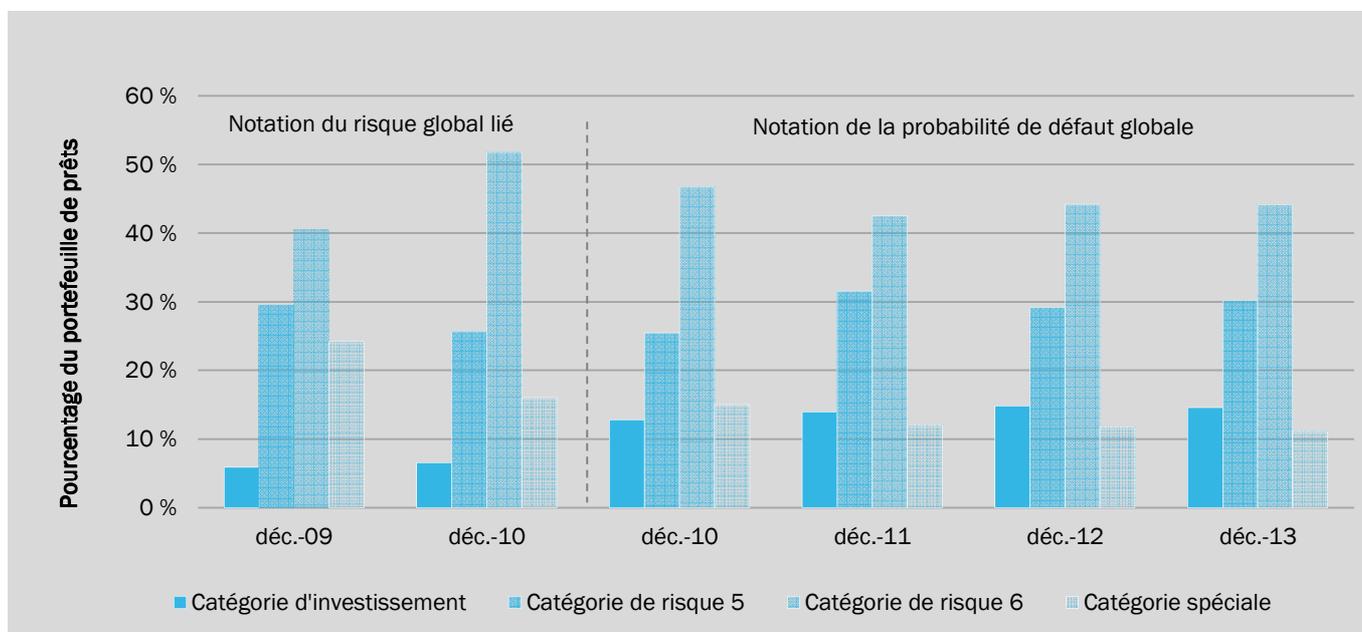
Les provisions de portefeuille générales de la Banque reposent sur une valeur supposée en fonction des notes de probabilité de défaut attribuées à chaque opération par le Département de la gestion des risques et des paramètres de pertes en cas de défaut dépendant du rang du produit et de la juridiction. Les hypothèses concernant la probabilité de défaut et les taux de pertes en cas de défaut sont restées plus prudentes que ce que laissait supposer l'expérience concrète de la Banque en matière de défaut et de redressement.

Le Département de la gestion des risques présente chaque trimestre un rapport sur l'évolution du portefeuille dans son ensemble au Comité d'audit. Ce rapport résume les principaux facteurs qui influent sur le portefeuille, et analyse et commente les tendances qui se dégagent au sein du portefeuille et dans divers portefeuilles secondaires. Il rend compte également du respect de l'ensemble des limites de risque fixées pour le portefeuille, en expliquant notamment tout dépassement.

Risque de crédit des Opérations bancaires : résultats 2013

Le risque total lié aux prêts des Opérations bancaires (actifs d'exploitation après ajustement pour variation de la juste valeur mais avant provisionnement) a légèrement augmenté au cours de l'exercice, atteignant 19,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 19,6 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Le montant total du portefeuille de prêts signés des Opérations bancaires (actifs d'exploitation avant ajustement pour variation de la juste valeur et hors provisionnement, mais incluant les engagements non utilisés) et des garanties a progressé, s'établissant à 29,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 29,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

Le profil moyen du portefeuille en termes de crédit est resté relativement stable en 2013, la note de probabilité de défaut moyenne pondérée se maintenant à 5,59. Les actifs de la catégorie spéciale (associés à un risque noté de 6,7 à 8,0) ont légèrement diminué, de 11,7 % à 11,1 % et ils s'établissent en valeur absolue à présent à 3,3 milliards d'euros (2012 : 3,4 milliards d'euros). Ce résultat reflète essentiellement la poursuite de la stabilisation dans les pays où la Banque investit depuis les années de crise de 2008 et 2009. Jusqu'à présent, cette tendance a prédominé malgré une reprise dans l'ensemble décevante et une certaine détérioration du risque-pays sur certains plans.



Remarque : Le trait vertical, qui correspond à décembre 2010, marque le passage d'une notation globale des risques associés aux prêts, à une notation globale de la probabilité de défaut. Décembre 2010 est présenté en utilisant les deux méthodologies de notation afin de faire ressortir l'impact du changement de méthodologie.

Les actifs correspondant à des prêts improductifs²¹ représentent un faible volume à prendre en compte dans la note moyenne des risques associés au portefeuille. Ils s'établissaient à 663 millions d'euros à la fin de 2013, soit 3,3 % des actifs d'exploitation (676 millions d'euros, ou 3,4 % à la fin de 2012). Les prêts en difficulté restructurés²² ont aussi représenté un faible volume, représentant 295 millions d'euros supplémentaires, soit 1,5 % des actifs d'exploitation à la fin de 2013. En termes nets, les passages en pertes et profits se sont inscrits à 12 millions d'euros en 2013. Cela porte le total des passages en pertes et profits, en termes nets, à 89 millions d'euros sur les cinq dernières années. Généralement, les passages en pertes et profits sont relativement peu nombreux, car la Banque tire parti de ses importantes disponibilités et de sa capitalisation pour faire face aux prêts en difficulté.

²¹ On parle d'actifs correspondant à des prêts improductifs : soit lorsque l'emprunteur a un arriéré de paiement de plus de 90 jours vis-à-vis d'un créancier important ; soit lorsque la Banque considère peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit en totalité, sans que la Banque ait à recourir à des actions telles que la réalisation de la sûreté (si elle en détient). Parmi les actifs correspondant à des prêts improductifs figurent des prêts douteux représentant 655 millions d'euros (2012 : 624 millions d'euros) et des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net de 8 millions d'euros (2012 : 52 millions d'euros).

²² Définis comme des prêts dont l'une des principales conditions a été modifiée du fait des difficultés financières de l'emprunteur et qui seraient devenus, à défaut de telles modifications, des prêts dépréciés.

Prêts sur la base du coût amorti

Les tableaux ci-après analysent les prêts réalisés par la Banque et les provisions pour dépréciation correspondantes constituées pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Total %	Provisions globales pour dépréciation non identifiée	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée	Total net de dépréciation En millions d'euros	Provisions Pour dépréciation %
						En millions d'euros	En millions d'euros		
2 : Très solide	57	-	-	57	0,3	-	-	57	-
3 : Solide	503	-	-	503	2,6	-	-	503	-
4 : Bon	2 706	-	-	2 706	13,8	(6)	-	2 700	0,2
5 : Assez bon	6 240	-	-	6 240	32,1	(23)	-	6 217	0,4
6 : Faible	7 579	18	-	7 597	39,0	(174)	-	7 423	2,3
7 : Attention particulière	1 656	44	-	1 700	8,8	(232)	-	1 468	13,6
8 : Pertes attendues/en défaut	-	-	655	655	3,4	-	(382)	273	58,3
Au 31 décembre 2013	18 741	62	655	19 458	100,0	(435)	(382)	18 641	-

Catégorie de notation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Total %	Provisions globales pour dépréciation non identifiée	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée	Total net de dépréciation En millions d'euros	Provisions Pour dépréciation %
						En millions d'euros	En millions d'euros		
2 : Très solide	79	-	-	79	0,4	-	-	79	0,0
3 : Solide	482	-	-	482	2,5	(1)	-	481	0,2
4 : Bon	2 805	-	-	2 805	14,5	(7)	-	2 798	0,2
5 : Assez bon	6 222	-	-	6 222	32,2	(21)	-	6 201	0,3
6 : Faible	7 298	17	-	7 315	37,9	(180)	-	7 135	2,5
7 : Attention particulière	1 761	45	-	1 806	9,3	(247)	-	1 559	13,6
8 : Pertes attendues/en défaut	-	-	624	624	3,2	-	(280)	344	45,0
Au 31 décembre 2012	18 647	62	624	19 333	100,0	(456)	(280)	18 597	-

L'ensemble des prêts exigibles – mais n'étant pas jugés dépréciés – étaient depuis moins de 30 jours et s'élevaient à 62 millions d'euros (2012 : 57 millions d'euros exigibles depuis moins de 30 jours, et 5 millions exigibles depuis plus de 90 jours).

Au 31 décembre 2013, la Banque avait mis en place, pour ses actifs d'exploitation sous forme de prêts, des mécanismes de sûreté à concurrence de 5,8 milliards d'euros. Elle bénéficiera également des garanties et des systèmes de partage des risques que procurent les Fonds spéciaux (voir note annexe 31 : Parties liées), ce qui a permis un rehaussement du crédit d'environ 85 millions d'euros à la fin de l'année.

Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du résultat net pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	Juste valeur 2013	Juste valeur 2012
	En millions d'euros	En millions d'euros
5 : Assez bon	17	41
6 : Faible	123	102
7 : Attention particulière	83	74
8 : Pertes attendues/en défaut	-	30
Au 31 décembre	223	247

Engagements non utilisés et garanties

Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	Engagements non utilisés ²³		Engagements non utilisés	Garanties
	2013	Garanties 2013	2012	2012
	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
3: Solide	29	-	13	-
4: Bon	953	13	870	24
5: Assez bon	2 451	93	2 103	86
6: Faible	4 700	486	4 916	460
7: Attention particulière	657	30	718	57
8: Pertes attendues/en défaut	122	5	106	-
Au 31 décembre	8 912	627	8 726	627

Pour les projets notés 8, il est peu probable que les engagements soient versés sans assurances supplémentaires d'une future amélioration de la qualité du crédit. En outre, la Banque pose généralement des conditions qui doivent être satisfaites avant de procéder à d'autres décaissements de prêts.

Capital libéré à recevoir

Le tableau ci-après analyse le capital libéré à recevoir par la Banque au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, aucun de ces montants n'étant considérés comme dépréciés.

	2013	2012
	En millions d'euros	En millions d'euros
Espèces et billets à ordre échus mais non reçus	10	12
Capital libéré à recevoir au 31 décembre	10	12

²³ Les références à des engagements non utilisés dans la section sur la gestion du risque de crédit concernent uniquement les prêts des Opérations bancaires.

Risque de crédit des Opérations bancaires : concentration

Concentration par pays

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable par pays. La Banque présente généralement une bonne diversification par pays en dehors de sa concentration en Russie, qui correspond à elle seule à 23 % des prêts (voir le tableau ci-après) et à 26 % de l'ensemble du portefeuille de la Banque, y compris les titres de participation pris en compte à leur coût. Cependant, le modèle opérationnel de la Banque ayant par nature une orientation régionale, certains groupes de pays où opère la Banque sont fortement corrélés.

	Prêts 2013 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2013 En millions d'euros	Total 2013 En millions d'euros	Prêts 2012 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2012 En millions d'euros	Total 2012 En millions d'euros
Albanie	264	139	403	318	131	449
Arménie	198	47	245	207	59	266
Azerbaïdjan	332	303	635	390	223	613
Bélarus	336	134	470	178	163	341
Bosnie-Herzégovine	565	376	941	467	385	852
Bulgarie	861	182	1 043	832	282	1 114
Croatie	725	188	913	646	277	923
Égypte	56	93	149	-	-	-
Ex-République Yougoslave (ERY) de Macédoine	179	373	552	153	374	527
Estonie	16	15	31	18	1	19
Géorgie	351	122	473	418	139	557
Hongrie	333	176	509	446	43	489
Jordanie	49	81	130	-	76	76
Kazakhstan	895	453	1 348	964	445	1 409
Kosovo	20	12	32	20	4	24
Lettonie	59	66	125	31	86	117
Lituanie	124	11	135	125	33	158
Maroc	77	76	153	-	13	13
Moldova	158	213	371	151	184	335
Mongolie	339	105	444	303	203	506
Monténégro	150	174	324	130	139	269
Ouzbékistan	37	-	37	49	2	51
Pologne	1 044	722	1 766	1 025	565	1 590
République kirghize	136	81	217	127	72	199
République slovaque	428	36	464	412	89	501
République tchèque	19	-	19	28	1	29
Roumanie	1 564	706	2 270	1 697	734	2 431
Russie	4 255	1 365	5 620	4 994	1 571	6 565
Serbie	1 114	1 016	2 130	1 079	939	2 018
Slovénie	163	-	163	86	60	146
Tadjikistan	40	63	103	46	66	112
Tunisie	10	60	70	-	15	15
Turkménistan	28	10	38	31	9	40
Turquie	2 392	430	2 822	1 819	420	2 239
Ukraine	2 364	1 711	4 075	2 390	1 550	3 940
Au 31 décembre	19 681	9 539	29 220	19 580	9 353	28 933

Concentration par secteur

Le tableau ci-après présente les principales expositions au risque de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable en fonction du secteur du projet. Le portefeuille est dans l'ensemble bien diversifié, seuls les services bancaires présentant une importante concentration sectorielle.

	Engagements non utilisés et garanties			Engagements non utilisés et garanties		
	Prêts 2013 En millions d'euros	Prêts 2013 En millions d'euros	Total 2013 En millions d'euros	Prêts 2012 En millions d'euros	Prêts 2012 En millions d'euros	Total 2012 En millions d'euros
Agro-industries	2 136	663	2 799	2 044	612	2 656
Dépôts et crédits (bancaires)	5 161	1 022	6 183	5 620	1 000	6 620
Technologies de l'information et des communications	348	24	372	298	35	333
Assurances, retraites, fonds communs de placement	33	3	36	209	-	209
Financement par crédit-bail	341	107	448	290	75	365
Industrie manufacturière et services	2 515	252	2 767	2 251	493	2 744
Infrastructures municipales et environnementales	1 079	1 031	2 110	1 102	760	1 862
Ressources naturelles	973	894	1 867	1 153	781	1 934
Crédits (non bancaires)	433	10	443	442	20	462
Électricité et énergie	2 113	1 416	3 529	1 817	1 390	3 207
Immobilier et tourisme	354	171	525	469	243	712
Transport	1 394	391	1 785	1 195	763	1 958
Non souverains	16 880	5 984	22 864	16 890	6 172	23 062
Souverains	2 801	3 555	6 356	2 690	3 181	5 871
Au 31 décembre	19 681	9 539	29 220	19 580	9 353	28 933

Concentration par contrepartie

En ce qui concerne l'exposition aux contreparties non souveraines des Opérations bancaires, la Banque a fixé un plafond²⁴ qui correspond à 5 % du capital libéré et des réserves et s'applique à chaque groupe économique. À la fin de 2013, l'exposition maximale à un groupe économique non souverain était de 628 millions d'euros et à une seule entité juridique non souveraine de 366 millions d'euros.

Risque de crédit du portefeuille de trésorerie : gestion

Le Conseil d'administration approuve un document portant sur la trésorerie et la gestion des risques associés, qui définit les limites de risque acceptables dans les activités de financement, de gestion des avoirs en espèces, de gestion de bilan et d'investissement de la Banque. Ce document est mis à jour tous les ans par les vice-présidences chargées des finances et des risques, et il est approuvé par le Conseil d'administration. Il traite, d'une part, de tous les aspects des opérations de trésorerie qui comportent des risques financiers et, d'autre part, des activités que mène le Département de la gestion des risques pour identifier, mesurer, gérer et atténuer ces risques. En outre, des directives de trésorerie et de gestion des risques associés ont été approuvées sur les procédures de prise de risques et de gestion des risques à suivre par la Trésorerie.

C'est en application du document portant sur la trésorerie et la gestion des risques associés que le Conseil d'administration délègue d'une part au Vice-Président et Directeur financier le pouvoir de gérer, et d'autre part au Vice-Président et Directeur de la gestion des risques le pouvoir d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques financiers encourus par la Trésorerie. Les deux Vice-Présidents interprètent conjointement le document et signalent au Conseil d'administration tout problème majeur d'interprétation. Le Comité de la politique financière et des opérations examine chaque année le document et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation.

Les risques de trésorerie sont étudiés par le Comité des risques de trésorerie. Il est chargé d'examiner et de suivre la mise en œuvre du document portant sur la trésorerie et la gestion des risques associés ainsi que des directives correspondantes. Il évalue les propositions stratégiques relatives à la trésorerie et à la gestion des risques qui sont soumises à l'approbation du Conseil, suit et examine le profil en

²⁴ Un groupe très restreint de contreparties bancaires dispose d'un plafond supérieur, fixé à 10 %, mais il est actuellement géré dans la limite du plafond inférieur de 5 %.

termes d'actif et de passif et le rendement de la trésorerie par rapport à son exposition globale. Il étudie en outre les nouvelles propositions de produits pour la trésorerie. La dépréciation des actifs de trésorerie est déterminée par le Département de la gestion des risques et soumise à l'approbation du Vice-Président et Directeur financier et du Vice-Président et Directeur de la gestion des risques.

Pour les contreparties de la Trésorerie, les plafonds de crédit sont fonction des notes de crédit internes attribuées par le Département de la gestion des risques. Ces notes se fondent sur une analyse interne de la solvabilité des contreparties approuvées qui prend en compte les études externes disponibles et les données de marché, en particulier les notes accordées par les agences de notation externes approuvées. Le barème de notation interne de crédit est le même que celui utilisé pour les risques liés aux Opérations bancaires.

Les contreparties et les investissements admissibles de la Trésorerie sont normalement notés de 1,0 à 3,3 (ce qui correspond à peu près aux notes de AAA à A- de S&P), à l'exception des contreparties approuvées pour les opérations en monnaie locale dans les pays où la BERD investit. De telles opérations aident la Banque à accorder des financements en monnaie locale à des clients du Département des opérations bancaires et à développer les marchés financiers locaux. Lorsque la solvabilité d'un émetteur ou d'une contrepartie se détériore au point de passer sous la norme d'acceptabilité des nouveaux risques, les Départements de la gestion des risques et de la Trésorerie recommandent conjointement de prendre des mesures qu'ils soumettent à l'approbation du Vice-Président et Directeur de la gestion des risques et du Vice-président et Directeur financier. Toute décision de conserver des risques non acceptables est signalée à la Direction et au Comité d'audit.

Le document portant sur la trésorerie et la gestion des risques associés précise la note minimale et l'échéance maximale envisageables par type de contrepartie autorisée. Les directives de trésorerie et de gestion des risques associés, émises par le Vice-Président et Directeur de la gestion des risques et le Vice-Président et Directeur financier, indiquent des plafonds à l'exposition maximale admissible en fonction de la note. Pour chaque contrepartie, le plafond de crédit autorisé par le Département de la gestion des risques peut être inférieur et/ou l'échéance autorisée peut être réduite, en fonction de l'évolution attendue de sa note de crédit à moyen terme, ou de considérations sectorielles. Les plafonds s'appliquent aux différents produits de trésorerie éligibles de la contrepartie en question, l'évaluation de ces expositions étant corrigée des risques. Toutes les lignes liées aux contreparties et aux investissements sont suivies et révisées au moins chaque année par le Département de la gestion des risques.

Pour mesurer les risques de crédit du portefeuille de trésorerie, la Banque utilise une technique de simulation de Monte-Carlo qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie, les risques maximaux (en pratique, eVaR à 95 %) ²⁵ et leur évolution dans le temps. Cette mesure concerne tous les types de transactions et se fonde, pour chaque contrepartie, sur l'échéance de transaction la plus éloignée. Les risques futurs potentiels (RFP) sont calculés et contrôlés chaque jour par rapport à des limites autorisées, les exceptions étant soumises pour approbation au niveau hiérarchique pertinent.

Les techniques d'atténuation des risques (comme la compensation et la remise de garanties) et les instruments de transfert des risques réduisent le risque de crédit calculé. Par exemple, les annexes de soutien au crédit pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ramènent les RFP dans la limite des garanties escomptées.

Risque de crédit du portefeuille de trésorerie : résultats 2013

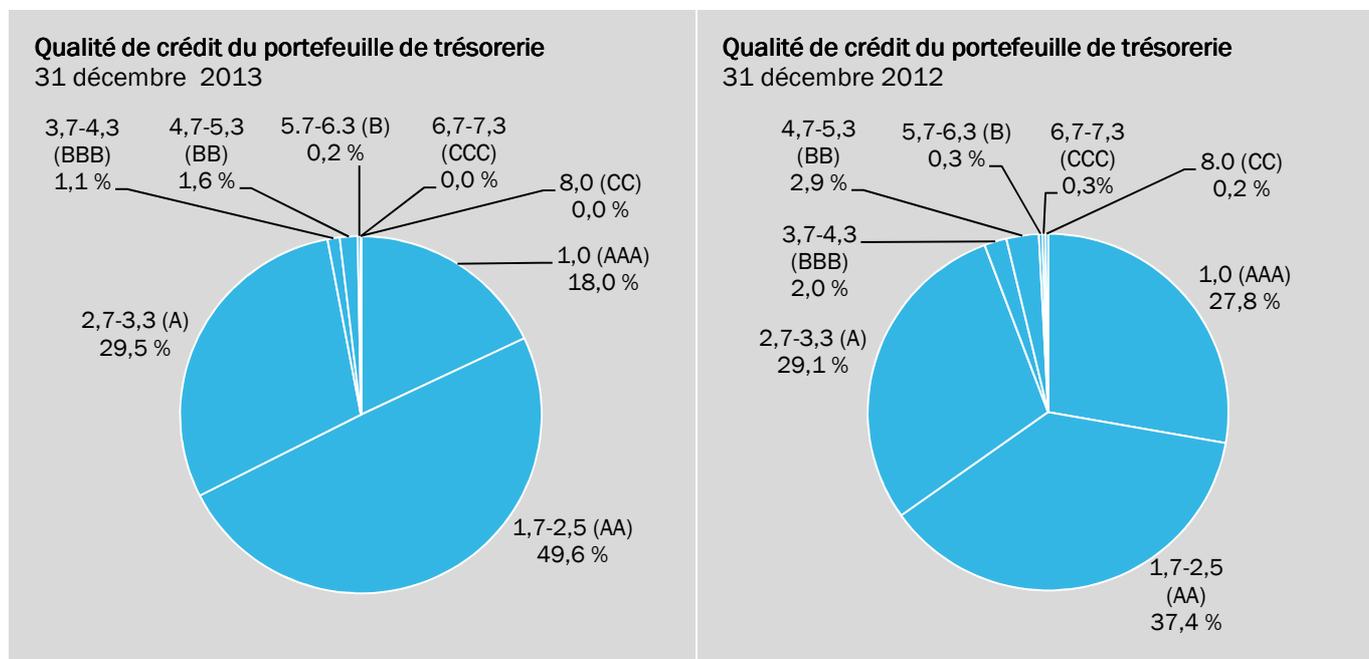
Les risques futurs potentiels des opérations de trésorerie s'établissaient à 17,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 16,7 milliards d'euros).

Malgré la poursuite de la dégradation des notes des contreparties pour les opérations de trésorerie, le Département de la Trésorerie a continué de maintenir en moyenne un faible risque de crédit en 2013, en investissant de nouvelles liquidités dans des actifs souverains notés AAA et dans d'autres actifs très bien notés. Il en a résulté, pour le portefeuille de trésorerie, une moyenne pondérée stable des notes de probabilité de défaut, fondée sur des RFP de 2,23 au 31 décembre 2013 (2012 : 2,21).

Une très faible part des expositions de trésorerie est inférieure à la catégorie investissement ²⁶, soit 1,9 % au 31 décembre 2013 (2012 : 3,7 %). Ces expositions se composent du petit volant de liquidités en monnaie locale détenu par des contreparties des pays dans lesquels la Banque investit et de plusieurs obligations du secteur financier.

²⁵ La valeur exposée au risque (« VaR ») est une estimation statistique de la perte maximale probable encourue, par suite de variations défavorables des principaux paramètres de risque en fonction d'un horizon de négociation à un jour et d'un niveau de confiance donné. L'eVaR est la perte moyenne escomptée au-delà de la valeur exposée au risque et donne une mesure plus précise de pertes potentielles importantes.

²⁶ Soit celles notées BB+/Ba1/BB+ ou moins.



Le portefeuille de trésorerie ne contenait pas d'actifs improductifs au 31 décembre 2013 (2012 : 34,5 millions d'euros). La Banque a cédé en 2013 ceux qu'elle détenait au 31 décembre 2012.

Créances sur les institutions de crédit

Le tableau ci-après analyse les créances que possède la Banque sur les institutions de crédit pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	2013	2012
	En millions d'euros	En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	7 073	7 208
4 : Bon	-	-
5-6 : Assez bon à faible	193	307
Au 31 décembre	7 266	7 515

Au 31 décembre 2013, il n'existe aucune créance sur les institutions de crédit qui soit exigible ou dépréciée (2012 : néant).

Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du résultat net pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	2013	2012
	En millions d'euros	En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	4	16
4 : Bon	88	7
5-6 : Assez bon à faible	47	117
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/actifs dépréciés	-	35
Au 31 décembre	139	175

Aucun titre de créance désigné à la juste valeur n'était exigible en 2013 (2012 : néant).

Titres de créance sur la base du coût amorti

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque sur la base du coût amorti pour chacune de ses notes de risque internes.

Catégorie de notation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé) En millions d'euros	Total, net des dépréciations En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	12 292	-	12 292	-	12 292
4 : Bon	83	-	83	-	83
5-6 : Assez bon à faible	23	-	23	-	23
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/en défaut	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2013	12 398	-	12 398	-	12 398

Catégorie de notation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé) En millions d'euros	Total, net des dépréciations En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	11 894	-	11 894	-	11 894
4 : Bon	318	-	318	-	318
5-6 : Assez bon à faible	7	-	7	-	7
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/en défaut	3	21	24	(8)	16
Au 31 décembre 2012	12 222	21	12 243	(8)	12 235

Actifs financiers dérivés

Le tableau ci-après analyse les actifs financiers dérivés de la Banque pour chacune de ses catégories internes de notation des risques.

Catégorie de notation du risque	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
1-3 : Excellent à solide	2 898	4 328
4 : Bon	70	155
5-6 : Assez bon à faible	113	178
7-8 : Attention particulière à pertes attendues/en défaut	13	10
Au 31 décembre	3 094	4 671

Aucun actif financier dérivé n'était exigible en 2013 ou en 2012.

Créances garanties

Les créances garanties, soit 247 millions d'euros (2012 : 600 millions d'euros), étaient classées dans la catégorie interne de notation des risques 1-3 : Excellent à solide, aucune d'elles n'étant exigible ou douteuse.

Instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés à différentes fins au sein du portefeuille des Opérations bancaires et au sein du portefeuille de trésorerie. Dans le portefeuille des Opérations bancaires, des contrats d'option sont négociés à titre privé avec des promoteurs tiers pour offrir à la Banque des possibilités de désengagement concernant bon nombre de ses titres de participation non cotés. Ce portefeuille a aussi une composante restreinte de swaps conclus avec des clients pour couvrir leurs risques de marché ou pour faciliter un financement en monnaie forte. Il a en outre une petite composante de swaps de devises entièrement couverts, conclus avec des clients pour les aider à gérer leurs risques de marché. Dans le portefeuille de trésorerie, le recours à des instruments dérivés négociés en bourse ou sur le marché de gré à gré a essentiellement pour but de couvrir les risques de taux d'intérêt et de change découlant de l'ensemble des activités de la Banque. L'analyse des tendances du marché, dont les instruments dérivés sont l'expression, entre également dans le cadre des activités de la Trésorerie, tandis que les transactions par lesquelles la Banque se refinance sur les marchés financiers font généralement l'objet de swaps à taux variable avec des dérivés. Le Département de la Trésorerie a aussi un petit portefeuille de dérivés de crédit hérités du passé, mais n'effectue plus d'opérations sur ce marché.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent de tous les autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs de risques sous-jacents, le tout étant soumis à des limites globales en termes de risques de marché et de crédit ainsi qu'à des tests de résistance. En outre, la Banque se soucie tout particulièrement des risques propres à l'utilisation des dérivés, par

exemple en surveillant la volatilité des options, le risque de différentiel de taux concernant les swaps et le risque de base pour les contrats à terme.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés que la Banque détenait au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

	Actifs 2013 En millions d'euros	Passifs 2013 En millions d'euros	Total 2013 En millions d'euros	Actifs 2012 En millions d'euros	Passifs 2012 En millions d'euros	Total 2012 En millions d'euros
Instrumentés dérivés de transaction						
Devises de gré à gré						
Swaps de devises	224	(38)	186	89	(94)	(5)
Opérations en devises au comptant et à terme	109	(119)	(10)	86	(179)	(93)
	333	(157)	176	175	(273)	(98)
Produits de taux d'intérêt de gré à gré						
Swaps de taux d'intérêt	101	(103)	(2)	111	(163)	(52)
Produits de crédits de gré à gré						
Contrats d'échange sur risque de défaillance (CDS)	-	(1)	(1)	1	(3)	(2)
Instrumentés dérivés des Opérations bancaires						
Juste valeur des dérivés sur actions détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	315	(97)	218	411	(60)	351
Total instruments dérivés de transaction et instruments dérivés des Opérations bancaires	749	(358)	391	698	(499)	199
Instrumentés dérivés de couverture						
Dérivés désignés comme couverture en juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	1 077	(426)	651	1 600	(330)	1 270
Swaps sur devises	1 259	(1 494)	(235)	2 352	(649)	1 703
Dérivés intégrés	5	(197)	(192)	12	(272)	(260)
	2 341	(2 117)	224	3 964	(1 251)	2 713
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						
Contrats de change à terme sur devises	4	-	4	9	(2)	7
Total dérivés détenus pour couverture	2 345	(2 117)	228	3 973	(1 253)	2 720
Total dérivés au 31 décembre	3 094	(2 475)	619	4 671	(1 752)	2 919

Afin de gérer les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés²⁷, la Banque a pour principe d'approuver individuellement, à l'avance, chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si cette dernière remplit les conditions requises en termes de solvabilité et d'éligibilité. Des limites concernant les instruments dérivés sont intégrées dans les limites générales appliquées aux contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne s'effectuent généralement qu'avec les contreparties les plus solvables, qui bénéficient au minimum de l'équivalent en interne de la note « A ». En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit associés aux instruments dérivés de gré à gré, en négociant les documents juridiques appropriés avec les contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré font l'objet d'un accord-cadre et d'une annexe de soutien au crédit. Ces accords prévoient une compensation lors de la liquidation des positions et la fourniture d'une sûreté par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque franchit un certain seuil, qui est généralement fonction de la note de risque de la contrepartie.

La Banque a également élargi le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant un nombre aussi grand que possible d'instruments traités avec une contrepartie donnée en vertu d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment concernant les opérations de change. Elle recourt également à des clauses de désengagement en cas de dégradation de la note de crédit et, pour les opérations anciennes, à des clauses de rupture unilatérales. De même, elle met, par le

²⁷ Cela n'inclut pas les options négociées qui sont associées à des titres de participation.

biais d'accords-cadres, l'accent sur l'atténuation des risques concernant les opérations de mise et de prise en pension et les opérations similaires.

Garanties

La Banque atténue le risque de crédit en demandant des garanties contre les risques de contrepartie sur instruments dérivés.

Le risque de contrepartie, pour ce qui est de garantir le risque de crédit, ne concerne que les contreparties vis-à-vis desquelles la Banque est confrontée à un risque positif net global. Au 31 décembre 2013, ce risque s'élevait à 1,4 milliard d'euros (2012 : 3,1 milliards d'euros). Dans ce contexte, la Banque a pris des garanties pour un montant de 1,3 milliard d'euros (2012 : 3 milliards d'euros), ramenant le risque de crédit net à 0,1 milliard d'euros (2012 : 0,1 milliard d'euros).

Lorsque la Banque emprunte ou achète des titres à condition de s'engager à les revendre (accord de prise en pension) mais n'acquiert pas le risque et les rendements associés à la propriété, les opérations sont considérées comme des prêts garantis. Les titres ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière et sont détenus comme garanties.

Le tableau ci-après montre la juste valeur des garanties détenues qu'il est permis de vendre ou de renantir en l'absence de défaillance. Parmi les garanties vendues ou renanties figurent les garanties rétrocédées par le biais d'emprunts obligataires. Dans tous les cas, la Banque a l'obligation de restituer des titres équivalents.

	Garanties détenues 2013 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2013 En millions d'euros	Garanties détenues 2012 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2012 En millions d'euros
Garanties par dépôt de titres				
Instruments financiers dérivés				
Titres d'emprunt d'État bien notés	854	-	1 075	-
Monétaires	478	478	1 932	1 932
Opérations de prise et de mise en pension	3 088	-	4 199	-
Au 31 décembre	4 420	478	7 206	1 932

Le terme « créances garanties » qui figure dans l'état de situation financière de la Banque est utilisé pour décrire la substance économique des opérations qui forment cette catégorie. Ces opérations consistent à acheter un actif financier tout en concluant un swap de rendement total par lequel les risques et les rendements associés à la propriété de l'actif sont retransférés vers l'entité qui vend l'actif. À des fins de comptabilité, par conséquent, la substance économique de ces opérations est une forme de prêt garanti. Cependant, comme les actifs sont légalement détenus par la Banque, ils ne représentent pas une garantie aux fins de l'information ci-dessus. Au 31 décembre 2013, la Banque détenait 0,2 milliard d'euros (2012 : 0,6 milliard d'euros) de créances garanties.

Le tableau ci-après indique les montants communiqués correspondant aux instruments dérivés qui font l'objet de mécanismes de compensation prévus dans un accord-cadre.

	Actifs comptabilisés en tant qu'instruments dérivés 2013 en millions d'euros	Passifs comptabilisés en tant qu'instruments dérivés 2013 en millions d'euros	Position nette 2013 en millions d'euros	Garanties détenues 2013 en millions d'euros
Soumis à un accord-cadre prévoyant une compensation				
Actifs nets correspondant à des instruments dérivés par contrepartie	2 073	(674)	1 399	1 314
Passifs nets correspondant à des instruments dérivés par contrepartie	693	(1 494)	(801)	18
	2 766	(2 168)		
Sans accord-cadre prévoyant une compensation				
Autres instruments dérivés	8	(13)	(5)	-
Instruments dérivés intégrés	5	(197)	(192)	-
Dérivés sur actions	315	(97)	218	-
	328	(307)		-
Au 31 décembre	3 094	(2 475)		

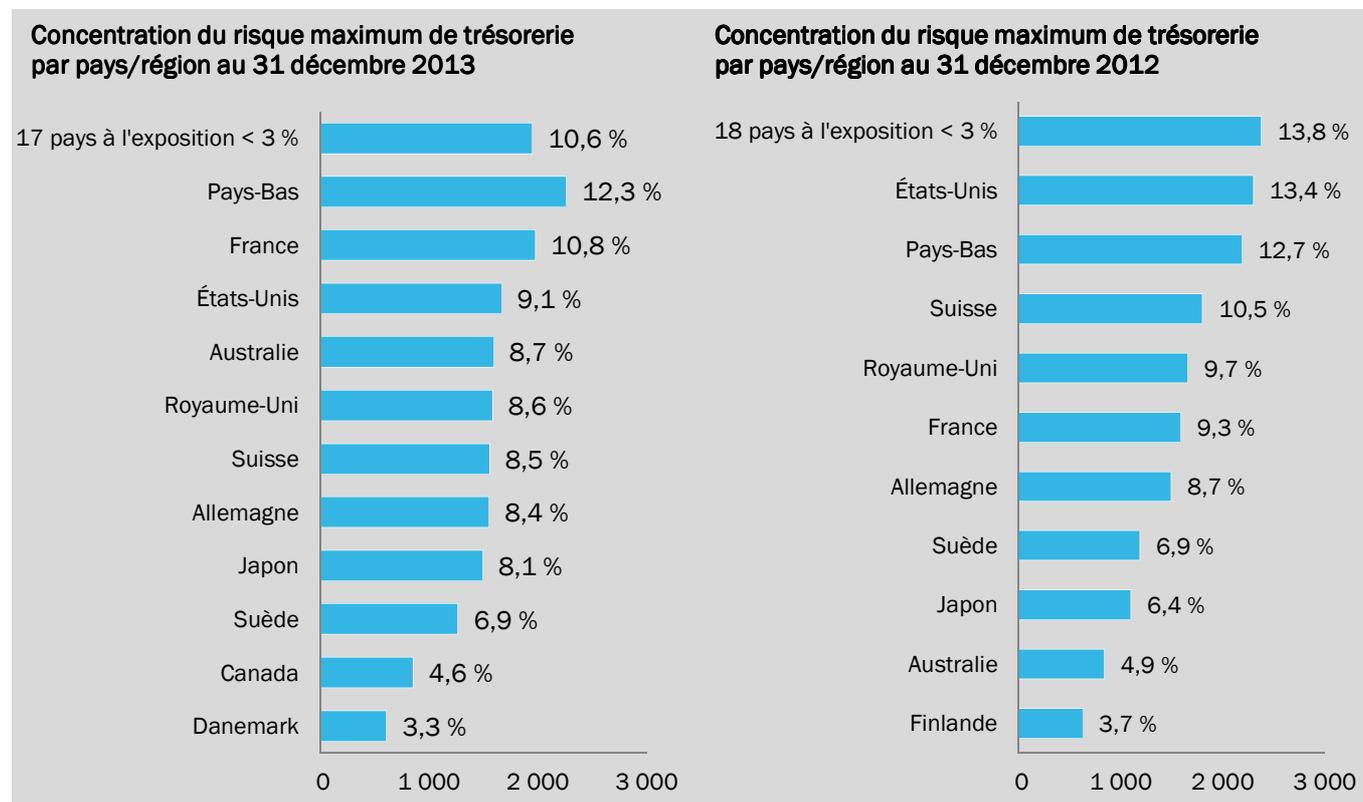
	Actifs comptabilisés en tant qu'instruments dérivés 2012 en millions d'euros	Passifs comptabilisés en tant qu'instruments dérivés 2012 en millions d'euros	Position nette 2012 en millions d'euros	Garanties détenues 2012 en millions d'euros
Soumis à un accord-cadre prévoyant une compensation				
Actifs nets correspondant à des instruments dérivés par contrepartie	4 115	(1 157)	2 958	2 973
Passifs nets correspondant à des instruments dérivés par contrepartie	57	(166)	(109)	34
	4 172	(1 323)		
Sans accord-cadre prévoyant une compensation				
Autres instruments dérivés	76	(97)	(21)	-
Instruments dérivés intégrés	12	(272)	(260)	-
Dérivés sur actions	411	(60)	351	-
	499	(429)		-
Au 31 décembre	4 671	(1 752)		

Les swaps de rendement total sont exclus des montants à la juste valeur des tableaux ci-dessus car ils sont comptabilisés en tant que créances garanties et non en tant qu'instruments dérivés autonomes. Le montant total des garanties remises par la contrepartie de ces swaps est, cependant, signalé plus haut car il concerne le risque net encouru par l'ensemble du portefeuille d'instruments dérivés avec cette contrepartie (2013 : 6 millions d'euros ; 2012 : 23 millions d'euros).

Risque de crédit du portefeuille de trésorerie : concentration

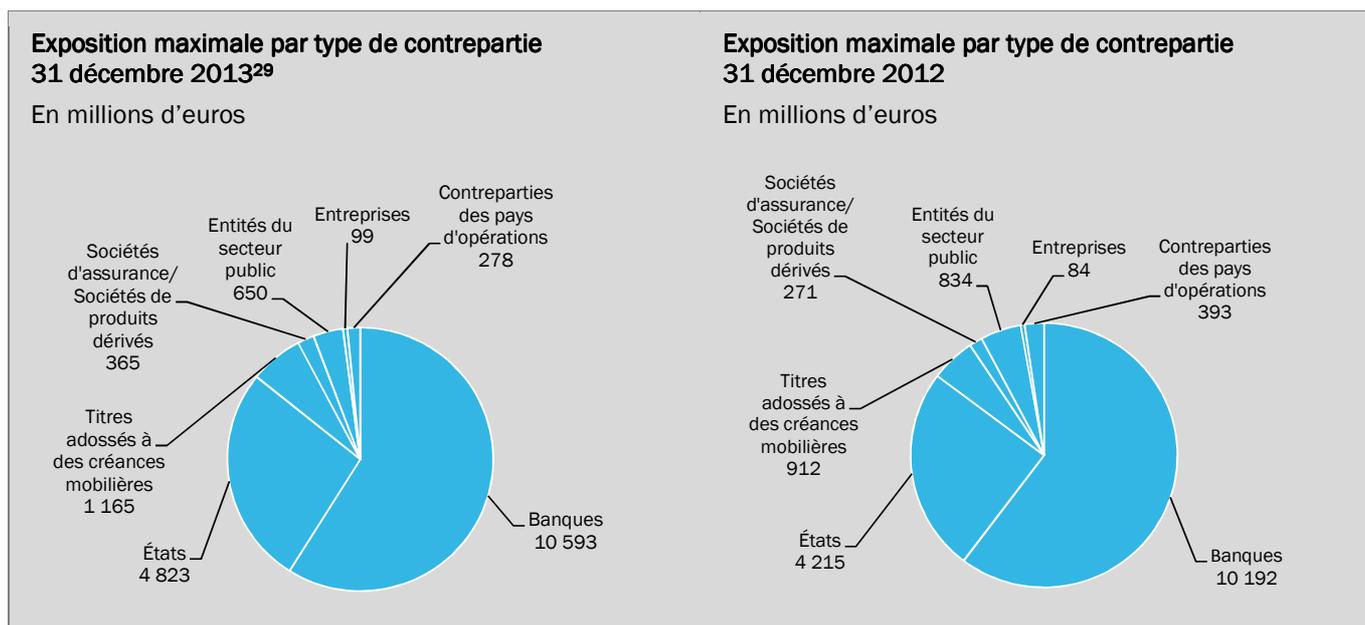
Concentration par pays

À la fin de 2013, le risque de crédit du portefeuille de trésorerie, en termes de risques futurs potentiels, était réparti entre 28 pays. Les cinq principaux pays (en pourcentage de l'exposition totale) étaient les Pays-Bas (12 %), la France (11 %), les États-Unis (9 %), l'Australie (9 %) et le Royaume-Uni (9 %). En 2012, les cinq principaux pays (en pourcentage de l'exposition totale) étaient les États-Unis (13 %), les Pays-Bas (13 %), la Suisse (11 %), le Royaume-Uni (10 %) et la France (9 %).



Concentration par type de contrepartie

Dans son portefeuille de trésorerie, la BERD continue d'être fortement exposée aux banques, qui représentaient 59 % du risque maximal de portefeuille (2012 : 60 %). L'exposition directe²⁸ au risque souverain a augmenté, atteignant 27 % (2012 : 25 %), tandis que l'exposition aux contreparties dans les pays où la Banque investit a diminué de près de 30 %, à 278 millions d'euros, en termes de RFP.



B. Risque de marché

Le risque de marché est la perte potentielle qui peut résulter de mouvements défavorables des marchés. Les éléments constitutifs de ce risque sont : (i) le risque de taux d'intérêt, ii) le risque de change, iii) le risque sur actions et iv) le risque sur produits de base. Le risque de taux d'intérêt se subdivise en un risque de courbe, qui mesure l'impact des changements de la position et du profil de la courbe de rendement pour une certaine devise, et un risque de volatilité spécifique aux options de taux. Le risque de courbe se subdivise quant à lui en variations du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et en changements de pente ou de profil de la courbe.

De même, on distingue, dans le risque de change, le risque lié aux variations des taux de change et le risque de volatilité inhérent aux options sur devises. En termes de risque de marché, l'année s'est caractérisée par l'accentuation de la pente des courbes de rendements pour les principales devises, du fait des spéculations à propos d'un allègement du programme d'assouplissement quantitatif de la Fed, avec par intermittence une augmentation des taux et de la volatilité des devises. Les marchés d'actions dans la région se sont contractés durant le premier semestre de l'année, puis ont en partie regagné le terrain perdu au second semestre. Le risque de marché le plus significatif réside dans les prises de participation des Opérations bancaires et le risque de change associé, tandis que le risque de taux d'intérêt est modéré.

Risque de marché du portefeuille des Opérations bancaires

Le portefeuille de prêts du Département des opérations bancaires est financé de manière symétrique par la Trésorerie en termes de devises afin que, pour les prêts accordés dans des devises autres que l'euro, le risque de change soit couvert via le portefeuille de trésorerie. De même, le risque de taux d'intérêt auquel le portefeuille des prêts bancaires serait normalement exposé est pris en charge par l'intermédiaire du portefeuille de trésorerie. Il ne subsiste donc, dans le portefeuille des prêts bancaires, qu'un risque résiduel minime de change ou de taux d'intérêt. La principale exposition du portefeuille des Opérations bancaires au risque de marché tient à l'exposition des participations au risque de change et au risque sur actions, aucun des deux n'étant pris en compte dans les VaR traitées dans la section « Risque de marché du portefeuille de trésorerie ». Des informations supplémentaires concernant la sensibilité des participations de la Banque à certains facteurs figurent dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » plus loin dans le présent rapport.

²⁸ L'exposition indirecte – autrement dit quand la Banque détient sous forme de nantissements des titres d'emprunt d'État – n'est pas prise en compte.

²⁹ La Banque a reclassé certains types de contrepartie en 2013, ce qui s'est traduit par des changements minimes de la répartition en fin d'exercice 2012.

Risque de change

Les tableaux ci-après résument l'impact que pourrait avoir sur le résultat net de la Banque une hausse ou une baisse des taux de change par rapport à l'euro.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	0,3	1 345	4
Euro	-	1 827	-
Kuna croate	0,7	506	3
Leu roumain	2,2	281	6
Rouble russe	2,1	1 317	27
Tenge kazakh	5,2	136	7
Zloty polonais	0,2	425	1
Autres non euro	1,2	653	7
Au 31 décembre 2013	-	6 490	55

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	2,1	1 237	26
Euro	-	1 845	-
Kuna croate	0,6	530	3
Leu roumain	4,5	270	12
Rouble russe	2,5	1 617	41
Tenge kazakh	2,9	149	5
Zloty polonais	3,1	367	11
Autres non euro	2,3	634	15
Au 31 décembre 2012	-	6 649	113

Risque sur actions

En ce qui concerne le risque sur actions, la Banque s'attend à ce que l'effet sur le résultat net évolue parallèlement au cours des actions. Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque, une augmentation ou une diminution des indices de référence.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	1,4	506	7
Géorgie	Indice BGAX	17,9	128	23
Kazakhstan	Indice KASE	4,8	167	8
Pologne	Indice WIG	15,8	698	110
Roumanie	Indice BET	20,9	304	63
Russie	Indice RTS	26,8	2 154	578
Serbie	Indice BELEX15	0,7	179	1
Ukraine	Indice PFTS	13,6	149	20
Régional et autre	Moyenne pondérée	18,9	2 205	417
Au 31 décembre 2013		-	6 490	1 227

		Variation de l'indice de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	12,6	530	67
Hongrie	Indice CHTX	2,1	63	1
Kazakhstan	Indice KASE	6,7	193	13
Pologne	Indice WIG	4,0	663	26
Roumanie	Indice BET	1,6	278	4
Russie	Indice RTS	13,5	2 463	332
Serbie	Indice BELEX15	15,7	149	23
Ukraine	Indice PFTS	0,5	154	1
Régional et autre	Moyenne pondérée	10,4	2 156	224
Au 31 décembre 2012		-	6 649	691

Risque lié aux produits de base dans le portefeuille des Opérations bancaires

La Banque est exposée au risque lié aux produits de base à la fois directement, du fait de certains investissements, et indirectement, du fait de l'importance des produits de base dans plusieurs pays où elle investit. Le risque direct lié aux produits de base encouru par la Banque est relativement limité, l'exposition globale à l'extraction pétrolière et gazière, l'extraction de minerais métalliques et l'extraction houillère (et les activités d'appui correspondantes) représentant 3,2 % de l'ensemble du portefeuille des opérations bancaires. Le risque indirect est plus important, car plusieurs pays où la Banque investit, notamment la Russie, sont très dépendants des exportations d'hydrocarbures pour soutenir leur croissance économique, la demande intérieure et les recettes budgétaires. Une forte contraction prolongée des prix du pétrole aurait un impact négatif sur les sociétés de production et de transformation des hydrocarbures, ainsi que sur les États correspondants et les entreprises clientes qui dépendent de la demande intérieure. La Banque contrôle ce risque attentivement et réalise régulièrement des tests de résistance de son portefeuille à une baisse des prix du pétrole.

Risque de marché du portefeuille de trésorerie

L'exposition de la BERD au risque de marché tient au fait que les fluctuations des taux d'intérêt et de change sont susceptibles d'affecter ses positions de trésorerie. Ces risques sont centralisés et couverts par les services chargés de la gestion des actifs et des passifs au sein du Département de la Trésorerie.

La Banque suit l'évolution des risques de marché de son portefeuille en utilisant un ensemble de limites fondées essentiellement sur un calcul de l'eVaR (perte moyenne escomptée au-delà de la valeur exposée au risque), qui fait intervenir un modèle de simulation de type Monte-Carlo, et diverses autres mesures de risque. La limite globale de l'eVaR de la Banque est définie dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés. Les risques de change sont en outre soumis à une sous-limite de l'eVaR particulière.

D'autres mesures de l'eVaR sont également suivies, en particulier pour extraire de ses mesures globales les facteurs propres à certains marchés (eVaR marginale et sensibilité de la VaR). Pour le portefeuille d'options, des calculs particuliers de l'eVaR concernant les options sont également effectués afin de prendre en compte le comportement non linéaire de ces instruments.

À des fins de contrôle interne, l'eVaR est définie comme la perte moyenne (au-delà d'un certain seuil) qui pourrait être encourue à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change à un horizon de négociation d'un jour et compte tenu d'un niveau de confiance de 95 %. Par ailleurs, afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres présentés dans le

présent rapport financier sont fondés sur la VaR et ont été relevés pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % à un horizon de négociation de dix jours.

Bien que l'eVaR constitue un indicateur plus fiable du risque de marché que la VaR et soit utilisée pour mesurer l'exposition du portefeuille de trésorerie, elle est limitée par son approche rétrospective dans la mesure où les événements survenus sur le marché par le passé ne sont pas nécessairement un parfait moyen de prédire des scénarios à venir. De ce fait, un certain nombre d'autres indicateurs de risque sont utilisées afin de compléter les données relatives à la VaR et à l'eVaR par des chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses et fondés sur un ensemble de sensibilités aux facteurs de risque. L'objectif est également de ne pas négliger des risques importants en se concentrant sur une catégorie particulière d'indicateurs de risque. Le risque de change et les divers types de risques liés aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques simples ou d'options, sont contrôlés par des mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. En outre, divers tests de résistance sont réalisés quotidiennement. Ils comportent principalement les opérations suivantes :

- test de résistance appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ;
- analyse distincte, pour chaque monnaie, de l'impact qu'ont, sur le compte de résultat, des modifications prononcées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ;
- tests de résistance pour l'ensemble du portefeuille de trésorerie, à partir de scénarios rétrospectifs.

Cette approche, qui traduit la nécessité d'assurer un suivi complémentaire du risque, comme le montre la récente crise financière, sera renforcée et améliorée en tenant compte des enseignements de la crise économique.

La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques de marché grâce à une gestion dynamique de son actif et de son passif. Le risque lié aux taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés de gré à gré et cotés en bourse utilisés à des fins de couverture. Le risque lié aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est mesuré et suivi quotidiennement par le Département de la gestion des risques afin de garantir le respect des limites autorisées. Ces limites elles-mêmes sont basses par rapport au capital de la Banque et elles ont été utilisées modérément (généralement à moins de 30 %).

Risque de taux d'intérêt et de change

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pour laquelle on fixe le taux d'intérêt d'un instrument financier indique dans quelle mesure cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché reconnues, dont la VaR, le risque lié à la marge (hors crédit) et le risque de volatilité, qui font fréquemment l'objet de rapports de la Direction. En juillet 2013, le document portant sur la trésorerie et la gestion des risques associés approuvé par le Conseil d'administration³⁰ a modifié la portée de la composante des facteurs de risque dans l'évaluation de la VaR, en l'étendant aux écarts de base. La nouvelle méthodologie considère la courbe de swap de 3 mois comme principal facteur de risque de taux d'intérêt et les autres facteurs comme des indicateurs de risque de l'écart de base (écart entre le Libor à 3 mois et le taux de décote, écarts de base entre les taux Libor à 6 mois et à 3 mois et écarts de swaps d'actifs sur la dette publique).

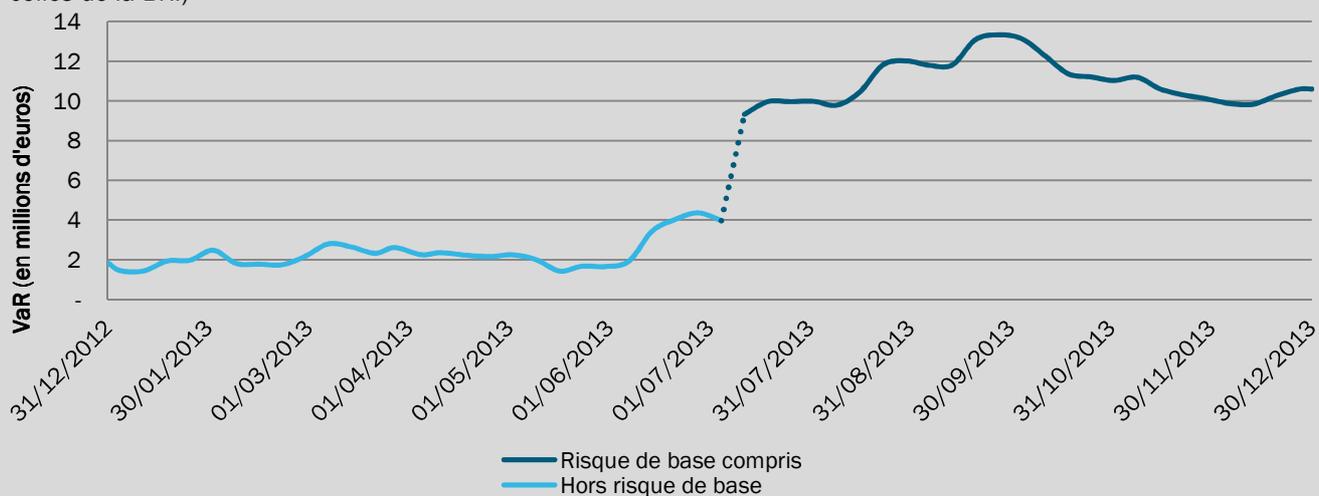
Au 31 décembre 2013, la valeur exposée au risque (VaR) globale du portefeuille de trésorerie de la Banque, y compris les risques d'écart de base mentionnés précédemment, calculée pour un niveau de confiance de 99 % à un horizon de dix jours de négociation, était de 10,6 millions d'euros (2012 : 1,8 million d'euros). La VaR a atteint un niveau maximal de 13,3 millions d'euros en septembre, largement dans la limite de la VaR totale pour l'ensemble des fonds de la Trésorerie. Au cours de l'exercice, la VaR moyenne s'est établie à 6,5 millions d'euros, tandis que les valeurs minimale et maximale ont été de 1,4 million d'euros et 13,3 millions d'euros respectivement³¹. Le futur risque maximal potentiel du portefeuille auquel s'appliquent ces chiffres correspondait à 17,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 16,7 milliards d'euros).

³⁰ Le Conseil d'administration a approuvé un relèvement de la limite, portée de 27 millions d'euros à 45 millions d'euros (VaR calculée pour un niveau de confiance de 99 %, à un horizon de 10 jours de négociation) le 23 juillet 2013 (BDS13-154).

³¹ La série chronologique de la valeur exposée au risque (VaR) présente une forte modification en juillet, suite à la révision de la méthode appliquée.

VaR totale

(10 jours de négociation, niveau de confiance de 99 %, ensemble de données correspondant à celles de la BRI)



La contribution spécifique du risque de change à la VaR globale atteignait 0,2 million d'euros en fin d'exercice (2012 : 0,5 million d'euros). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'exercice 2013 et n'a jamais dépassé 1 million d'euros (2012 : 1,2 million d'euros). Les taux d'intérêt ont continué de représenter l'essentiel des risques de marché de la Trésorerie, le risque de base en constituant la principale composante. L'exposition liée aux options de taux est restée limitée tout au long de l'année, la VaR sur les options s'élevant à seulement 0,4 million d'euros en fin d'exercice (2012 : 0,3 million d'euros), avec un niveau maximal de 2,6 millions d'euros en septembre (2012 : 1,4 million d'euros en août).

Outre les éléments ci-dessus, la VaR, calculée de façon autonome, des couvertures du budget en livre sterling, dépendante des fluctuations de la parité euro/livre sterling, était de 10 millions d'euros en fin d'exercice (2012 : 11,3 millions d'euros). Dans la mesure où ces positions ne sont pas gérées de manière active (ni fondées sur des limites), il ne serait pas approprié d'associer la VaR à d'autres mesures de risque pour le portefeuille de trésorerie.

Risques sur actions

La Banque est directement exposée au risque sur actions du fait d'une participation de la Trésorerie. L'exposition indirecte au risque sur actions se produit sous la forme de structures liées qui sont négociées en back-to-back et ne présentent donc pas de risque direct.

C. Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité

Les politiques de la Banque en matière de liquidités sont énoncées dans le document intitulé *Liquidity Policy Review*, qui est actualisé chaque année et approuvé par le Conseil d'administration. Ces politiques sont conçues pour permettre à la Banque de conserver un volant de liquidités prudent, compte tenu du contexte de risque dans lequel elle opère, et pour soutenir sa note de crédit AAA.

La politique à moyen terme de la Banque en matière de liquidités, qui prévoit une situation sur plusieurs années, s'articule autour de deux axes :

- les actifs liquides nets de la Trésorerie doivent représenter au moins 45 % de la projection des besoins nets de trésorerie sur trois ans, la cible opérationnelle étant de 90 % ; et
- les actifs liquides bruts de la Trésorerie doivent représenter au moins 75 % du total des engagements non utilisés, plus une année de service de la dette, la cible opérationnelle étant de 100 %.

Pour déterminer ces ratios, tous les actifs gérés au sein du portefeuille de trésorerie sont considérés comme des actifs liquides, tandis que les actifs liquides « nets » de la Trésorerie correspondent aux actifs bruts de la Trésorerie nets des créances à court terme³². On entend par « une année de service de la dette » tous les paiements des intérêts et du principal d'une dette qui arrivent à échéance dans un délai d'un an ou bien qui pourrait faire l'objet d'une demande de remboursement durant cette même période.

Sur cette base, la Banque a dépassé les exigences minimales relatives à chaque ratio, tant au 31 décembre 2013 que de manière constante tout au long de l'exercice. La moyenne pondérée des échéances des actifs gérés par le Département de la Trésorerie au 31 décembre 2013 était de 1,2 an (2012 : 1 an).

³² En ce qui concerne ce ratio, les créances à court terme sont des dettes dotées d'une échéance maximale d'un an au moment de l'acquisition - autrement dit, les créances qui ont une échéance résiduelle maximale d'un an n'en font pas partie.

En 2012, la Banque a introduit une nouvelle politique de liquidité à court terme qui repose sur les principes du ratio de liquidité à court terme (« *Liquidity Coverage Ratio* » - LCR) proposé dans le cadre des réformes de Bâle III. Cette politique exige que le ratio des actifs liquides éligibles et des entrées de trésorerie prévues par rapport aux sorties de trésorerie à un horizon de 30 jours et à un horizon de 90 jours soit au minimum de 100 %. Depuis leur introduction, ces ratios minimaux ont été constamment dépassés.

Outre les éléments précités, le Département de la Trésorerie gère activement au quotidien la position de liquidité de la Banque.

La Banque a une longue expérience du financement sur les marchés de capitaux à travers son programme global d'émission de billets de trésorerie ou de titres de créance à moyen terme. En 2013, elle a levé 6,5 milliards d'euros d'emprunts à moyen ou à long terme assortis d'une échéance moyenne de 5,1 ans (2012 : 6,3 milliards d'euros et 4,1 ans). La Banque a continué de se voir attribuer la note AAA, assortie de perspectives stables, par les trois principales agences de notation dans la seconde moitié de 2013.

Les politiques de la Banque en matière de liquidités sont soumises à un examen indépendant par le Département de la gestion des risques et le Comité exécutif avant soumission au Conseil d'administration pour approbation.

La norme « IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir » impose de présenter une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés résultant des passifs financiers de la Banque. Les flux de trésorerie sont présentés suivant la tranche d'échéance la plus précoce à laquelle ils peuvent être exigibles. À cette fin, la Banque paramètre ses dettes exigibles en tenant compte des options conférant à ses contreparties des dérivés un droit de résiliation des instruments de couverture associés avant leur échéance légale. Cela traduit la manière dont la BERD gère concrètement sa dette malgré le fait que son exigibilité dépende du choix de la Banque, qui n'est donc pas contrainte de la rembourser avant son échéance légale.

Les instruments dérivés sur taux d'intérêt à règlement net comprennent généralement des swaps et des contrats à terme de taux d'intérêt. Les instruments à règlement brut comprennent des swaps de devises. Alors que seuls les volets « règlement » de ces instruments doivent être communiqués, les entrées ont également été présentées, à des fins d'information, dans le tableau ci-joint. Les instruments dérivés sur devises comprennent des contrats à terme et des swaps de devises.

Les chiffres représentant des flux de trésorerie non actualisés, ils ne concordent pas avec l'état de situation financière.

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
Passif financier au 31 décembre 2013						
Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	(1 526)	(19)	-	-	-	(1 545)
Dettes représentées par un titre	(1 040)	(1 177)	(6 066)	(8 566)	(16 612)	(33 461)
Autres éléments de passif financier	(2)	(4)	(97)	(65)	-	(168)
Au 31 décembre 2013	(2 568)	(1 200)	(6 163)	(8 631)	(16 612)	(35 174)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	(2)	(2)	(48)	(38)	(26)	(116)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(17)	(192)	(787)	(1 132)	(196)	(2 324)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	18	189	708	1 125	189	2 229
Dérivés sur devises – sortie	(3 011)	(1 643)	(745)	-	-	(5 399)
Dérivés sur devises – entrée	2 978	1 608	693	-	-	5 279
Instruments de crédit dérivés	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2013	(34)	(40)	(179)	(45)	(33)	(331)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	(28)	(2)	(62)	(134)	(151)	(377)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(296)	(241)	(1 699)	(2 740)	(4 566)	(9 542)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	275	255	1 604	2 224	4 113	8 471
Au 31 décembre 2013	(49)	12	(157)	(650)	(604)	(1 448)
Total passif financier au 31 décembre 2013	(2 651)	(1 228)	(6 499)	(9 326)	(17 249)	(36 953)
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(2 330)	-	-	-	-	(2 330)
Institutions non financières	(9 104)	-	-	-	-	(9 104)
Au 31 décembre 2013	(11 434)	-	-	-	-	(11 434)

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
Passif financier au 31 décembre 2012						
Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	(3 084)	(2)	-	-	-	(3 086)
Dettes représentées par un titre	(728)	(1 713)	(7 077)	(9 062)	(16 678)	(35 258)
Autres éléments de passif financier	(2)	(4)	(84)	(70)	-	(160)
Au 31 décembre 2012	(3 814)	(1 719)	(7 161)	(9 132)	(16 678)	(38 504)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	(6)	(8)	(32)	(75)	(54)	(175)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(48)	(321)	(1 399)	(1 360)	(1 131)	(4 259)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	44	300	1 324	1 202	1 081	3 951
Dérivés sur devises – sortie	(3 345)	(2 587)	(1 461)	-	-	(7 393)
Dérivés sur devises – entrée	3 264	2 521	1 426	-	-	7 211
Instruments de crédit dérivés	-	(1)	(2)	-	-	(3)
Au 31 décembre 2012	(91)	(96)	(144)	(233)	(104)	(668)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	7	(7)	(80)	(113)	(83)	(276)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(93)	(541)	(1 194)	(1 626)	(1 850)	(5 304)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	110	468	1 224	1 549	1 517	4 868
Au 31 décembre 2012	24	(80)	(50)	(190)	(416)	(712)
Total passif financier au 31 décembre 2012	(3 881)	(1 895)	(7 355)	(9 555)	(17 198)	(39 884)
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(2 082)	-	-	-	-	(2 082)
Institutions non financières	(8 913)	-	-	-	-	(8 913)
Au 31 décembre 2012	(10 995)	-	-	-	-	(10 995)

D. Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Par sa résolution n°59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler ce capital, le portant à 20 milliards d'euros.

En application de l'article 5.3 de l'Accord portant création de la Banque, le Conseil des gouverneurs examine au maximum tous les cinq ans le capital social de la Banque. Lors de l'Assemblée annuelle de mai 2010, le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé le quatrième Examen des ressources en capital (ERC4) qui définit la stratégie de la Banque pour la période allant de 2011 à 2015. Il comporte une analyse de l'impact sur la transition et des activités opérationnelles de la Banque ; une évaluation des perspectives économiques et des défis de la transition dans la région ; l'élaboration de la stratégie de développement et la détermination des objectifs à moyen terme ; et une analyse détaillée des résultats financiers escomptés et de l'adéquation des fonds propres. Il ressort de cet examen que la Banque s'appuie sur une solide assise financière et qu'il est nécessaire de mener une politique financière prudente axée sur un provisionnement adéquat, des liquidités abondantes et une rentabilité à long terme.

En mai 2010, à l'issue de l'évaluation des exigences en termes de fonds propres dans le cadre de l'ERC4, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital social autorisé de la Banque : une hausse immédiate des actions libérées autorisées de 1 milliard d'euros (résolution n°126), et un relèvement des actions sujettes à appel autorisées de 9 milliards d'euros (résolution n°128), soit une augmentation cumulée du capital social autorisé de 10 milliards d'euros (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Cette augmentation du capital exigible est devenue effective le 20 avril 2011 quand les souscriptions ont été reçues pour au moins 50 % du capital exigible nouvellement autorisé. Toutes les souscriptions devaient initialement avoir été reçues au plus tard le 30 avril 2011, mais le Conseil d'administration a reporté cette date au plus tard au 11 mai 2014. Conformément aux dispositions de la résolution n°128, une partie ou la totalité des actions sujettes à appel peuvent faire l'objet d'un rachat le lendemain de l'assemblée annuelle de 2016 de la Banque. Le nombre d'actions à racheter, le cas échéant, sera déterminé en appliquant la formule convenue exposée dans la résolution n°128. Au 31 décembre 2013, une augmentation du capital exigible de 8,9 milliards d'euros avait été souscrite (2012 : 8,8 milliards d'euros).

La Banque n'a pas d'autres catégories de fonds propres.

La Banque utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. L'article 12 de l'Accord prévoit un ratio de financement de 1:1 et limite le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la

Banque dans les pays où elle investit au montant total du capital souscrit non déprécié de la Banque, des réserves et des excédents. Ce capital de base se compose du capital souscrit non déprécié, des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale et des ajustements afin de tenir compte d'une part des provisions générales et individualisées cumulées pour dépréciation de prêts concernant les expositions liées aux opérations bancaires et d'autre part des pertes sur les prises de participations. Le capital de base à cette fin s'élevait à 38,7 milliards d'euros³³ au 31 décembre 2013 (2012 : 37,7 milliards d'euros).

L'article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant de son capital souscrit à libérer non déprécié, augmenté des excédents et de la réserve générale. La Banque tient compte, pour le ratio de financement, des « actifs décaissés des Opérations bancaires » ou des « actifs d'exploitation ». Au 31 décembre 2013, le ratio de financement de la Banque s'établissait, en termes agrégés, à 68 % (2012 : 70 %). Aucune limite d'utilisation du capital n'a été dépassée au cours de l'exercice (2012 : aucune).

La mesure de la marge réglementaire d'adéquation du capital de la Banque conformément au ratio de financement est complétée par une limite prudentielle de l'adéquation des fonds propres fondée sur les risques dans le cadre de sa politique relative au capital économique.

La Banque définit le capital économique requis comme les pertes éventuelles – attendues et inattendues – qu'elle peut encourir en tenant compte des probabilités correspondant à sa note de crédit AAA. Les principales catégories de risques évaluées dans le cadre du capital économique sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque total est géré dans les limites du capital économique disponible, qui exclut le capital sujet à appel, tout en maintenant une marge de capital prudente.

L'un des objectifs principaux de la mise en œuvre de la politique relative au capital économique est de gérer le capital de la Banque dans le cadre d'une planification à moyen terme procurant une mesure cohérente de la marge d'adéquation du capital au fil du temps. La Banque entend ainsi pouvoir se dispenser d'appeler le capital souscrit sujet à appel et utiliser seulement le capital disponible pour absorber le risque, y compris le capital libéré, les réserves et les provisions. Le capital économique disponible géré par la Banque se compose du capital libéré, des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale, ainsi que des ajustements pour provisions générales cumulées pour dépréciation de prêts et pertes sur les prises de participations, évalués en fin d'exercice. Ce capital s'établissait à 15 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 14 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2013, le ratio entre le capital économique requis et le capital économique disponible était de 72 % (2012 : 74 %), à comparer avec le seuil de 90 % défini pour ce ratio par la politique de la Banque. En vertu de cette politique, le capital de la Banque requis en fonction de l'évaluation du risque est géré conformément aux obligations de la BERD en matière de capital réglementaire.

L'approche prudente de la Banque concernant la gestion du capital se reflète dans les principaux indicateurs financiers présentés page 8. Au 31 décembre 2013, le ratio des fonds propres au total des actifs s'établissait à 30 % (2012 : 27 %) et le ratio des fonds propres aux actifs des Opérations bancaires était de 59 % (2012 : 55 %).

³³ Le capital de base inclut le capital souscrit (libéré et sujet à appel), les réserves et les bénéfices non distribués, ainsi que les provisions (ce capital étant comparé aux actifs d'exploitation avant provisions). Des déductions sont appliquées afin d'exclure les réserves de réévaluation liées aux actifs des Opérations bancaires les actifs d'exploitation étant pris en compte à leur coût) et pour tenir compte des affectations du résultat net en dehors de celles concernant le FSI SEMED (les investissements correspondants étant inclus dans les actifs d'exploitation).

E. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Classification et juste valeur des actifs et des passifs

	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Actifs financiers au 31 décembre 2013		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
- Titres de créance	139	139
- Instruments financiers dérivés	3 094	3 094
- Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	223	223
- Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 490	6 490
- Portefeuille de trésorerie : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	63	63
	10 009	10 009
Actifs financiers sur la base du coût amorti :		
- Créances sur les établissements de crédit	7 266	7 266
- Titres de créance	12 398	12 384
- Créances garanties	247	248
- Autres actifs financiers	304	304
- Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	18 641	19 504
- Capital libéré à recevoir	10	10
	38 866	39 716
Total	48 875	49 725

	Valeur comptable retraitée En millions d'euros	Juste valeur retraitée En million d'euros
Actifs financiers au 31 décembre 2012		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
- Titres de créance	175	175
- Instruments financiers dérivés	4 671	4 671
- Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	247	247
- Portefeuille des Opérations bancaires : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 649	6 649
- Portefeuille de trésorerie : Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	64	64
	11 806	11 806
Actifs financiers sur la base du coût amorti :		
- Créances sur les établissements de crédit	7 515	7 515
- Titres de créance	12 235	12 144
- Créances garanties	600	624
- Autres actifs financiers	294	294
- Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	18 597	19 560
- Capital libéré à recevoir	12	12
	39 253	40 149
Total	51 059	51 955

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Passifs financiers au 31 décembre 2013						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	(1 543)	(1 543)	(1 543)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(29 659)	(29 659)	(29 506)
Instruments financiers dérivés	(261)	(97)	(2 117)	-	(2 475)	(2 475)
Autres passifs financiers	-	-	-	(405)	(405)	(405)
Total des passifs financiers	(261)	(97)	(2 117)	(31 607)	(34 082)	(33 929)

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Passifs financiers au 31 décembre 2012						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	(3 086)	(3 086)	(3 086)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(31 824)	(31 824)	(31 738)
Instruments financiers dérivés	(439)	(60)	(1 253)	-	(1 752)	(1 752)
Autres passifs financiers	-	-	-	(530)	(530)	(530)
Total des passifs financiers	(439)	(60)	(1 253)	(35 440)	(37 192)	(37 106)

Au 31 décembre 2013, l'état de situation financière de la Banque reflète en juste valeur toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des titres de créance sur la base du coût amorti, des prêts sur la base du coût amorti et des dettes représentées par un titre.

La base de la juste valeur des titres de créance cotés dans un marché actif est le cours du marché à la date de l'état de situation financière.

La base de la juste valeur des titres de créance qui sont non cotés ou cotés dans un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur correspondant à chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont les cotations de courtiers et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les prêts des Opérations bancaires, pour lesquels l'objectif opérationnel de la Banque est de conserver ces investissements afin de recueillir les flux de trésorerie contractuels, et dont les échéances contractuelles donnent lieu à des dates spécifiques à des flux de trésorerie correspondant uniquement aux paiements du principal et des intérêts, sont comptabilisés sur la base du coût amorti. Pour évaluer la juste valeur de ces prêts, les flux de trésorerie ont été actualisés au taux d'intérêt en fin d'année applicable à chacun des prêts, et soumis à une nouvelle actualisation en fonction de la mesure interne du risque de crédit.

«Dettes représentées par un titre » s'entend des emprunts que la Banque a effectués en émettant des obligations ou des billets de trésorerie. En raison de l'échéance courte des billets de trésorerie, le coût amorti est proche de la juste valeur.³⁴

Hiérarchie applicable à la juste valeur

L'IFRS 7 classe la juste valeur sur la base d'une hiérarchie des méthodologies de valorisation qui comprend trois niveaux. Les classements sont déterminés en fonction du caractère observable ou non-observable des données utilisées pour mesurer la juste valeur. Ces données ont permis d'établir la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les participations cotées en bourse.
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir, les prix), soit indirectement (à savoir, les éléments dérivant de prix). Ce niveau comprend les titres de créance et la plupart des produits dérivés. Font partie des sources de données les prix consultables sur les écrans d'agences d'information financière comme Reuters et Bloomberg, les cotations de courtiers et les données de marché observables comme les taux d'intérêt et les taux de change qui sont utilisées pour calculer les valorisations des produits dérivés.
- Niveau 3 – données relatives à des actifs ou passifs non fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau comprend les participations et les titres de créance ou produits dérivés pour lesquels toutes les données de marché ne sont pas observables.

³⁴ Corrigée à des fins de comptabilité de couverture, le cas échéant.

Le tableau ci-dessous présente les informations, au 31 décembre 2013, relatives aux actifs et passifs financiers de la Banque mesurés à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers sont classés, dans leur intégralité, en se fondant sur le niveau de données le plus faible qui est significatif pour le calcul de la juste valeur.

	Au 31 décembre 2013			
	Niveau 1 En millions d'euros	Niveau 2 En millions d'euros	Niveau 3 En millions d'euros	Total En millions d'euros
Titres de créance	-	139	-	139
Instruments financiers dérivés	-	2 774	320	3 094
Prêts bancaires	-	-	223	223
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 308	-	5 182	6 490
Titres de participation (portefeuille de trésorerie)	-	63	-	63
Total des actifs financiers à la juste valeur	1 308	2 976	5 725	10 009
Instruments financiers dérivés	-	(2 378)	(97)	(2 475)
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	(2 378)	(97)	(2 475)

	Au 31 décembre 2012			
	Niveau 1 En millions d'euros	Niveau 2 En millions d'euros	Niveau 3 En millions d'euros	Total En millions d'euros
Titres de créance	-	131	44	175
Instruments financiers dérivés	-	4 256	415	4 671
Prêts bancaires	-	-	247	247
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 094	-	5 555	6 649
Titres de participation (portefeuille de trésorerie)	-	64	-	64
Total des actifs financiers à la juste valeur	1 094	4 451	6 261	11 806
Instruments financiers dérivés	-	(1 692)	(60)	(1 752)
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	(1 692)	(60)	(1 752)

Il n'y a eu aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 en cours d'exercice.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des justes valeurs des actifs et des passifs financiers de Niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Actifs et passifs financiers de Niveau 3 - Exercice clos le 31 décembre 2013

	Titres de créance En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Prêts bancaires En millions d'euros	Participations bancaires En millions d'euros	Total des actifs En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Total des passifs En millions d'euros
Solde au 31 décembre 2012	44	415	247	5 555	6 261	(60)	(60)
Total des gains/(pertes) de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dans :							
Bénéfice net/(perte nette)	4	(95)	(6)	95	(2)	(37)	(37)
Achats/émissions	-	-	67	446	513	-	-
Ventes/règlements	(48)	-	(85)	(714)	(847)	-	-
Exclusions de Niveau 3	-	-	-	(200)	(200)	-	-
Solde au 31 décembre 2013	-	320	223	5 182	5 725	(97)	(97)
Total des gains/(pertes) de la période inclus dans le bénéfice net pour les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2013	-	85	(18)	124	191	(40)	(40)

Actifs et passifs financiers de Niveau 3 - Exercice clos le 31 décembre 2012

	Titres de créance En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Prêts bancaires En millions d'euros	Participations bancaires En millions d'euros	Total des actifs En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Total des passifs En millions d'euros
Solde au 31 décembre 2011	202	433	239	5 085	5 959	(83)	(83)
Total des gains/(pertes) de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dans :							
Bénéfice net/(perte nette)	24	(18)	4	10	20	22	22
Achats/émissions	-	-	36	949	985	-	-
Ventes/règlements	(182)	-	(32)	(489)	(703)	-	-
Inclusions de Niveau 3	-	-	-	-	-	1	1
Solde au 31 décembre 2012	44	415	247	5 555	6 261	(60)	(60)
Total des (pertes)/gains pour la période inclus dans le bénéfice net pour les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2012	1	32	11	134	178	(15)	(15)

Les inclusions et les exclusions de Niveau 3 pour les titres de participation des Opérations bancaires portent sur des investissements en provenance (ou à destination) d'un marché actif. Les inclusions et les exclusions de Niveau 3 concernant les instruments financiers dérivés dépendent du fait que le modèle utilisé pour valoriser un instrument dérivé est fondé sur des données de marché observables ou non.

Niveau 3 – analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers de Niveau 3 comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2013, les principaux modèles/techniques³⁵ de valorisation utilisés pour évaluer ces instruments et les estimations des augmentations ou diminutions de la juste valeur fondées sur des hypothèses alternatives raisonnablement possibles :

		Impact sur le résultat net en 2013		
		Valeur comptable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Principaux modèles/techniques de valorisation				
Instruments financiers dérivés de trésorerie	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	5	2	(2)
Prêts bancaires	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de valorisation des options	223	9	(26)
Participations bancaires et dérivés associés ³⁶	Multiples de VAN et multiples de l'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé et modèles de valorisation des options	5 400	2 723	(1 078)
Au 31 décembre		5 628	2 734	(1 106)

		Impact sur le résultat net en 2012		
		Valeur comptable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Principaux modèles/techniques de valorisation				
Titres de créance	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie, cotations de courtiers et données de marché observables	44	2	(2)
Instruments financiers dérivés de trésorerie	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	4	-	(1)
Prêts bancaires	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de valorisation des options	247	7	(20)
Participations bancaires et dérivés associés	Multiples de VAN et multiples de l'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé et modèles de valorisation des options	5 906	970	(1 371)
Au 31 décembre		6 201	979	(1 394)

Titres de créance et instruments financiers dérivés de la Trésorerie

Les instruments dérivés de la Banque détenus dans le portefeuille de trésorerie sont valorisés au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Ces valorisations sont rapprochées, chaque jour, des déclarations des contreparties. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont donc été déterminées en se fondant sur la fourchette des divergences entre les valorisations de la Banque et celles des contreparties.

Les prix des titres de créance de la Banque sont calculés en utilisant les données fournies par des tiers proposant des services d'information financière, les écrans des agences d'information financière comme Reuters et Bloomberg ou les cotations des courtiers.

Prêts bancaires

Les prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du résultat net se composent essentiellement de prêts convertibles ou de prêts comportant un élément de rendement fondé sur la performance. Les modèles/techniques utilisés pour déterminer la juste valeur de ces instruments sont des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles de valorisation des options. Les données prises en compte dans les modèles sont entre autres les taux d'intérêt, les marges de crédit de l'emprunteur et les cours des actions sous-jacentes. Des valorisations alternatives raisonnables ont été déterminées en fonction de la probabilité de défaillance de l'emprunteur.

³⁵ VAN = valeur d'actif net ; EBITDA = résultat avant intérêts, impôts et amortissements.

³⁶ Aux participations bancaires sont généralement associées des instruments dérivés sous forme d'options de vente et/ou d'achat. En conséquence, toute variation de la valeur sous-jacente de la participation peut être compensée par la variation de la valeur de l'instrument dérivé. Les participations bancaires et les instruments dérivés associés ont donc été regroupés pour l'analyse de sensibilité.

Titres de participation et instruments dérivés des Opérations bancaires

Le portefeuille de participations non cotées de la Banque comporte des participations directes, des dérivés actions et des fonds d'actions. Les principaux modèles/techniques de valorisation pour calculer la juste valeur de ces instruments financiers sont les multiples de la valeur de l'actif net (VAN), les multiples du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.

Les multiples de VAN sont le plus souvent appliqués aux participations bancaires et aux fonds d'actions. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur les fourchettes des multiples de VAN des valorisations obtenues pour les participations bancaires et en tenant compte de l'impact de l'ajustement de la décote appliquée aux fonds d'actions. Concernant les investissements évalués au moyen des multiples de l'EBITDA et des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des analyses de sensibilité ont été effectuées en déterminant des valorisations alternatives raisonnablement possibles à l'aide de méthodes se fondant sur les multiples du chiffre d'affaires, de l'EBITDA, du ratio cours-bénéfice (PER), et de méthodes spécifiques à un secteur comme les multiples fondés sur les capacités de production. Les opérations récentes au sein des différents secteurs, le cas échéant, ont également été examinées. En outre, pour une méthode donnée, des fourchettes de valorisations ont été établies en utilisant des multiples correspondant au quartile inférieur et au quartile supérieur. Pour les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, l'analyse de sensibilité a été réalisée en modifiant certaines hypothèses (augmentation ou diminution du taux d'actualisation, par exemple).

Notes annexes aux états financiers

1. Création de la Banque

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 (l'Accord). Au 31 décembre 2013, 64 pays, ainsi que l'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement en étaient membres.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque et de ses employés au Royaume-Uni sont confirmés et complétés dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque (l'Accord de siège). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque le 15 avril 1991.

2. Retraitement

En 2013, la Banque a adopté la norme IAS 19 *Avantages du personnel* (révisée en 2011), qui remplace la norme IAS 19 *Avantages du personnel* (1998) et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Les informations comparatives pour 2012 ont donc été retraitées conformément aux règles de la norme révisée.

L'impact du retraitement sur les états financiers de 2012 a été une réduction de 60 millions d'euros des actifs nets du régime à prestations définies, une réduction de 1 million d'euros des frais administratifs, une comptabilisation supplémentaire de 5 millions d'euros de pertes actuarielles sur les actifs nets du régime à prestations définies par le biais des autres éléments du résultat global et une réduction de 56 millions des bénéfices non distribués.

3. Information sectorielle

Les activités de la Banque sont principalement les opérations bancaires et les opérations de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les pays dans lesquels la BERD investit à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire : ce sont principalement des prêts, des prises de participations et des garanties. Les secondes consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques de change et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

Les informations relatives aux résultats financiers des opérations bancaires et de trésorerie sont préparées régulièrement et communiquées au principal décideur. À ce titre, les opérations bancaires et les opérations de trésorerie ont été répertoriées en tant que secteurs opérationnels.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels sont conformes aux normes régissant les informations internes qui doivent être communiquées au principal décideur. Le Président est le principal décideur opérationnel chargé de l'allocation des ressources et de l'évaluation des résultats des secteurs opérationnels.

Résultats des secteurs opérationnels

Le Président évalue les résultats des secteurs opérationnels fondés sur le bénéfice net de l'exercice, dont le mode de calcul est conforme à celui utilisé pour les états financiers. L'information sectorielle fournie au Président concernant les secteurs opérationnels pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 s'analyse comme suit :

	Opérations bancaires 2013 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2013 En millions d'euros	Total 2013 En millions d'euros	Opérations bancaires retraitées 2012 En millions d'euros	Opérations de trésorerie retraitées 2012 En millions d'euros	Total 2012 retraité En millions d'euros
Intérêts perçus	998	99	1 097	1 040	166	1 206
Autres produits/(coûts)	510	95	605	405	87	492
Total des produits sectoriels	1 508	194	1 702	1 445	253	1 698
Moins intérêts et charges assimilées ³⁷	(278)	163	(115)	(382)	133	(249)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés	-	(162)	(162)	-	(176)	(176)
Affectation du rendement du capital	23	2	25	84	10	94
Moins frais administratifs	(300)	(19)	(319)	(253)	(17)	(270)
Moins dotation aux amortissements	(24)	(2)	(26)	(24)	(1)	(25)
Résultats sectoriels avant provisions et couvertures	929	176	1 105	870	202	1 072

³⁷ Les intérêts et charges assimilées et l'affectation des gains du capital sont équivalents aux intérêts et charges assimilées sur le compte de résultat.

	Opérations bancaires 2013 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2013 En millions d'euros	Total 2013 En millions d'euros	Opérations bancaires retraitées 2012 En millions d'euros	Opérations de trésorerie retraitées 2012 En millions d'euros	Total 2012 retraité En millions d'euros
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces	-	45	45	-	69	69
Provisions pour dépréciation de prêts et de garanties	(138)	-	(138)	(120)	-	(120)
Bénéfice net de l'exercice	791	221	1 012	750	271	1 021
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs			(90)			(190)
Bénéfice net après transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs			922			831
Actif sectoriel						
Total de l'actif	25 919	23 039	48 958	26 189	24 953	51 142
Passif sectoriel						
Total du passif	261	33 821	34 082	215	36 977	37 192

Produit sectoriel – répartition géographique

À des fins de gestion interne, les activités de la Banque sont réparties entre six régions.

	Produit sectoriel 2013 En millions d'euros	Produit sectoriel 2012 En millions d'euros
Pays aux stades avancés de la transition ³⁸	403	256
Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition ³⁹	530	526
Russie	458	585
SEMED	7	-
Turquie	110	78
OCDE ⁴⁰	194	253
Total	1 702	1 698

Le produit est affecté aux différents pays en fonction du lieu d'implantation des projets.

4. Produit net des intérêts

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Intérêts et produits assimilés		
Prêts des opérations bancaires	998	1 040
Titres de créance	63	111
Créances garanties	2	8
Opérations de prise en pension	4	6
Disponibilités et fonds à court terme	26	41
Autres	4	-
Intérêts et produits assimilés	1 097	1 206
Intérêts et charges assimilées		
Dettes représentées par un titre	(85)	(146)
Dettes envers les institutions de crédit	(4)	(9)
Autres	(1)	-
Intérêts et charges assimilées	(90)	(155)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés	(162)	(176)
Produit net des intérêts	845	875

Le produit des intérêts courus sur les actifs financiers dépréciés était de 15 millions d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 11 millions).

³⁸ Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie.

³⁹ Pays aux premiers stades/stades intermédiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kosovo, Moldova, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

⁴⁰ Pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. <http://www.oecd.org/fr/apropos/membresetpartenaires/liste-des-pays-de-l-ocde.htm>

5. Produit net des commissions

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Commissions sur crédits commerciaux	10	10
Commissions d'administration	4	15
Commissions de syndication	4	4
Autres	2	2
Commissions pour remboursement anticipé	5	1
Commissions nettes perçues	25	32

Les commissions d'ouverture et d'engagement reçues en 2013, soit 94 millions d'euros (2012 : 119 millions), ainsi qu'un montant de 6 millions d'euros de coûts directs associés (2012 : 8 millions), ont été différés dans l'état de situation financière. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, conformément à l'IAS 18. En 2013, 122 millions d'euros (2012 : 92 millions) de commissions et coûts directs préalablement différés ont été comptabilisés en intérêts perçus.

6. Profits nets/(pertes nettes) des participations à la juste valeur par le biais du résultat net

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Profits nets réalisés des participations disponibles à la vente et de dérivés d'actions	439	217
(Pertes nettes)/profits nets latent(e)s de participations et de dérivés d'actions	(63)	57
Profits nets des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	376	274

Lors de la cession d'un titre de participation, le total des bénéfices/pertes réalisés cumulés est comptabilisé avec une contrepassation correspondante du total des bénéfices/pertes latents pris en compte avant la cession.

7. (Pertes nettes)/profits nets des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Profits nets réalisés des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	2	4
(Pertes nettes)/profits nets latents dus à des variations en juste valeur	(1)	7
(Pertes nettes)/profits nets des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	1	11

8. Pertes nettes des actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Pertes nettes réalisées sur titres de créance	(9)	(17)
Recouvrements de pertes par dépréciation précédemment comptabilisée sur titres de créance	2	2
Pertes par dépréciation de titres de créances	-	(1)
Pertes nettes d'actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti	(7)	(16)

En 2013, la Banque a cédé 1 414 millions d'euros de titres de créance détenus sur la base du coût amorti (2012 : 358 millions d'euros).

9. Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Rachats de dette et résiliation de swaps connexes	16	16
Portefeuille de trésorerie	84	85
Change	-	2
Dividendes liés aux titres de participation de la trésorerie	2	-
Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net	102	103

Les bénéfices nets sur le portefeuille de titres provenant d'activités de trésorerie comprennent à la fois les pertes ou gains réalisés et latents, ainsi que les produits et charges d'intérêts associés.

10. Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et inefficaces

Les pratiques en matière de couverture et le traitement comptable correspondant sont présentés dans la section « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » du chapitre « Principes comptables » dans le présent rapport.

La variation en juste valeur des couvertures inefficaces et non qualifiées est un ajustement comptable portant sur les relations de couverture de la Banque qui ne sont pas intégralement compensées lorsqu'elles sont mesurées selon les normes IFRS ou ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture. Cet ajustement latent ne traduit pas la réalité économique, dans la mesure où les pertes signalées ne se réaliseraient pas en termes de flux de trésorerie si la relation de couverture prenait fin. L'ajustement s'inversera dans le temps, lorsque les transactions concernées arriveront à échéance.

La Banque applique la comptabilité de couverture lorsqu'il existe une relation individuelle identifiable entre un instrument dérivé de couverture et un instrument financier couvert. Ces relations s'observent essentiellement dans le contexte des activités d'emprunt de la Banque dans lesquelles les obligations émises par la Banque sont associées à des swaps pour obtenir des prêts à taux flottant dans la monnaie souhaitée. Tandis que l'adéquation de ces couvertures est assurée par des liquidités, les règles comptables peuvent exiger que s'appliquent à ces liquidités d'autres méthodes d'évaluation. Un élément de valorisation des swaps de devises (appelé « écart de taux de référence sur devises »), notamment, n'est pas appliqué au titre couvert. Cet élément entre dans le cadre des critères d'offre et de demande applicables aux autres monnaies par rapport au dollar ou à l'euro. Des différences de ce type peuvent entraîner une inefficacité ou des échecs de la couverture au titre des normes IFRS, dont l'effet conjugué est inscrit sur cette ligne du compte de résultat. Pour l'exercice, cela a donné lieu à une perte de 4 millions d'euros, constituée d'une perte de 1 020 millions d'euros sur les instruments de couverture dérivés et d'un gain de 1 016 millions d'euros sur les éléments couverts (2012 : bénéfice de 83 millions d'euros, composés d'un bénéfice de 468 millions d'euros sur les instruments de couverture dérivés et d'une perte de 385 millions d'euros sur les éléments couverts).

Outre les relations de couverture individuelles auxquelles elle applique la comptabilité de couverture, la Banque couvre également le risque de taux d'intérêt de l'ensemble de l'actif et du passif selon une approche de portefeuille, pour lequel la comptabilité de couverture ne s'applique pas. Cela se traduit par la comptabilisation des bénéfices ou pertes sur les dérivés de couverture dans la période où ils se produisent tandis que l'impact compensatoire lié aux instruments financiers couverts va s'exercer selon un calendrier différent en fonction des taux d'intérêt applicables aux périodes propres à ces instruments. Pour l'exercice, cela a entraîné un bénéfice de 49 millions d'euros (2012 : perte de 14 millions).

L'effet combiné de toutes les activités de couverture décrites plus haut est un bénéfice de 45 millions d'euros pour l'exercice (2012 : 69 millions d'euros).

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque constitue, chaque année, des couvertures pour réduire le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. En 2013 et 2012, aucune inefficacité de la couverture liée aux couvertures de flux de trésorerie n'a été comptabilisée dans le compte de résultat.

11. Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti

Charge pour l'exercice	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	10	(32)
Investissements sous forme de prêts souverains	-	(5)
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts ⁴¹	(143)	(83)
Provisions pour dépréciation de prêts des opérations bancaires sur la base du coût amorti	(133)	(120)

Variation des provisions	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Au 1 ^{er} janvier	(736)	(672)
Charge pour l'exercice portée au compte de résultat ⁴²	(133)	(120)
Suppression de la décote pour dépréciation identifiée d'actifs	15	11
Ajustements de change	21	7
Reprise pour prêts passés en pertes et profits	13	38
Reprise pour montants récupérés des garanties	4	-
Reprise des montants passés en pertes et profits	(1)	-
Au 31 décembre	(817)	(736)
Répartition		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(417)	(439)
Investissements sous forme de prêts souverains	(18)	(17)
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts	(382)	(280)
Au 31 décembre	(817)	(736)

12. Frais administratifs

	2013 En millions d'euros	Retraité 2012 En millions d'euros
Dépenses de personnel	(222)	(192)
Frais généraux	(93)	(86)
Frais administratifs	(315)	(278)
Reprise des coûts directs différés liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements	6	8
Coût des services passés au titre de la retraite	(10)	-
Frais administratifs nets	(319)	(270)

Les frais administratifs se sont élevés au total à 273 millions de livres sterling (2012 : 240 millions de livres sterling).⁴³

Les coûts directs de 6 millions d'euros (2012 : 8 millions d'euros) liés à la constitution des prêts en 2013, ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement reçues, soit 94 millions d'euros (2012 : 119 millions d'euros), ont été différés dans l'état de situation financière conformément à l'IAS 18. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période séparant le décaissement du remboursement des prêts concernés.

⁴¹ Se composent de 178 millions d'euros de nouvelles provisions et de 35 millions d'euros de provisions libérées (2012 : respectivement 118 millions d'euros et 35 millions d'euros).

⁴² Hors provisions pour garanties comptabilisées dans Autres actifs.

⁴³ Hors dépréciation et amortissement.

Les frais administratifs comprennent les commissions suivantes relatives aux prestations de l'auditeur externe de la Banque.

	2013	2012
	En milliers d'euros	En milliers d'euros
Services d'audit et de certification		
Services d'auditeur de la Banque	(281)	(268)
Procédures de contrôle interne	(134)	(137)
Audit des plans de retraite	(23)	(24)
Audit de recouvrement fiscal	(11)	(11)
Services d'audit et de certification	(449)	(440)

13. Créances sur les institutions de crédit

	2013	2012
	En millions d'euros	En millions d'euros
Répartition		
Disponibilités	4 147	5 892
Autres créances à court terme	3 119	1 623
Au 31 décembre	7 266	7 515

Les disponibilités sont les créances qui ont une échéance égale ou inférieure à trois mois après la date de transaction. « À court terme » s'applique aux actifs détenus ou aux passifs exigibles au cours des 12 prochains mois. Tous les autres actifs ou passifs sont « à long terme ».

14. Créances représentées par un titre

	2013	2012
	En millions d'euros	En millions d'euros
Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	139	175
Titres de créance sur la base du coût amorti	12 398	12 235
Au 31 décembre	12 537	12 410
Répartition		
À court terme	6 045	6 620
À long terme	6 492	5 790
Au 31 décembre	12 537	12 410

	2013	2012
	En millions d'euros	En millions d'euros
Pertes pour dépréciation cumulées		
Solde au 1^{er} janvier	(8)	(34)
Charge pour l'exercice	-	(1)
Montants recouverts pendant l'exercice	2	2
Montants libérés	6	25
Au 31 décembre	-	(8)

15. Créances garanties

	2013	2012
	En millions d'euros	En millions d'euros
Répartition		
À court terme	-	-
À long terme	247	600
Au 31 décembre	247	600

16. Autres actifs financiers

	2013 En millions d'euros	Retraité 2012 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	2 341	3 964
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	4	9
Juste valeur de dérivés détenus à des fins de transaction	434	287
Juste valeur de dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	315	411
Intérêts à recevoir	240	255
Autres	64	39
Au 31 décembre	3 398	4 965
Répartition		
À court terme	774	1 083
À long terme	2 624	3 882
Au 31 décembre	3 398	4 965

Dans la ligne « Autres » ci-dessus, on trouvera les montants à la juste valeur reportés liés aux instruments dérivés des Opérations bancaires ayant un rendement déterminable. Il s'agit plus précisément des dérivés des Opérations bancaires dont la valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation autres que les données de marché observables. Lors de la comptabilisation initiale, la différence entre le prix de transaction et la valeur obtenue par la technique d'évaluation est reportée. Ces sommes sont comptabilisées dans les bénéfices lorsque les données de marché deviennent observables, lors de la cession de l'avoir sous-jacent ou que le produit dérivé est exercé. Au 31 décembre 2013, 36 millions d'euros de bénéfices nets ont été reportés (2012 : 57 millions d'euros).

17. Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti

	2013 Prêts souverains En millions d'euros	2013 Prêts non souverains En millions d'euros	2013 Total des prêts En millions d'euros	2012 Prêts souverains En millions d'euros	2012 Prêts non souverains En millions d'euros	2012 Total des prêts En millions d'euros
Actifs d'exploitation						
Au 1^{er} janvier	2 690	16 643	19 333	2 440	15 648	18 088
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur ⁴⁴	-	(34)	(34)	-	(1)	(1)
Décassements	484	7 105	7 589	625	6 825	7 450
Remboursements et remboursements anticipés	(380)	(6 509)	(6 889)	(357)	(5 752)	(6 109)
Fluctuations de change	(31)	(529)	(560)	(16)	(22)	(38)
Variation du report net des commissions d'ouverture et des coûts directs associés	38	(6)	32	(2)	(17)	(19)
Passage en pertes et profits	-	(13)	(13)	-	(38)	(38)
Au 31 décembre	2 801	16 657	19 458	2 690	16 643	19 333
Dépréciation au 31 décembre	(18)	(799)	(817)	(17)	(719)	(736)
Total net des dépréciations au 31 décembre	2 783	15 858	18 641	2 673	15 924	18 597
Répartition						
À court terme			2 982			3 042
À long terme			15 659			15 555
Total net des dépréciations au 31 décembre			18 641			18 597

⁴⁴ L'ajustement pour réévaluation à la juste valeur est lié à une correction de couverture apportée à des prêts à taux fixe qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture concernant le risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2013, la Banque avait classé 68 prêts comme dépréciés, pour un total d'actifs d'exploitation s'élevant à 655 millions d'euros (2012 : 72 prêts représentant au total 624 millions d'euros).

18. Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur par le biais du résultat net

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Prêts non souverains		
Au 1 ^{er} janvier	247	239
Décaissements	67	36
Remboursements et remboursements anticipés	(85)	(32)
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(1)	7
Fluctuations de change	(5)	(3)
Au 31 décembre	223	247
Répartition		
À court terme	40	36
À long terme	183	211
Au 31 décembre	223	247

19. Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net

	2013 Juste valeur Non cotés En millions d'euros	2013 Juste valeur Cotés En millions d'euros	2013 Juste valeur Total En millions d'euros	2012 Juste valeur Non cotés En millions d'euros	2012 Juste valeur Cotés En millions d'euros	2012 Juste valeur Total En millions d'euros
Encours des décaissements						
Au 1 ^{er} janvier	4 871	1 696	6 567	4 444	1 627	6 071
Transfert entre titres non cotés et cotés	(202)	202	-	-	-	-
Décaissements	348	183	531	908	227	1 135
Cessions	(590)	(132)	(722)	(470)	(158)	(628)
Passage en pertes et profits	(17)	-	(17)	(11)	-	(11)
Au 31 décembre	4 410	1 949	6 359	4 871	1 696	6 567
Ajustement en juste valeur						
Au 1 ^{er} janvier	145	(63)	82	141	(175)	(34)
Transfert entre titres non cotés et cotés	5	(5)	-	-	-	-
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	78	(29)	49	4	112	116
Au 31 décembre	228	(97)	131	145	(63)	82

Un résumé des informations financières sur les participations de la Banque correspondant à au moins 20 % du capital social des sociétés bénéficiaires de l'investissement au 31 décembre 2013 est présenté à la note annexe 31, « Parties liées ».

20. Titres de participation de la Trésorerie à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Trésorerie détient une participation stratégique dans le fonds de change « *The Currency Exchange Fund N.V.* ». La Banque peut avoir ainsi accès aux produits de couverture de change proposés par ce fonds. De ce fait, il a été jugé approprié de désigner cet investissement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Participation désignée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
<i>The Currency Exchange Fund N.V.</i>	63	64

Les dividendes au titre de cette participation se sont établis à 2 millions d'euros en 2013 (2012 : néant).

21. Actifs incorporels

	Frais de développement de programmes informatiques 2013 En millions d'euros	Frais de développement de programmes informatiques 2012 En millions d'euros
Coût		
Au 1 ^{er} janvier	179	163
Acquisitions	16	16
Au 31 décembre	195	179
Amortissement		
Au 1 ^{er} janvier	(138)	(119)
Dotation	(18)	(19)
Au 31 décembre	(156)	(138)
Valeur comptable nette au 31 décembre	39	41

22. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

	Biens immobiliers Technologie et matériel				Biens immobiliers Technologie et matériel			
	Biens immobiliers 2013 En millions d'euros	Biens en construction 2013 En millions d'euros	Technologie de bureau 2013 En millions d'euros	Total 2013 En millions d'euros	Biens immobiliers 2012 En millions d'euros	Biens en construction 2012 En millions d'euros	Technologie de bureau 2012 En millions d'euros	Total 2012 En millions d'euros
Coût								
Au 1 ^{er} janvier	48	7	25	80	43	5	25	73
Acquisitions	6	1	6	13	6	2	2	10
Transferts	7	-	(7)	-	-	-	-	-
Cessions	(7)	-	(3)	(10)	(1)	-	(2)	(3)
Au 31 décembre	54	8	21	83	48	7	25	80
Dépréciation								
Au 1 ^{er} janvier	(20)	-	(18)	(38)	(17)	-	(18)	(35)
Dotation	(5)	-	(3)	(8)	(4)	-	(2)	(6)
Transferts	(7)	-	7	-	-	-	-	-
Cessions	5	-	2	7	1	-	2	3
Au 31 décembre	(27)	-	(12)	(39)	(20)	-	(18)	(38)
Valeur comptable nette au 31 décembre	27	8	9	44	28	7	7	42

23. Emprunts

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Sommes dues à des institutions de crédit et autres tiers		
Montants dus à des institutions de crédit	(96)	(226)
Montants détenus comme garanties	(478)	(1 932)
Montants gérés pour le compte de tiers ⁴⁵	(969)	(928)
Au 31 décembre	(1 543)	(3 086)
Dont à court terme :	(1 543)	(3 086)

24. Dettes représentées par un titre

L'encours des dettes de la Banque sous forme de titres et des swaps de couverture en juste valeur y afférents est récapitulé ci-après, à la fois dans la devise dans laquelle est libellée l'obligation et dans la devise obtenue une fois pris en compte le swap de couverture correspondant.

	Valeur des titres 2013 En millions d'euros	Valeur par devise après swap 2013 En millions d'euros	Valeur des titres 2012 En millions d'euros	Valeur par devise après swap 2012 En millions d'euros
Couronne norvégienne	(225)	(78)	(131)	-
Couronne suédoise	(73)	(73)	(762)	-
Dollar australien	(1 224)	-	(2 023)	-
Dollar canadien	(33)	-	(70)	-
Dollar de Nouvelle-Zélande	-	-	(100)	-
Dollar des États-Unis	(16 696)	(19 476)	(15 176)	(22 242)
Euro	(2 602)	(6 535)	(2 116)	(5 693)
Franc suisse	(1)	-	(46)	-
Leu roumain	(39)	(3)	(37)	(4)
Livre sterling	(4 216)	(2 816)	(5 055)	(3 200)
Nouvelle lire turque	(1 356)	-	(1 832)	-
Peso mexicain	(62)	-	(52)	-
Rand sud-africain	(480)	-	(754)	-
Rouble russe	(887)	(678)	(1 108)	(685)
Yen japonais	(1 765)	-	(2 562)	-
Au 31 décembre	(29 659)	(29 659)	(31 824)	(31 824)

Lorsque la contrepartie du swap exerce son droit de mettre fin au swap de couverture avant l'échéance contractuelle, la Banque doit exercer le même droit avec l'obligation émise.

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	(7 120)	(8 591)
À long terme	(22 539)	(23 233)
Au 31 décembre	(29 659)	(31 824)

Pendant l'exercice, la Banque a procédé au remboursement avant maturité d'obligations et de titres de créance à moyen terme d'une contrevaletur de 0,59 milliard d'euros (2012 : 0,39 milliard d'euros), d'où un bénéfice net de 16 millions d'euros (2012 : 16 millions d'euros).

⁴⁵ Voir détails relatifs aux tiers dans la Note annexe 32.

25. Autres passifs financiers

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	(2 117)	(1 251)
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	-	(2)
Juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction	(261)	(439)
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	(97)	(60)
Intérêts à payer	(227)	(240)
Autres	(178)	(290)
Au 31 décembre	(2 880)	(2 282)

Répartition	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
À court terme	(1 333)	(1 141)
À long terme	(1 547)	(1 141)
Au 31 décembre	(2 880)	(2 282)

26. Capital souscrit

	2013 Nombre d'actions	2013 Total En millions d'euros	2012 Nombre d'actions	2012 Total En millions d'euros
Capital autorisé	3 000 000	30 000	3 000 000	30 000
dont				
Souscription par les membres – capital initial	993 055	9 931	993 055	9 931
Souscription par les membres – première augmentation de capital	988 055	9 881	988 055	9 881
Souscription par les membres – deuxième augmentation de capital	986 146	9 861	979 033	9 789
Capital souscrit	2 967 256	29 673	2 960 143	29 601
Capital non souscrit	32 744	327	39 857	399
Au 31 décembre	3 000 000	30 000	3 000 000	30 000

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. En mai 2010, lors de l'Assemblée annuelle de la Banque, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital autorisé de la Banque : une augmentation du capital libéré à hauteur de 1 milliard d'euros et une augmentation du capital sujet à appel à hauteur de 9 milliards d'euros, soit une augmentation cumulée de 10 milliards d'euros du capital autorisé de la Banque (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Conformément à la résolution n° 126, la Banque a pu augmenter le capital autorisé à hauteur de 100 000 actions libérées, d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, le portant ainsi à 21 milliards d'euros. Aux termes de la résolution n° 128, elle a pu augmenter le capital autorisé à hauteur de 900 000 actions sujettes à appel, d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, qui peuvent faire l'objet d'un rachat conformément à cette résolution. L'augmentation du capital sujet à appel est devenue effective en avril 2011.

Le règlement des actions libérées, émises au titre du capital autorisé initial et de la première augmentation de capital et souscrites par les membres, se fait sur une période de plusieurs années déterminée à l'avance. Le règlement des actions libérées émises au titre de la deuxième augmentation de capital s'est effectué par réallocation à d'autres fins du résultat net précédemment affecté aux excédents - conformément à l'article 36.1 de l'Accord - notamment aux fins du règlement desdites actions libérées. Il a été approuvé en vertu de la résolution n° 126 du Conseil des gouverneurs datée du 14 mai 2010. Aux termes de l'article 6.4 de l'Accord portant création de la BERD, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne font l'objet d'un appel par la Banque, conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord, qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'article 42.1 stipule qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, aient été liquidées.

Aux termes de l'Accord, tout membre peut se retirer de la Banque. Dans ce cas, cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré. Cette stabilité tient au fait que la Banque a pour membres 64 États et deux institutions intergouvernementales, et a pour objet de faciliter, de l'Europe centrale à l'Asie centrale et à la région SEMED, le processus de transition dans les pays qui respectent certains critères politiques.

En outre, se retirer de la Banque a des conséquences financières dissuasives. La valeur maximale du prix de rachat des actions de l'ancien membre de la Banque est égale au montant du capital qu'il a versé et il reste redevable du règlement de ses obligations directes et de ses passifs éventuels envers la Banque tant qu'une part quelconque des prêts, prises de participations ou garanties contractées avant son retrait reste impayée. Si un membre venait à se retirer de la Banque, celle-ci pourrait imposer les conditions et dates de paiement des parts qu'elle rachèterait. Si, par exemple, ces rachats portaient préjudice à sa situation financière, la Banque pourrait reporter ses paiements jusqu'au moment où le risque aurait disparu et cela, au besoin, indéfiniment. Lorsque la Banque aurait réglé un ancien membre celui-ci serait tenu de rembourser sur demande le montant dont le prix de rachat aurait été diminué s'il avait été tenu compte des pertes dont il était redevable au moment du paiement.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Chaque versement pouvait, à concurrence de 50 %, être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par le souscripteur payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution n° 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de la première augmentation du capital s'est effectué en huit versements égaux annuels. En vertu de la résolution n° 126, le règlement des actions libérées émises pour les membres au titre de la deuxième augmentation du capital s'est effectué en un seul versement, immédiatement après le vote de cette résolution.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et non appelé souscrit par chaque membre, ainsi que le montant des actions non allouées et des droits de vote est présenté dans le tableau ci-après. Conformément à l'article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas acquitté une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

État des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2013	Total Actions (nombre)	Voix pouvant être prises en compte ⁴⁶ (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction du capital non appelée En millions d'euros	Capital libéré En millions d'euros
Membres					
Albanie	3 001	2 511	30	24	6
Allemagne	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Arménie	1 499	1 499	15	12	3
Australie	30 014	30 014	300	237	63
Autriche	68 432	68 432	684	541	143
Azerbaïdjan	3 001	3 001	30	24	6
Banque européenne d'investissement	90 044	90 044	900	712	188
Bélarus	6 002	6 002	60	47	13
Belgique	68 432	68 432	684	541	143
Bosnie-Herzégovine	5 071	5 071	51	40	11
Bulgarie	23 711	23 711	238	188	50
Canada	102 049	102 049	1 020	807	213
Chypre	3 001	3 001	30	24	6
Corée, République de	30 014	30 014	300	237	63
Croatie	10 942	10 942	109	86	23
Danemark	36 017	36 017	360	285	75
Égypte	2 101	2 101	21	15	6
Espagne	102 049	102 049	1 020	807	213
Estonie	3 001	3 001	30	24	6
États-Unis d'Amérique	300 148	300 148	3 002	2 376	625
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 762	1 762	18	14	4
Fédération de Russie	120 058	120 058	1 201	951	250
Finlande	37 518	37 518	375	297	78
France	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Géorgie	3 001	3 001	30	24	6
Grèce	19 508	19 508	195	154	41
Hongrie	23 711	23 711	237	188	49
Irlande	9 004	9 004	90	71	19
Islande	3 001	3 001	30	24	6
Israël	19 508	19 508	195	154	41
Italie	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Japon	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Jordanie	986	986	10	8	2
Kazakhstan	6 902	6 902	69	55	15
Kosovo	580	580	6	5	1
Lettonie	3 001	3 001	30	24	6
Liechtenstein	599	599	6	5	1
Lituanie	3 001	3 001	30	24	6
Luxembourg	6 002	6 002	60	47	13
Malte	210	210	2	1	1
Maroc	1 478	1 478	15	11	4
Mexique	4 501	4 501	46	35	11
Moldova	3 001	2 554	30	24	6
Mongolie	299	299	3	2	1

⁴⁶ Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus par les membres au titre du capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 2 967 256 (2012 : 2 960 143).

État des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2013	Total Actions (nombre)	Voix pouvant être prises en compte (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction non appelée En millions d'euros	Capital libéré En millions d'euros
Monténégro	420	420	4	3	1
Norvège	37 518	37 518	375	297	78
Nouvelle-Zélande	1 050	1 050	11	7	4
Ouzbékistan	4 412	4 134	44	31	13
Pays-Bas	74 435	74 435	744	589	155
Pologne	38 418	38 418	384	304	80
Portugal	12 605	12 605	126	100	26
République kirghize	2 101	1 010	21	15	6
République slovaque	12 807	12 807	128	101	27
République tchèque	25 611	25 611	256	203	53
Roumanie	14 407	14 407	144	114	30
Royaume-Uni	255 651	255 651	2 557	2 024	533
Serbie	14 031	14 031	140	111	29
Slovénie	6 295	6 295	63	50	13
Suède	68 432	68 432	684	541	143
Suisse	68 432	68 432	684	541	143
Tadjikistan	2 101	602	21	15	6
Tunisie	986	986	10	8	2
Turkménistan	210	164	2	1	1
Turquie	34 515	34 515	345	273	72
Ukraine	24 011	24 011	240	190	50
Union européenne	90 044	90 044	900	712	188
Capital souscrit par les membres	2 967 256	2 963 405	29 673	23 471	6 202

27. Réserves et bénéfices non distribués

	2013 En millions d'euros	Retraité 2012 En millions d'euros
Réserve spéciale		
Au 1 ^{er} janvier	306	306
Au 31 décembre	306	306
Réserve pour pertes sur prêts		
Au 1 ^{er} janvier	689	676
Transfert des bénéfices non distribués	41	13
Au 31 décembre	730	689
Affectation du revenu net		
Au 1 ^{er} janvier	1 013	210
Transfert (aux)/des bénéfices non distribués	(304)	993
Distributions	(90)	(190)
Au 31 décembre	619	1 013
Réserve générale – autre réserve		
Réserve de réévaluation		
Au 1 ^{er} janvier	16	10
Pertes nettes)/Bénéfices nets dus à la réévaluation de participations à la juste valeur des instruments de couverture par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	6
Au 31 décembre	15	16
Réserve de couverture – couverture de flux de trésorerie		
Au 1 ^{er} janvier	7	15
(Pertes)/Bénéfices dus aux variations de la juste valeur et comptabilisés dans les fonds propres	(6)	9
Pertes/(gains) reclassés dans les frais administratifs	3	(17)
Au 31 décembre	4	7
Autre		
Au 1 ^{er} janvier	199	193
Impôt interne pour l'exercice	6	6
Au 31 décembre	205	199
Réserve générale – autre réserve au 31 décembre	224	222
Réserve générale – bénéfices non distribués		
Au 1 ^{er} janvier	5 518	5 508
Bénéfices nets avant transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	1 012	1 021
Transfert à la réserve pour pertes sur prêts	(41)	(13)
Transfert de/(à) l'affectation du revenu net	304	(993)
Bénéfices/(pertes) actuariels concernant le régime à prestations définies	2	(5)
Réserve générale – bénéfices non distribués au 31 décembre	6 795	5 518
Total des réserves et des bénéfices non distribués au 31 décembre	8 674	7 748

Aux termes de l'article 16 de l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** qui doit lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Cette réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, en y affectant 100 % des commissions désignées à cet effet que la Banque a reçues au titre de prêts, de garanties et de souscription de titres. En 2011, le Conseil d'administration a décidé que le volume de la réserve spéciale était suffisant.

En 2005, la Banque a créé, dans les capitaux propres, une **réserve pour pertes sur prêts** à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués, égale à la différence qui existe entre les pertes pour dépréciation attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans le compte de résultat de la Banque sur la base de la perte subie.

La **réserve générale**, qui représente toutes les réserves à l'exception des montants affectés à la réserve spéciale et à la réserve pour pertes sur prêts, comprend essentiellement les bénéfices non distribués. Elle comporte aussi l'impôt interne payé conformément à l'article 53 de l'Accord portant création de la BERD qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, cadres et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne que la Banque prélève sur les traitements et émoluments versés et qu'elle conserve. En fin d'exercice, l'impôt interne était de 95 millions d'euros (2012 : 89 millions).

La **réserve de couverture** inclut des contrats à terme de change conclus par la Banque pour couvrir une partie de ses estimations des futures dépenses d'exploitation en livres sterling. Au 31 décembre 2013, les bénéfices latents au cours du marché sur ces contrats étaient de 4 millions d'euros (2012 : 7 millions d'euros). Ils seront comptabilisés dans les réserves jusqu'au moment où la dépense de couverture concernée sera engagée.

	2013 En millions d'euros	Retraité 2012 En millions d'euros
Réserves et bénéfices non distribués		
Réserve spéciale	306	306
Réserve pour pertes sur prêts	730	689
Allocation du revenu net	619	1 013
Bénéfices latents	2 042	1 832
Total des réserves soumises à restrictions	3 697	3 840
Réserves générales non soumises à restrictions	4 977	3 908
Au 31 décembre	8 674	7 748

Les réserves de la Banque sont utilisées pour déterminer, conformément à l'Accord, les parts du revenu net de la Banque qui seront affectées aux excédents ou à d'autres fins et celles qui seront le cas échéant distribuées aux membres. À cette fin, la Banque utilise les réserves générales non soumises à restrictions.

L'article 36 de l'Accord portant création de la Banque traite de la distribution et de l'affectation du revenu net de la Banque. Il énonce : « Aucune distribution ni aucune affectation n'est faite avant que la réserve générale n'atteigne 10 % au moins du capital social autorisé ». Ce seuil est actuellement de 3 milliards d'euros (2012 : 3 milliards d'euros).

Le Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED (FSI SEMED) a été créé en 2012 et a obtenu une affectation du revenu net de 1 milliard d'euros, devant servir à financer des opérations spéciales de la BERD dans la région SEMED. Ce montant a été isolé au sein des réserves soumises à restriction de la Banque, pour que le Fonds puisse l'utiliser en tant que de besoin pour financer ses opérations. Quand un pays appartenant à la région SEMED obtient le statut de pays bénéficiaire de la Banque, les ressources détenues dans le Fonds concernant ce pays sont de nouveau allouées aux ressources ordinaires en capital de la Banque. Le 1^{er} novembre 2013, 337 millions d'euros des ressources du Fonds ont été restitués à la Banque suite à l'attribution du statut de pays bénéficiaire à la Jordanie, au Maroc et à la Tunisie. Au 31 décembre 2013, les ressources du Fonds FSI SEMED s'élevaient à 175 millions d'euros et, sur l'affectation du revenu net initiale de 1 milliard d'euros, 430 millions d'euros demeuraient non utilisés. Ces fonds soutiennent des opérations spéciales en cours et nouvelles en Égypte, y compris des investissements régionaux.

En application des normes comptables IFRS, les ressources transférées au fonds FSI SEMED ont continué d'être comptabilisées systématiquement dans l'état de situation financière de la Banque, car la Banque ne s'est pas départie des risques et avantages associés à ces ressources.

En 2013, le Conseil des gouverneurs a approuvé une affectation du revenu net de 90 millions d'euros au Fonds spécial des actionnaires de la BERD. Ce montant a été porté au compte de résultat, sous le bénéfice net en 2013. Sur cette affectation, 65 millions d'euros concernaient des opérations ordinaires de la BERD, les autres 25 millions d'euros étant transférés du résultat net affecté au fonds FSI SEMED.

28. Engagements non utilisés et garanties

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Analyse par instrument		
Engagements non utilisés		
Prêts	8 912	8 726
Prises de participations	1 895	1 642
Au 31 décembre	10 807	10 368
Garanties		
Garanties de financement des échanges ⁴⁷	475	473
Autres garanties ⁴⁸	152	154
Au 31 décembre	627	627
Engagements non utilisés et garanties au 31 décembre	11 434	10 995

29. Engagements découlant de baux

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux qui abritent certains de ses bureaux locaux dans les pays où elle investit. Ces locaux sont loués sur la base de baux standards qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers. La Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD. Le montant du loyer qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché est révisé tous les cinq ans. La dernière révision a été effectuée en décembre 2011.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée et les règlements effectués à ce titre pendant l'exercice sont indiqués ci-dessous :

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Montants payables		
Dans un délai d'un an	30	29
Dans un délai de un à cinq ans	112	102
Dans un délai supérieur à cinq ans	85	111
Au 31 décembre	227	242
Dépenses encourues pendant l'exercice	26	26

La Banque a conclu des accords de sous-location pour deux étages du bâtiment qui abrite son siège. Le montant minimal des paiements à recevoir au titre de ces sous-locations et des revenus perçus pendant l'exercice est indiqué ci-dessous :

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Montants à recevoir		
Dans un délai d'un an	5	5
Dans un délai de un à cinq ans	-	6
Dans un délai supérieur à cinq ans	-	-
Au 31 décembre	5	11
Revenus reçus pendant l'exercice	5	5

⁴⁷ Les garanties de financement des échanges sont des lettres de crédit *stand-by* émises en faveur des banques confirmatrices qui assument le risque des banques émettrices dans les pays où la Banque investit.

⁴⁸ Les autres garanties comprennent des participations au risque entières ou partielles sans financement.

30. Régimes de retraite du personnel

La BERD opère deux régimes de retraite. Le FSP (*Final Salary Plan*) est un régime à prestations définies auquel seule la Banque contribue. Le MPP (*Money Purchase Plan*), quant à lui, est un régime à cotisations définies auquel contribuent tant la Banque que le personnel, chaque employé prenant ses propres décisions d'investissement. Ces deux régimes effectuent un versement global lorsqu'un employé quitte la Banque ou atteint l'âge de la retraite, de sorte que les obligations des régimes de retraite envers cet employé sont minimales et limitées aux ajustements des prestations inutilisées ou différées dans le cadre de chaque régime pour tenir compte de l'inflation.

Régime de retraite à prestations définies

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du FSP en utilisant la méthode des unités projetées, une évaluation intermédiaire plus générale étant réalisée chaque année. La valorisation intermédiaire la plus récente a été effectuée le 30 juin 2013 et elle a été reconduite au 31 décembre, en application de l'IAS 19 : Avantages du personnel. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies et le coût des services rendus au cours de l'exercice ont été calculés en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Le 18 décembre 2013, le Conseil d'administration a convenu d'augmenter le taux d'accumulation des prestations de retraite pour toutes les prestations passées et futures concernant l'ensemble des membres en service actif au 1^{er} avril 2014. De plus, tous les membres en service actif au 1^{er} janvier 2013, qui remplissent les conditions pour prendre leur retraite sans réduction de leurs prestations avant le 1^{er} avril 2014, bénéficieront eux aussi d'un relèvement de leurs prestations de retraite au nouveau taux d'accumulation. L'impact de cette augmentation du taux d'accumulation a été comptabilisé dans le coût des services passés présentés ci-après.

Le risque principal associé au FSP est que ses actifs soient inférieurs à ses engagements. Ce risque, qui englobe le risque de marché et le risque de crédit liés aux investissements réalisés par le FSP ainsi que le risque de liquidité lié au paiement des obligations dues au titre des prestations définies au moment où elles sont exigibles, est pris en charge par la Banque, le FSP étant entièrement financé par la BERD. La responsabilité concernant la stratégie d'investissement du régime incombe au Comité d'investissement des plans de retraite.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement est de minimiser le risque d'une diminution générale de la valeur des actifs du FSP et de maximiser les possibilités de gains pour l'ensemble du portefeuille d'investissements. Pour y parvenir, les actifs sont diversifiés afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition au risque de marché et au risque de crédit. Par exemple, les avoirs non monétaires et les titres d'emprunt d'État que détient le FSP sont des investissements réalisés dans des fonds, permettant de diversifier l'exposition à un certain nombre d'investissements sous-jacents.

Le Comité d'investissement des plans de retraite gère passivement le risque de crédit en choisissant des fonds d'investissement qui se portent sur des titres d'État plutôt que sur des obligations de sociétés. Pour atténuer le risque de marché, ce comité rencontre chaque trimestre le conseiller en investissement du FSP afin d'examiner les résultats obtenus par l'ensemble des fonds au regard de leurs indices de référence. Aucune stratégie de rapprochement entre les actifs et les passifs n'est adoptée dans le cadre du FSP.

Si, à la date effective de toute valorisation actuarielle, la valeur des actifs du régime est inférieure à celle des passifs, la Banque a pour politique d'examiner le taux de financement du FSP et de décider si un plan de redressement doit être mis en place. Généralement, ce plan de redressement doit comporter soit l'anticipation d'une surperformance des investissements, soit des contributions supplémentaires de la Banque, soit les deux. Au cas où, selon les estimations, les actifs du régime ont reculé en deçà de 90 % de l'obligation due au titre des prestations définies, la Banque doit s'attendre à effectuer des cotisations supplémentaires pour rétablir dès que possible le financement du régime au moins à 90 %.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière sont les suivants :

	2013 En millions d'euros	Retraité 2012 En millions d'euros
Juste valeur de l'actif du régime	289	257
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies	(289)	(247)
Actifs nets du régime à prestations définies au 31 décembre	-	10
Mouvement des actifs nets du régime à prestations définies (inclus dans « Autres actifs ») :		
Au 1er janvier	10	14
Variations de change	-	2
Cotisations versées ⁴⁹	22	21
Total des dépenses indiquées ci-après	(34)	(22)
Effets du retraitement pris en compte dans les autres éléments du résultat global	2	(5)
Au 31 décembre	-	10

Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :

Coût des services rendus au cours de l'exercice	(25)	(23)
Revenus financiers nets	1	1
Coût des services passés	(10)	-
Total imputé aux dépenses de personnel	(34)	(22)

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2013	2012
Taux d'actualisation	4,10 %	3,70 %
Rendement attendu des actifs du régime	4,10 %	5,10 %
Futures majorations des traitements	4,25 %	3,5 %
Moyenne pondérée de la durée de l'obligation due au titre des prestations définies	11 ans	11 ans

Analyse de sensibilité concernant les principales hypothèses actuarielles :

	Hypothèse	Sensibilité	Impact sur l'OPD En millions d'euros
Taux d'actualisation	4,10 %	+/- 0,5 % pa	(14)/16
Inflation des prix	3,25 %	+/- 0,25 % pa	7/(7)

Ces analyses de sensibilité ont été déterminées en fonction de variations raisonnablement possibles des hypothèses respectives survenant à la fin de la période considérée, en maintenant inchangées toutes les autres hypothèses. Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative de la variation effective de l'obligation due au titre des prestations définies car il est peu probable que les hypothèses se modifient indépendamment les unes des autres, dans la mesure où elles peuvent être corrélées.

	2013 Cotés En millions d'euros	2013 Non cotés En millions d'euros	2013 Total En millions d'euros	2012 Cotés En millions d'euros	2012 Non cotés En millions d'euros	2012 Total En millions d'euros
Affectation des actifs du régime						
Actions	132	28	160	117	26	143
Obligations indexées	103	-	103	90	-	90
Produits de base	-	14	14	-	13	13
Autres	-	12	12	-	11	11
Monétaires	-	-	-	-	-	-
Total	235	54	289	207	50	257

⁴⁹Les cotisations devraient s'élever en 2014 à 23 millions d'euros.

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies sont les suivantes :	2013 En millions d'euros	Retraité 2012 En millions d'euros
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies au 1^{er} janvier	(247)	(206)
Coût des services	(25)	(23)
Coût des intérêts	(9)	(9)
Coût des services passés	(10)	-
Incidence des variations de change	5	(5)
Perte actuarielle due à des variations des hypothèses ⁵⁰	(11)	(10)
Prestations versées	8	6
Valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies au 31 décembre	(289)	(247)

Variations de la juste valeur des actifs du régime :	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Actifs du régime à la juste valeur au 1^{er} janvier	257	220
Intérêts perçus sur les actifs du régime	10	11
Rendement attendu des actifs supérieur/(inférieur) au taux d'actualisation	14	5
Incidence des variations de taux de change	(6)	6
Cotisations versées	22	21
Prestations versées	(8)	(6)
Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre	289	257

Historique des écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros	2011 En millions d'euros	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Obligation due au titre des prestations définies	(289)	(247)	(206)	(162)	(137)
Actifs du régime	289	257	220	199	166
Excédent	-	10	14	37	29
Écarts (négatifs)/positifs entre résultats et prévisions sur les passifs du régime :					
Montant	(10)	(5)	(16)	2	1
Pourcentage de la valeur actualisée des passifs	(3,3 %)	(2,2 %)	(7,6 %)	1,2 %	1,1 %
Rendement réel moins rendement attendu sur les actifs du régime					
Montant	14	5	(4)	9	18
Pourcentage de la valeur actualisée des actifs du régime	4,7 %	2,1 %	(1,9 %)	4,5 %	11 %

Régime de retraite à cotisations définies

L'imputation calculée au titre du régime de retraite à cotisations définies (MPP) s'est établie à 13 millions d'euros (2012 : 12 millions d'euros) et a été incluse dans les « Frais administratifs ».

Autres avantages du personnel à long terme

La Banque maintient un plan de couverture médicale qui offre aux employés de plus de 50 ans quittant la Banque après plus de sept années de service une somme forfaitaire qui doit les aider à se doter d'une assurance médicale. La charge totale pour l'exercice calculée selon l'IAS 19 est de 0,5 million d'euros (2012 : 2 millions).

⁵⁰ Toutes les pertes actuarielles sont liées aux modifications des hypothèses financières.

31. Parties liées

Les parties liées de la Banque sont présentées ci-après :

Personnel de direction

Le personnel de direction comprend le Président et les Vice-Présidents, les membres du Comité exécutif de la Banque, le Directeur du bureau du Président, les Directeurs généraux, le Trésorier, le Contrôleur, le Responsable de l'audit interne, le Responsable de l'évaluation et le Responsable de la déontologie.

En 2013, les traitements et autres prestations versés au personnel de direction se sont élevés à 11 millions de livres sterling (2012 : 10 millions). Ce montant correspond aux salaires et aux prestations versés au personnel, soit 9 millions de livres sterling (2012 : 8 millions) et aux prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 2 millions de livres sterling (2012 : 2 millions).

Entreprises associées de capital-risque

La Banque a investi dans plusieurs entreprises associées de capital-risque qu'elle désigne à la juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 décembre 2013, selon les états financiers audités les plus récents (ou, à défaut, les informations de gestion non auditées les plus récentes) des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, ces entreprises associées de capital-risque disposaient d'actifs représentant au total environ 38,1 milliards d'euros (2012 : 36 milliards) et le total de leurs passifs s'élevait à 29,7 milliards d'euros (2012 : 26,2 milliards). Au 31 décembre 2013, ces entreprises associées avaient enregistré des recettes de 8,6 milliards d'euros (2012 : 7,8 milliards) et réalisé un bénéfice net avant impôt de 639 millions d'euros (2012 : 541 millions).

En outre, la Banque a fourni à ces entreprises 60,2 millions d'euros (2012 : 115 millions) de financements sur lesquels elle a reçu, pendant l'exercice, 2,8 millions d'euros (2012 : 2 millions) d'intérêts.

Le tableau ci-après résume les informations financières pour chaque entreprise associée de capital-risque jugée significative pour la Banque. Les informations présentées sont fondées sur les derniers états financiers vérifiés alors disponibles pour chaque entreprise, c'est-à-dire ceux du 31 décembre 2012.

	Lenta Ltd En millions d'euros	Privredna banka Zagreb d.d En millions d'euros
Participation détenue par la Banque	21,5 %	20,9 %
Lieu principal d'activités	Russie	Croatie
Résumé de l'état de situation financière		
Actifs à court terme	449	1 289
Passifs à court terme	662	6 415
Actifs à long terme	767	8 229
Passifs à long terme	572	1 425
Résumé du compte de résultat		
Produit	2 462	719
Bénéfice ou perte provenant des activités poursuivies	116	133
Autres éléments du résultat global	-	3
Total du résultat global	116	136
Dividendes	23	-

Fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'article 18 de l'Accord portant création de la Banque et administrés en vertu des règles et règlements propres à chacun d'entre eux. Au 31 décembre 2013, la Banque gérait 16 fonds spéciaux (2012 : 16 fonds), les annonces de contributions pour ces fonds atteignent au total 1,1 milliard d'euros (2012 : 1 milliard)⁵¹.

La Banque intervient en tant que gérant et administrateur de ces fonds spéciaux, pour lesquels elle a perçu des commissions de gestion et de recouvrement des coûts. Ces commissions se sont élevées à 1,5 million d'euros en 2013 (2012 : 0,3 million).

La Banque prend en charge les garanties émises par certains fonds spéciaux destinées à couvrir les expositions spécifiques dues à ses portefeuilles de financement des échanges. Elle a payé à ce titre 0,1 million d'euros en 2013 (2012 : 0,2 million d'euros). Elle bénéficie également de mécanismes de garantie sans frais de la part de certains fonds spéciaux pour des pertes qu'elle pourrait encourir dans le cadre de ses activités d'investissement. En raison des garanties qu'ils apportent, ces fonds spéciaux relèvent de la catégorie « entités structurées non consolidées » au sens de la norme IFRS 12. La seule exposition de la Banque à ces fonds spéciaux

⁵¹ Hors Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED. Voir la note annexe 33 pour une explication concernant ce fonds.

surviendrait entre le moment où une garantie à recevoir est comptabilisée dans l'état de situation financière et le moment où cette garantie est réglée.

Au 31 décembre 2013, la Banque n'avait aucune exposition de ce type (2012 : néant).

Les honoraires payables à l'auditeur de la Banque pour l'audit de 2013 des fonds spéciaux se sont élevés à 111 000 euros (2012 : 110 000 euros).

Les états financiers de chaque fonds spécial sont approuvés séparément par le Conseil des gouverneurs lors de l'Assemblée annuelle de la Banque.

32. Autres accords

Fonds de coopération technique et fonds carbone

Outre ses opérations ordinaires et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de contributions pour l'appui technique et l'aide à l'investissement dans les pays où elle investit ou pourrait investir. Ces aides portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords de contributions sont distinctes des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Le tableau ci-après présente une synthèse de ces fonds.

	2013 Contributions totales engagées En millions d'euros	2013 Contributions totales reçues En millions d'euros	2013 Décaissements totaux En millions d'euros	2013 Nombre total de fonds	2012 Contributions totales engagées En millions d'euros	2012 Contributions totales reçues En millions d'euros	2012 Décaissements totaux En millions d'euros	2012 Nombre total de fonds
Coopération technique	2 783	2 504	1 523	389	2 474	2 236	1 409	364
Carbone	231	147	95	3	231	147	88	3
Total	3 014	2 651	1 618	392	2 705	2 383	1 497	367

Fonds nucléaires

À la suite d'une proposition des pays du G7 visant à mettre en place un programme multilatéral d'action pour améliorer la sécurité des centrales nucléaires dans les pays où elle investit, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) a été créé par la Banque en mars 1993. Les fonds du CSN prennent la forme de dons et sont utilisés pour financer des mesures d'amélioration de la sécurité.

En juin 1997, lors du Sommet de Denver, les pays du G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le Sarcophage de Tchernobyl (FST). Le FST a été créé le 7 novembre 1997, lorsque son règlement a été approuvé par le Conseil d'administration. Il est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit contributeurs requis ont signé des accords de contribution avec la Banque. L'objectif du FST est d'aider l'Ukraine à transformer l'actuel sarcophage de Tchernobyl en un système sûr et stable du point de vue de l'environnement.

En 1999, dans le cadre de leur politique d'accession à l'Union européenne, la Lituanie, la Bulgarie et la République slovaque ont pris le ferme engagement de fermer et de démanteler avant une certaine date leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs RBMK et VVER 440/230. En réponse à cela, la Commission européenne a annoncé son intention de soutenir le déclassement de ces réacteurs par le biais de dons substantiels sur une période de 8 à 10 ans et a invité la Banque à administrer trois fonds internationaux de soutien au déclassement (FISD). Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le rôle des FISD d'Ignalina, de Kozloduy et de Bohunice ainsi que le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds. Ceux-ci serviront à financer différents projets en vue de la réalisation de la première phase du déclassement des réacteurs concernés. Ils financeront également des mesures visant à faciliter les nécessaires restructuration, renforcement et modernisation des secteurs de la production, de la transmission et de la distribution de l'énergie ainsi que des améliorations de l'efficacité énergétique rendues nécessaires par les décisions de fermeture.

En 2001, la Banque nordique d'investissement a organisé une réunion avec des participants venus de Belgique, de Finlande, de Suède, de la Commission européenne et d'institutions financières internationales actives dans la région de la Dimension septentrionale. Lors de cette réunion, les participants ont convenu de créer le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS) afin de renforcer et de coordonner le financement d'importants projets environnementaux à effets transfrontières dans cette région. Le 11 décembre 2001, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé les règles du Fonds de soutien au PEDS et le rôle de la Banque en tant que gestionnaire de ce fonds.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de ces fonds :

	2013 Annonces de contributions En millions d'euros	2013 Nombre de contributeurs	2012 Annonces de contributions En millions d'euros	2012 Nombre de contributeurs
Compte pour la sûreté nucléaire	367	17	352	17
Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl	1 295	26	1 125	26
FISD d'Ignalina	770	16	752	16
FISD de Kozloduy	883	11	808	11
FISD de Bohunice	623	9	559	9
PEDS*	352	12	346	12

* Le PEDS comporte un volet nucléaire et un volet non nucléaire.

Les soldes de trésorerie correspondant à chaque fonds dans le tableau ci-dessus sont gérés par la Banque pour leur compte.⁵²

Les honoraires payables à l'auditeur de la Banque pour les audits de 2013 des fonds de coopération technique et de sûreté nucléaire se sont élevés à 0,4 million d'euros (2012 : 0,4 million).

33. Résultats des opérations ordinaires

En 2012, une modification de l'article 18 de l'Accord portant création de la Banque est entrée en vigueur, permettant à la BERD de mener des opérations spéciales dans les pays membres de la région SEMED. Afin de mettre en œuvre ces activités, le Fonds spécial d'investissement pour la région SEMED (FSI SEMED) a été créé par le Conseil d'administration de la BERD. Le Conseil des gouverneurs a par la suite approuvé une affectation du revenu net de 1 milliard d'euros au FSI SEMED conformément à l'article 36.1 de l'Accord portant création de la Banque.

Aux fins d'une communication financière en conformité avec les normes IFRS, la Banque garde le contrôle de tous les fonds transférés au FSI SEMED et ces montants sont de ce fait comptabilisés dans ses états financiers. Les résultats de la Banque incluent par conséquent ceux des opérations ordinaires et ceux des activités dans les pays d'opérations potentiels. En dehors de ce dernier type d'opérations, les résultats issus des opérations ordinaires sont présentés ci-après :

Compte de résultat concernant les opérations ordinaires

	31 décembre 2013 En millions d'euros	Retraité 31 décembre 2012 En millions d'euros
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013		
Intérêts et produits assimilés		
Prêts des opérations bancaires	996	1 040
Titres de créance à revenu fixe et autres	99	166
Intérêts et charges assimilés	(90)	(155)
Charges nettes d'intérêts sur instruments dérivés	(162)	(176)
Produit net des intérêts	843	875
Produit net des commissions	25	32
Dividendes	105	87
Profits nets/(pertes nettes) des participations à la juste valeur par le biais du résultat net	379	274
Profits nets des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	1	11
Profits nets des prêts sur la base du coût amorti	3	1
Pertes nettes des actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti	(7)	(16)
Profits nets des activités de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et des opérations de change	109	103
Variation de la juste valeur des couvertures non qualifiées et des couvertures inefficaces	45	69
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	(123)	(118)
Provisions pour dépréciation des garanties	(5)	-
Frais administratifs	(311)	(268)
Amortissements	(26)	(25)
Bénéfice net de l'exercice provenant des activités poursuivies	1 038	1 025
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(65)	(190)
Bénéfice net après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	973	835
Attribuable aux :		
Actionnaires	973	835

⁵² Voir Note annexe 23.

État de situation financière concernant les opérations ordinaires

Au 31 décembre 2013	En millions d'euros	31 décembre 2013 En millions d'euros	En millions d'euros	Retraité 31 décembre 2012 En millions d'euros
Actif				
Créances sur les institutions de crédit	7 149		7 279	
Créances représentées par un titre				
À la juste valeur par le biais du résultat net	139		175	
Sur la base du coût amorti	12 398		12 243	
Moins : provisions pour dépréciation	-		(8)	
	12 537		12 410	
Créances garanties	247		600	
		19 933		20 289
Autres actifs financiers				
Instruments financiers dérivés	3 094		4 671	
Autres actifs financiers	300		295	
		3 394		4 966
Prêts				
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>				
Prêts sur la base du coût amorti	19 402		19 333	
Moins : provisions pour dépréciation	(806)		(734)	
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	223		247	
		18 819		18 846
Titres de participation				
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>				
À la juste valeur par le biais du résultat net	6 481		6 645	
		6 481		6 645
<i>Portefeuille de trésorerie :</i>				
Titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	63		64	
		6 544		6 709
Actifs incorporels		39		41
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau		44		42
Capital libéré à recevoir		10		12
Total de l'actif		48 783		50 905
Passif				
Emprunts				
Dettes envers des institutions de crédit et autres tiers	1 543		3 086	
Dettes représentées par un titre	29 659		31 824	
		31 202		34 910
Autres passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	2 475		1 752	
Autres passifs financiers	405		530	
		2 880		2 282
Total du passif		34 082		37 192
Fonds propres des membres attribuables aux actionnaires				
Capital libéré		6 202		6 202
Réserves et bénéfices non distribués		8 499		7 511
Total des capitaux propres		14 701		13 713
Total du passif et des capitaux propres		48 783		50 905
Instruments hors bilan				
Engagements de crédit non utilisés		11 290		10 866

34. Évènements postérieurs à la date d'arrêt des comptes

Il ne s'est pas produit après la date d'arrêt des comptes d'évènement significatif nécessitant une communication d'information ou un ajustement des présents états financiers.

Responsabilité en matière d'information financière externe

Responsabilité de la Direction

Rapport de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière.

La Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la Banque ») est responsable de l'élaboration et garante de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers publiés par la Banque et des informations correspondantes présentées dans le Rapport financier. Les états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui a bénéficié d'un accès illimité à l'ensemble de la documentation financière et des informations y afférentes, y compris les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'administration et de ses comités. La Direction estime que l'ensemble des déclarations faites aux auditeurs externes lors de leur vérification sont correctes et pertinentes. Le rapport des auditeurs externes est présenté avec les états financiers vérifiés.

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des procédures de contrôle interne efficaces de l'information financière destinée à la publication, conformément aux normes internationales d'information financière. Le système de contrôle interne intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière externe, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par ses soins et sont révisées en cas de nécessité, en tenant compte de toute recommandation formulée dans ce cadre par le Service d'audit interne, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

L'efficacité de tout système de contrôle interne est tributaire de limites intrinsèques, y compris le risque d'erreur humaine et le contournement des mécanismes de contrôle prépondérants. En conséquence, un système de contrôle interne, même efficace, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable en matière d'états financiers. En outre, l'efficacité d'un système de contrôle interne peut évoluer en fonction des circonstances.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Il se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque, ainsi que les rapports financiers y afférents. Les auditeurs externes et internes rencontrent régulièrement le Comité d'audit, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit.

La Banque a effectué une évaluation de ses procédures de contrôle interne de l'information financière en 2013. L'évaluation de la Direction concerne les fonds spéciaux et les autres accords mentionnés dans les notes annexes 31 et 32 du *Rapport financier 2013*, ainsi que les plans de retraite. La nature de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la publication et à la communication de l'information concernant ces fonds/plans à l'exclusion des procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chacun d'eux.

L'évaluation de la Banque est fondée sur les critères de contrôle interne de l'information financière décrits dans le *document Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)* (cadre de 1992). Sur la base de ce jugement, la Direction déclare qu'au 31 décembre 2013, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces sur l'information financière, telle qu'elle est publiée dans le *Rapport financier 2013*.

L'auditeur externe de la Banque a présenté une opinion concernant la fidélité des états financiers publiés dans le Rapport financier 2013. En outre, il a fourni un rapport d'attestation, présenté à la page 81, relatif à l'évaluation par la Direction des procédures de contrôle interne de l'information financière.



Suma Chakrabarti

Président
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Londres
26 février 2014



Manfred Schepers

Vice-Président et Directeur financier

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à un examen de la déclaration de la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque) publiée dans le document intitulé *Rapport financier 2013*, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne efficace de l'information financière fondé sur les critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)* (cadre de 1992). Il incombe à la Direction de la Banque de maintenir un système de contrôle interne effectif sur l'information financière et d'en évaluer l'efficacité. Nous sommes chargés de donner, après examen, notre opinion sur la déclaration de la Direction de la Banque relative à l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière.

Nous avons effectué notre examen conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000*. Dans le cadre de cet examen, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne de l'information financière, avons évalué la déclaration faite par la Direction de la Banque et avons effectué toute autre vérification jugée nécessaire. Nous estimons que nos travaux nous permettent de fonder raisonnablement notre opinion.

Les procédures de contrôle interne de l'information financière appliquées par une banque sont conçues pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la publication des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les procédures de contrôle interne de l'information financière comprennent les principes et les mesures qui (1) s'appliquent à la tenue de comptes reflétant avec précision, justesse et de manière raisonnablement détaillée les transactions et les cessions relatives à des actifs de la banque ; (2) fournissent une assurance raisonnable concernant l'enregistrement des transactions pour permettre la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et concernant le fait que les rentrées de fonds et les dépenses de la banque s'effectuent exclusivement avec l'autorisation de la Direction ; et (3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la banque susceptible d'avoir une incidence notable sur les états financiers.

Compte tenu de leurs limites intrinsèques, les procédures de contrôle interne de l'information financière peuvent ne pas prévenir ou détecter les déclarations erronées. Par ailleurs, les supputations concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances ou de la détérioration du degré d'observation des principes et mesures.

Selon notre opinion, la déclaration de la Direction de la Banque, publiée au chapitre Responsabilité en matière d'information financière externe du *Rapport financier 2013*, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne effectif de l'information financière est juste, à tous égards importants, sur la base des critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)* (cadre de 1992).

Notre rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance – compte tenu de l'attestation de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière – et à aucune autre fin.

En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.



Deloitte LLP

Experts-comptables
Londres, Royaume-Uni
26 février 2014

Rapport de l'auditeur indépendant aux gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la Banque) pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, qui comprennent le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de situation financière, l'état de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie, les principes comptables, les notes annexes 1 à 34 et la présentation de la gestion des risques. Le cadre d'information financière appliqué pour leur préparation est celui des normes internationales d'information financière (IFRS) approuvées par le Conseil des normes comptables internationales.

Responsabilités du Président à l'égard des états financiers

Le Président est chargé d'établir et de présenter fidèlement les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière du Conseil des normes comptables internationales et de mettre en œuvre les procédures de contrôle interne qu'il juge nécessaires pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient le résultat d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à donner, après audit, notre opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous respections des principes d'éthique et que nous préparions et réalisons notre audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude significative.

Un audit consiste notamment à obtenir des éléments probants étayant les montants et informations présentés dans les états financiers. Les procédures choisies le sont à l'appréciation de l'auditeur, y compris pour ce qui est d'évaluer les risques d'inexactitude significative, qu'elle soit le résultat d'une fraude ou d'une erreur. Ce faisant, l'auditeur examine les procédures de contrôle interne que la Banque applique pour établir et présenter ses états financiers afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non pour exprimer une opinion sur l'efficacité des procédures de contrôle interne de la Banque. Un audit consiste également à évaluer le bien-fondé des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations produites par la Direction et la présentation globale des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit nous permettent, par leur quantité et leur qualité, de donner une opinion.

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards significatifs, de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats financiers et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette même date conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

Autres responsabilités en matière d'information

Si, selon notre opinion, la section des résultats financiers du Rapport financier 2013 n'est pas en accord avec les états financiers, si les livres comptables de la Banque n'ont pas été tenus en bonne et due forme, ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre audit, ces faits vous sont également signalés.

Nous prenons connaissance des autres éléments d'information publiés dans le Rapport financier 2013 et examinons leur conformité avec les états financiers. Nous examinons leurs incidences sur notre rapport si nous constatons des inexactitudes apparentes ou des écarts conséquents avec les états financiers.

Nous n'avons rien à vous signaler à cet égard.

Autres informations

Le présent rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance, en application de l'article 24 de l'Accord portant création de la Banque, daté du 29 mai 1990, et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui le présent rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.



Deloitte LLP

Experts-comptables
Londres, Royaume-Uni
26 février 2014

Bureau de contrôle

Nigel Kerby
Terry Cullen

Rédaction

Lucy Plaskett
Stuart Roberts
Jane Ross
Helen Valvona

Conception graphique et gestion de l'impression

Daniel Kelly
Katja Rosenberg

Traduction

Philippe Gaillard, Isabelle Rosselin

Soutien à la traduction

Charlotte Deshayes, Olga Lioutyi

Relecteur d'épreuves

Eric C. Ortega

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni

Standard téléphonique

Téléphone : +44 20 7388 6000
Télécopie : +44 20 7338 6100

Demandes d'informations

Pour les demandes d'informations et les questions générales, veuillez utiliser le formulaire disponible sur www.ebrd.com/inforequest

Demandes de renseignements sur les projets

Téléphone : +44 20 7338 7168
Télécopie : +44 20 7338 7380
Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Publications de la BERD

Téléphone : +44 20 7338 7553
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : pubsdesk@ebrd.com

Site internet

www.ebrd.com

Imprimé en Angleterre par Park Communications, dans le cadre d'un programme de recyclage des déchets et du papier.

Le *Rapport financier* 2013 est imprimé sur Core Silk, papier composé à 100 % de fibre vierge issue de forêts gérées durablement certifiées FSC®. La pulpe utilisée pour la production de ce papier a été blanchie par un processus sans chlore élémentaire (ECF) et les encres, à base d'huile végétale, sont sans danger pour l'environnement. La couverture est imprimée sur Vision Superior.

L'imprimerie Park Communications est certifiée EMAS et son système de gestion environnementale est certifié ISO 14001.



398 Rapport financier 2013 (F/50)

© Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par voie de photocopie ou d'enregistrement, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Le stockage de tout élément de la présente publication dans un système de recherche d'information, quel qu'il soit, doit également faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes d'autorisation sont à adresser à : permissions@ebrd.com

WWW.EBRD.COM/FINANCIALREPORT

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2JN Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7338 6000
Télécopie : +44 20 7338 6100
Demandes relatives aux publications : pubsdesk@ebrd.com

RAPPORT FINANCIER 2013



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement